

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROGRAMME : MULTINATIONAL- PROGRAMME D'APPUI MULTI-PAYS POUR LA RIPOSTE A LA PANDEMIE DE MALADIE A CORONAVIRUS 2019 (GAMBIE, LIBERIA ET SIERRA LEONE)

PAYS : LIBERIA, GAMBIE ET SIERRA LEONE

RAPPORT D'ÉVALUATION

DATE : 17 JUILLET 2020

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe :	F KAMANGA, chargé supérieur de la gouvernance et de la gestion économique	ECGF
	Chefs d'équipe :	E. OWITI, économiste de la santé principale P. EKOI, analyste de l'éducation supérieur F. SERGENT, analyste de santé en chef	AHHD.2 RDGW.2/AHHD AHHD.2
Équipe du projet	Équipe du projet	EKPO, macroéconomiste principal	ECGF
		Y. ARVANITIS, chargé de gouvernance principal	ECGF
		I. AMADOU, chargé de gouvernance principal	ECGF
		I. BANGURA, chargé supérieur de la gouvernance et de la gestion économique	ECGF ECGF
		S. EBAKISSE, chargé de gouvernance supérieur	
		M.FODAY, chargé de développement social principal	COSL
		M. EGHAN, agroéconomiste supérieur	AHAI.2
		M. NYAMBE, chargé principal des placements dans les PPP	AHFR.2 SNFI.2
		P. DOGHLE, spécialiste en gestion financière principal	ECCE/COSL
		W. KUMO, économiste pays principal	ECCE/COSN
		J. MUZIMA, économiste pays principal	AHGC1
		N. GAHUNGA, spécialiste des questions de genre en chef	AHGC1
		M. IDRIS, consultant-chargé des placements	COLR/RDTS
		A.S. YEANAY, spécialiste supérieur de la fragilité et de la résilience	SNFI.1COLR COSL
		D. OSEI-BOAKYE, chargé des acquisitions	COLR
		S. MOMOH, chargé des acquisitions	COLR
		K. BANDA, économiste pays principal	
		A.P.A. BANGURA, chargé de programme pays principal	SNFI.1
		F. ATANGA, chargée de programme pays principale	SNFI.1
		W. DAPKO, coordonnateur régional des acquisitions	SNFI.2
S. KEITA, coordonnateur régional de la gestion financière			
E. BAKILANA, juriste principal	PGCL.1		
N. MUBIMA, consultant pour les questions juridiques	PGCL.1		
O. SALAU, consultant pour les questions juridiques	PGCL.1		
H. TALL, spécialiste de la résilience principal	RDTS		
A. BELLA-CORBIN, coordonnateur des questions environnementales et sociales	RDGW.4		
N. AMBE, chargé de décaissement supérieur	FIFC.3		
S. FAHN, chargé de décaissement supérieur	FIFC.3		

	Directeurs sectoriels :	A. COULIBALY	ECGF
		M. PHIRI	AHHD
	Directeur du pôle économique :	E. PINTO MOREIRA	ECCE
	Directeur général :	M.L AKIN-OLUGBADE	RDGW
	Chef de division sectorielle :	W. ABIOLA (par intérim)	ECGF
		B. OMILOLA	AHHD.2
		M. TARHOUNI	RDGW.2
		A. EYEGHE	RDGW/AHHD
		A. G. MUDE	AHAI.2
	Responsable pays :	S. N'GUESSAN	RDGW
		O. AMU	COLR
		P. KARIUKI	COSL
	Pairs évaluateurs	Folorunso DAVID, consultant	ECGF
		John NG'AMBI, chargé de développement social	AHHD/COMW
		Mulle CHIKOKO, socioéconomiste en chef	RDGE.2/AHHD
	Raymond BESONG, ingénieur infrastructures rurales supérieur	(RDGS.2)	
	Vinda KISYOMBE, agroéconomiste supérieur	RDGS.2/AHAI	

DEPARTEMENTS RDGW/AHHD/ECGF/ECCE/PGCL

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II	CONTEXTE	1
2.1	Contexte économique, social et de la gouvernance	1
III.	JUSTIFICATION ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONCEPTION	4
3.1	Justification.....	4
3.1.1	Alignment with Bank Policies	4
3.1.2	Alignement sur les stratégies de lutte contre la COVID-19:	4
3.1.3	Avantage comparatif et valeur ajoutée de la Banque.....	5
3.1.4	Collaboration and Coordination with other partners.....	5
3.1.6	Satisfaction des critères d'éligibilité pour l'Opération d'appui programmatique (OAP)..	6
IV	LE PROGRAMME PROPOSÉ	6
4.1	<i>But et objectif du programme.</i>	6
4.2	<i>Composantes du programme</i>	6
4.3	<i>Besoins de financement du programme</i>	8
4.4	Bénéficiaires du programme.....	8
4.5	Mesures préalables.	8
4.6	Dialogue sur les politiques à mener.....	9
4.7	Mesures de la performance.....	9
4.8	Impact social, en matière de genre et sur les groupes vulnérables..	10
V.	<i>EXÉCUTION ET DOCUMENTS JURIDIQUES</i>	10
5.1	Exécution du programme.....	10
5.2	Suivi et évaluation	10
5.3	<i>Gestion financière, décaissement et passation de marchés</i>	10
5.4	Documentation juridique	11
5.5	Conditions préalables au décaissement des fonds	12
5.6	<i>Respect des politiques du groupe de la Banque</i>	12
5.7	Risques environnementaux et sociaux	12
5.8	Gestion des risques	13
VI.	RECOMMANDATION	13

ANNEXE

APPENDICE 1 : GAMBIE : NOTE DE PAYS CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE

ANNEXE 2 : NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE LIBERIA, SATISFACTION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'OAP

ANNEXE 3 : NOTE-PAYS SUR LA SIERRA LEONE; CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À L'OAP

ANNEXE 4 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE 5 : RÉCAPITULATIF DES DONNÉES ESSENTIELLES SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN GAMBIE, AU LIBÉRIA ET EN SIERRA-LEONE

ANNEXE 6 : NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESCON)

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Au 30 avril 2020

1 UC	=	69,7200 GMD (dalasis gambiens)
1 USD	=	51,02459 GMD
1 UC	=	271,02858 LRD (dollars libériens)
1 USD	=	198,35230 LRD
1 UC	=	13,382.91 SLL (léones sierra-léonais)
1 USD	=	9 794,28425 SLL
1 UC	=	1,36640 USD
1 USD	=	0,73185 UC

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1^{ER} JANVIER-31 DÉCEMBRE (GAMBIE)

1^{ER} JUILLET-30 JUIN (LIBÉRIA)

1^{ER} JANVIER-31 DÉCEMBRE (SIERRA LEONE)

POIDS ET MESURES (le cas échéant)

1 tonne métrique	=	2 204 livres (lb)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

ACRONYMES ET SIGLES

ABP	Allocation basée sur la performance
ASSL	Service d’audit de Sierra Leone
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BSG	Groupe de travail sur l’appui budgétaire
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEP	Cadre d’évaluation de la performance
CF/CRF	Fonds consolidé/Fonds de revenu consolidé
COLR	Bureau national (du Groupe de la Banque africaine de développement) au Liberia
COSL	Bureau national (du Groupe de la Banque africaine de développement) en Sierra Leone
COSN	Bureau national (du Groupe de la Banque africaine de développement) au Sénégal
COU	Coordination des opérations d’urgence
COUSP	Centre d’opérations d’urgence de santé publique
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRF	Facilité de réponse à la COVID-19
DFID	Ministère du Développement international (Royaume-Uni)
DPG	Groupe des partenaires de développement
DSP	Document de stratégie pays
EPI	Équipement de protection individuelle
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions des pays
ERFP	Évaluation du risque fiduciaire pays
FAD	Fonds africain de développement
FAT	Facilité d’appui à la transition
ToT	Formation des formateurs
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
GHSI	Sécurité sanitaire mondiale
GLS	Gambie, Liberia et Sierra Leone
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IHS	Enquête intégrée auprès des ménages
IIAG	Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine
IMS	Système de gestion des incidents
IPC	Indice de perception de la corruption
IPC	Lutte anti-infectieuse
LEC	Commission de l’électricité du Liberia
MCCRSP	Programme d’appui multi-pays pour la riposte à la pandémie de COVID-19
MDBS	Appui budgétaire fourni par de multiples bailleurs de fonds
MoFDP	Ministère des Finances et de la Planification économique du Liberia
MOFEA	Ministère des Finances et des Affaires économiques de la Gambie
MOFED	Ministère des Finances et du Développement économique de la Sierra Leone
MPME	Micro-, petites et moyennes entreprises
MVE	Maladie à virus Ebola
OAP	Opération d’appui programmatique
ODD	Objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Nations unies
PD	Partenaires de développement
PIB	Produit intérieur brut
POC	Centres d’observation préventive
PSI	Inspection avant embarquement
QAERP	Plan de riposte économique d’action rapide
RDGW	Bureau de coordination régionale de la prestation de services en Afrique de l’Ouest
RMP	Revue à mi-parcours
UC	Unités de compte
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT

PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE POUR LA
RIPOSTE LA PANDÉMIE DE MALADIE À
CORONAVIRUS 2019

TYPE DE CONCEPTION DE L'OAP Opération à tranche unique

INFORMATIONS RELATIVES AU DON

Informations sur le client

BÉNÉFICIAIRES : République de Gambie
République du Liberia
République de Sierra Leone

ORGANES D'EXÉCUTION : Ministère des Finances et des Affaires économiques (MoFEA) de
Gambie ; Ministère des Finances et de la Planification du
Développement (MoFDP) du Liberia ; Ministère des Finances
(MoF) de Sierra Leone

Sources de financement

Pays	Source	Montant (en millions d'UC)	Instrument	Appui budgétaire provenant d'autres partenaires de développement (en millions d'UC)
Gambie	FAD-15 Pilier I de la FAT	5	Don OAP/ABRC	FMI : 15,73 (prêt)
		5	Don OAP/ABRC	BM* : 21,96 (don/prêt) UE* : 16,47 (don)
Liberia	FAD-15 Pilier I de la FAT	3,14	Don OAP/ABRC	FMI* ¹ : 63,67 (prêt)
		7,01	Don OAP/ABRC	
Sierra Leone	FAD-15 Pilier I de la FAT	9	Don OAP/ABRC	BM : 5,49 – USD (don)
		9	Don OAP/ABRC	FMI : 15,46 (prêt) UE : * 18,30 (don)
	Total	38,15	Don OAP/ABRC	113,1

*indicatif

Durée et principales étapes (attendues)

Approbation du programme	Juillet 2020
Entrée en vigueur	Août 2020
Achèvement	Septembre 2021
Date du décaissement final	Décembre 2021

¹ La Banque mondiale a fourni 17,3 millions d'USD au secteur de la santé sous forme de financement des investissements.

I. INTRODUCTION

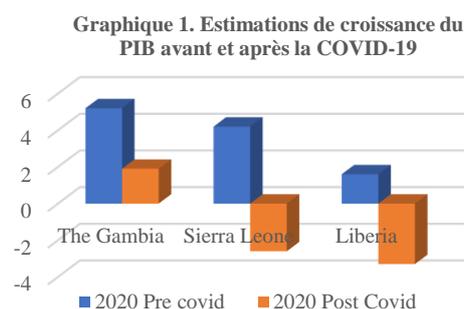
1.1 La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition d'octroyer à la Gambie, au Liberia et à la Sierra Leone un don FAD se chiffrant au total à 38,15 millions d'UC, et réparti ainsi qu'il suit : i) un don FAD d'une valeur de cinq millions d'unités de compte (UC) et un autre don au titre du pilier I de la Facilité d'appui à la transition (FAT) se chiffrant à cinq millions d'UC, en faveur de la République de Gambie ; ii) un don FAD de 3,14 millions d'UC au bénéfice de la République du Liberia, auquel s'ajoute un autre don équivalant à 7,01 millions d'UC octroyé au titre du pilier I de la FAT ; et iii) un don FAD d'une valeur de 9 millions d'UC couplé à un don au titre du pilier I de la FAT équivalant à 9 millions d'UC, au profit de la République de Sierra Leone. La proposition soumise par la Direction doit permettre de financer le Programme d'appui multi-pays pour la riposte à la pandémie de COVID-19 (MCCRSP) en Gambie, au Liberia et en Sierra Leone (ci-après dénommés conjointement les « pays GLS »). Le MCCRSP est un appui budgétaire en réponse aux crises (ABRC) fourni dans le cadre de la Facilité de réponse à la crise (CRF) liée à la maladie à coronavirus 2019 (en abrégé la COVID-19). Le MCCRSP doit contribuer à la riposte à la pandémie de COVID-19 et en atténuer l'impact dans les trois pays susmentionnés. Ses objectifs de politique opérationnels sont les suivants : a) renforcer la capacité des pouvoirs publics à endiguer la COVID-19 ; b) étendre la protection sociale aux groupes vulnérables ; et c) contribuer à la résilience économique des pays et à la responsabilisation publique quant à l'utilisation des fonds d'urgence.

1.2 La Gambie, le Liberia et la Sierra Leone ont été regroupés dans une seule catégorie pour assurer l'efficacité de l'appui budgétaire en réponse aux crises apporté aux pays FAD sous l'égide du Bureau de coordination régionale de la prestation de services en Afrique de l'Ouest (RDGW). Les trois pays présentent des caractéristiques analogues et les mêmes besoins en matière de lutte contre la pandémie. Leurs secteurs de la santé sont restreints par des goulots d'étranglement sur le double plan humain et des infrastructures. Tous les trois sont des pays anglophones éligibles au guichet FAD, qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et d'un accès restreint aux emprunts étrangers. La Gambie, le Liberia et la Sierra Leone sont des pays en transition faisant face à des problèmes similaires dans des domaines tels que la stabilité économique, la fragilité, la compétitivité et la croissance. Le Liberia et la Sierra Leone ont été gravement touchés par la crise née de la maladie à virus Ebola (MVE) qui a sévi entre 2014 et 2016, alors que la Gambie a amorcé sa transition depuis que l'ancien président Yahya Jammeh a perdu le pouvoir en 2016. En tant que tel, le recours aux ressources du pilier I de la Facilité pour les États fragiles aidera la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone à acquérir la stabilité, la résilience et la capacité de lutter contre la pandémie, en répondant aux besoins des groupes sociaux les plus vulnérables (voir à ce sujet les sections 2.1.5 et 3.1.1, infra).

II CONTEXTE

2.1 Contexte économique, social et de la gouvernance

2.1.1 **Impact macroéconomique.** La Gambie, le Liberia et la Sierra Leone subissent les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 induites par les chocs économiques découlant essentiellement de la baisse des cours du pétrole, de la diminution des flux commerciaux, des investissements directs étrangers, du tourisme et des voyages. Cette réalité a obligé les pays à réviser à la baisse leurs taux de croissance du PIB réel à moyen terme (graphique 1). Pour la Gambie, la croissance du PIB devrait tomber à 1,9 % en 2020, alors que l'estimation initiale était de 5,2 %, ce qui s'explique par les perturbations causées sur les échanges commerciaux, les investissements, les transferts de fonds, l'agriculture et l'industrie du tourisme. Le solde budgétaire global devrait se détériorer pour s'établir à -3 % du PIB en 2020, contre -2,8 % selon les projections antérieures à la COVID-19. La croissance du PIB du Liberia devrait passer d'une prévision initiale de



1,6 % à une fourchette comprise entre -2,5 % et -3,3 % en 2020, compte tenu de la chute des exportations des principaux produits de base. Le déficit budgétaire devrait se creuser pour atteindre -7,9 % du PIB en 2020, contre une projection de -6,5 % avant la pandémie de COVID-19, car les pouvoirs publics ont effectué des dépenses pour endiguer la pandémie de COVID-19 dans un contexte caractérisé par une baisse de recettes. De même, la croissance du PIB réel en Sierra Leone devrait diminuer pour se situer dans une fourchette comprise entre -2,2 % et -3,1 %, alors que les projections tablaient sur un taux de croissance de 4,2 % avant l'apparition de la COVID-19. Le déficit budgétaire, donc compris, se creusera pour s'établir à -8,2 % du PIB, alors que l'estimation était de -3,3 % avant la COVID-19. La baisse combinée des transferts de fonds de la diaspora et du volume des entrées de devises étrangères privées en Gambie, au Liberia et en Sierra Leone se traduira sans aucun doute par une baisse des réserves internationales, avec à la clé une nouvelle dépréciation du taux de change couplée à une accumulation des pressions inflationnistes.

2.1.2 Secteur de la santé. Après la notification des premiers cas de COVID-19 le 11 mars 2020 en Gambie, le 16 mars 2020 au Liberia et le 31 mars 2020 en Sierra Leone, les trois pays ont pris des mesures urgentes pour mettre en place des plans de riposte destinés à prévenir l'accélération de la maladie et à endiguer le virus. Malgré cela, les cas d'infection sont en augmentation dans ces trois pays. Au 29 juin 2020, l'on recensait 45 cas confirmés en Gambie, 768 cas confirmés au Liberia et 1 427 cas confirmés en Sierra Leone. La Sierra Leone a une expérience relative des systèmes de surveillance et de dépistage des épidémies grâce aux investissements réalisés pour lutter contre l'épidémie de la MVE, et le pays a accru la part du budget national consacrée au secteur de la santé², renforçant de ce fait sa capacité à détecter les cas suspects et à effectuer des tests de dépistage. Le nombre élevé de cas positifs pourrait être lié à la capacité d'un pays à effectuer de tels tests. La pandémie risque de restreindre l'accès à d'autres services de santé, particulièrement aux services de santé de la mère et de l'enfant, ce qui aurait des conséquences négatives pour les femmes et les enfants³.

2.1.3 S'ils ont accru leurs investissements dans le secteur de la santé, la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone restent vulnérables à la COVID-19. Les principaux indicateurs de santé, tels que la mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, restent bas et se situent dans une fourchette comprise entre 597 et 1120 décès de mères pour 100 000 naissances vivantes. Les systèmes de santé se caractérisent par : i) un financement insuffisant dominé par un volume élevé de dépenses directes de santé effectuées par les ménages (45,5 % au Liberia et 50,4 % en Sierra Leone, selon les Indicateurs de développement mondial 2017) et par l'inadéquation des investissements publics dans les infrastructures et dans le personnel de santé ; ii) le faible niveau de la dépense publique (entre 7 % et 11 % du PIB) ; iii) un effectif sanitaire en nombre insuffisant [avec notamment un ratio de 0,3 à 1 médecin pour 10 000 habitants et une pénurie marquée de personnel infirmier et de sages-femmes en Sierra Leone (2,2 personnels infirmier et obstétrical pour 10 000 habitants) et au Liberia (5,3 personnels infirmier et obstétrical pour 10 000 habitants) ; iv) une capacité de laboratoire insuffisante (au début de l'épidémie, aucun pays de la région n'avait la capacité de dépister le virus ; tous les pays disposent désormais d'au moins un laboratoire pour les tests) ; et iv) une insuffisance des installations d'isolement et d'unités de soins intensifs (USI) pour la prise en charge des cas (la capacité en lits d'hôpitaux oscille entre 4 et 11 lits pour 10 000 personnes). La Gambie, le Liberia et la Sierra Leone font toutefois partie des 19 pays africains classés parmi les pays considérés comme les « mieux préparés » selon l'Indice mondial de sécurité sanitaire, avec des scores respectifs de 34,2, de 35,1 et de 38,2 sur une échelle de 1 à 100, des valeurs supérieures à celles des 35 autres pays. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), seule une infime proportion de la population de ces trois pays ciblés utilise des installations de lavage des mains à

² En 2014, en tout 7,3 %, 10,0 % et 11,1 % du budget national en pourcentage du PIB ont été alloués au secteur de la santé en Gambie, au Liberia et en Sierra Leone, respectivement (source : OMS).

³ Au cours de l'épidémie de la MVE, il a été constaté que la demande de services de santé maternelle et de traitement du paludisme a diminué jusqu'à 80 % (zones touchées par la MVE) et 40 % (à l'échelle nationale), entraînant une hausse des décès maternels, néonataux et liés au paludisme chez les enfants, *The Lancet*, 15 avril 2020.

l'eau et au savon, ce qui fait problème en ce qui concerne les mesures de protection individuelle contre la COVID-19.

2.1.4 **Secteur social.** Les niveaux de pauvreté restent élevés, comme en témoignent les faibles indices de développement humain (IDH) en 2019 : 0,47 pour la Gambie ; 0,47 pour le Liberia ; et 0,44 pour la Sierra Leone. Les chiffres de la pauvreté multidimensionnelle sont les suivants : Gambie – 55,2 % ; Liberia – 62,9 % ; et Sierra Leone – 47,9 %. Les populations de ces pays sont jeunes (71 % des habitants ont moins de 35 ans, avec un âge médian de 18,9 ans). Les filets de sécurité sociale de ces pays sont à la fois faiblement structurés et peu financés, couvrent une très faible proportion de la population et sont tributaires du financement des bailleurs de fonds. Les dépenses du Liberia dans les programmes de protection sociale ont atteint 1,6 % du PIB en 2019. Si la Gambie dispose d'une politique nationale de protection sociale pour guider l'exécution des programmes de filets de sécurité sociale et mettre en route une croissance inclusive, le financement de ces programmes reste insuffisant. En Sierra Leone, les filets de sécurité sociale existants couvrent 35 000 ménages vulnérables. Les personnes vulnérables ressentent avec encore plus d'acuité les répercussions négatives de la COVID-19, car ces personnes travaillent dans le secteur informel, perçoivent de faibles rémunérations journalières, n'ont pas d'économies pour couvrir leurs dépenses pendant le confinement et ne sont pas protégées par l'assurance maladie ni par d'autres régimes de protection sociale.

2.1.5 **Facteurs de fragilité et de résilience.** La Gambie, le Liberia et la Sierra Leone restent confrontés à des situations de fragilité majeures. Les principaux facteurs de fragilité au Liberia et en Sierra Leone tiennent à des années de conflit résultant de ce qui est perçu comme une répartition inéquitable des ressources, surtout au détriment des groupes vulnérables, avec pour corollaire des taux de chômage élevés chez les jeunes, des disparités entre hommes et femmes et des niveaux élevés de corruption perçue comme réelle. La faiblesse des capacités humaines et institutionnelles est également un facteur clé. En Gambie, la transition amorcée en décembre 2016 et qui a mis fin à 22 ans de règne du président Yahya Jammeh a révélé la faiblesse générale de la gouvernance politique et institutionnelle du pays, son potentiel économique limité et sa vulnérabilité aux chocs. En outre, les trois pays connaissent des mutations rapides sur le plan démographique, marquées en particulier par une forte croissance démographique, par des changements climatiques, par un taux de migration élevé et par un processus d'urbanisation très dynamique qui entraîne des déplacements de populations à l'intérieur du pays. Cependant, les pays sont résilients et se sont remis de situations d'extrême fragilité, et sont désormais en bonne voie pour devenir des pays à faible revenu stables. Le Liberia et la Sierra Leone se sont remis avec succès du conflit et de l'épidémie de MVE. La Gambie a quant à elle fait preuve d'une grande résilience pendant la période de transition vers la stabilité politique. Des activités de renforcement de la résilience seront utiles au cours du processus de relance post-COVID-19 pour rebondir après des situations de précarité difficiles.

2.1.6 **Genre.** La Gambie, le Liberia et la Sierra Leone occupent le 21^e, le 46^e et le 43^e rangs, respectivement, sur 51 pays, au classement de la parité hommes-femmes en Afrique. La pandémie a entraîné un effondrement des services publics et a affecté le bien-être socio-économique des femmes. La plupart des femmes travaillent dans le secteur informel et ne bénéficient d'aucun mécanisme de protection sociale (76 % en Gambie, 90,2 % au Liberia et 65,8 % en Sierra Leone). La plupart des femmes qui travaillent occupent des emplois précaires (88,7 % des femmes contre 68,6 % des hommes au Liberia). En Sierra Leone, les hommes gagnent près de trois fois plus que les femmes dans les emplois salariés. La plupart des femmes dépendent du salaire journalier compte tenu de la nature de leur travail. En l'absence de mesures de protection sociale, la double charge consistant à générer des revenus et à assumer des tâches domestiques incombe exclusivement aux femmes. La charge de travail des femmes, en tant qu'aidantes de personnes âgées malades, les expose encore plus au risque de contracter une infection. La violence sexiste est répandue dans les trois pays. La fermeture des écoles et des établissements d'enseignement pendant les épidémies tend à accroître le taux de déperdition scolaire chez les filles et, du fait de leurs responsabilités domestiques, leur retour à l'école formelle n'est probablement pas acquis après la crise quand on institutions supérieures de contrôle t que les mariages d'enfants sont

une pratique courante dans ces pays. Pendant l'épidémie de la MVE, les taux de grossesse des filles ont crû. À court et moyen terme, il est donc nécessaire de renforcer les mesures de protection sociale pour aider les femmes à faire face aux impacts négatifs de la pandémie.

2.1.7 Risques sanitaires liés au climat et renforcement de résilience. Selon le Système de sauvegardes climatiques de la Banque, l'opération d'appui programmatique (OAP) est classée dans la **catégorie 3**, ce qui signifie qu'elle n'est pas vulnérable aux changements climatiques. Les changements climatiques peuvent toutefois aggraver la vulnérabilité des systèmes de santé et modifier l'incidence et la répartition de nombreux risques sanitaires importants. D'où l'importance d'une approche systémique globale pour accroître la résilience des systèmes de santé publique afin de lutter contre les épidémies actuelles et futures de maladies infectieuses émergentes, notamment en mettant en place des systèmes de surveillance intégrés pour contrôler la santé de la population et les risques climatiques.

2.1.8 Gouvernance. Les performances réalisées sur les différents indicateurs de gouvernance en Gambie, au Liberia et en Sierra Leone ont été mitigées ces dernières années. Les notes de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP) du groupe ont oscillé entre 3,1 et 3,5 lors des trois dernières évaluations, principalement à cause de la faiblesse des capacités institutionnelles. Au classement de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine 2018, la Sierra Leone, le Liberia et la Gambie ont obtenu des notes de 50,9, de 51,6 et de 54,9 sur 100, respectivement, soit un cran au-dessus de la moyenne continentale de 49,9. Pour l'Indice de perception de la corruption pour l'année 2019, le Liberia a obtenu un score de 28 sur 100, la Sierra Leone a obtenu 33 pour 100 et la Gambie 37 pour 100, un signe probant des niveaux élevés de corruption perçue dans ces pays. De même, le risque fiduciaire global basé sur les évaluations du risque fiduciaire des pays (ERFP) de 2019 est jugé « substantiel ». En vue de remédier à cette faiblesse des indicateurs de la gouvernance, les trois pays mènent diverses réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, notamment dans les marchés publics, les rapports financiers, les contrôles internes, la surveillance publique, la lutte contre la corruption et les transactions financières illicites. Des mesures de renforcement de la surveillance ont été prises pour préserver les ressources des programmes et garantir une utilisation rationnelle desdites ressources (section 4.7).

III. JUSTIFICATION ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONCEPTION

3.1 Justification

3.1.1 Conformité aux politiques de la Banque. L'ABRC du CRF est aligné sur la priorité stratégique du FAD-15 qui consiste à renforcer la résilience aux chocs économiques, à aider les clients du FAD à mieux gérer ces chocs et à s'en remettre lorsqu'ils surviennent. L'appui proposé est notamment aligné sur le pilier II du FAD-15 puisqu'il soutient la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises, de même que les engagements en faveur de la bonne gouvernance, sans oublier le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour accentuer la résilience. La pandémie de COVID-19 menace d'inverser les acquis majeurs engrangés par les PMR dans la mise en œuvre des réformes qui se poursuit dans ces domaines d'intervention du FAD-15, ainsi que dans d'autres domaines clés tels que la mobilisation des ressources intérieures et la gestion de la dette. Ainsi, en aidant à protéger les économies des PMR des affres de la COVID-19, l'opération relative à l'ABRC contribuera à ce que les PMR continuent sans relâche à mener les réformes engagées qui s'avèrent d'une importance cruciale pour la résilience économique. L'opération cadre parfaitement avec les stratégies et les politiques du Groupe de la Banque, particulièrement avec l'une des cinq grandes priorités (High 5), à savoir « Améliorer la qualité de vie des populations africaines », avec la Stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique et avec le Cadre stratégique et le plan d'action pour la gouvernance.

3.1.2 Alignement sur les stratégies de lutte contre la COVID-19. Le programme est aligné sur les plans d'urgence contre la COVID-19 établis dans les trois pays, à savoir : le Plan sanitaire d'urgence en

Gambie ; le Plan national de riposte à la COVID-19 au Liberia ; et le Plan de riposte sanitaire en Sierra Leone.

3.1.3 *Avantage comparatif et valeur ajoutée de la Banque.* L'avantage comparatif de la Banque découle principalement de sa connaissance des besoins des pays membres régionaux en situation de fragilité et du rôle de partenaire de confiance qu'elle a su jouer en accompagnant la mise en œuvre de programmes de réforme dans les pays. La Banque s'est engagée à appuyer le redressement socio-économique, la gouvernance et la gestion des finances publiques par le biais de projets d'appui institutionnel (PAI), d'organisations de la société civile et d'assistance technique en vue de traiter les questions de fragilité et de mettre en place des institutions solides. Les engagements antérieurs de la Banque dans des activités liées à la gestion des finances publiques en Gambie, au Liberia et en Sierra Leone sont un atout particulier dans la mesure où ils fournissent des connaissances sur ce qui peut être réalisé de manière réaliste dans les situations de fragilité des pays. La Banque a soutenu la Sierra Leone et le Liberia en 2014 par le biais d'opérations d'appui programmatiques, de prêts d'investissement et d'instruments de prêts en faveur de PAI lorsque la région de l'Afrique de l'Ouest faisait face à la pandémie de MVE. En Gambie, la Banque s'est engagée avec le pays dans la réalisation d'une opération d'appui programmatique d'urgence après la transition de 2016-2017. L'un des principaux enseignements tirés de l'expérience de la Banque est la nécessité de disposer de systèmes de santé résilients, capables de réagir en toute diligence et de fonctionner efficacement pendant les pandémies. Les investissements dans les installations de surveillance et de tests en laboratoire peuvent permettre d'accroître la capacité de riposte rapide et de dépistage.

3.1.4 *Collaboration et coordination avec d'autres partenaires.* Pour concevoir l'opération proposée, la Banque a collaboré étroitement avec d'autres partenaires de développement qui ont répondu à la sollicitation des trois gouvernements pour appuyer la lutte contre la pandémie. Les partenaires de développement sont, entre autres, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne (UE), les Nations unies, l'OMS et d'autres partenaires bilatéraux. La Banque a consulté ces institutions au sujet de l'appui en cours, des instruments utilisés et des domaines couverts afin de renforcer l'harmonisation des bailleurs de fonds et de réduire les doubles emplois. Le FMI apporte son soutien pour faire face aux contraintes de la balance des paiements et pour réduire les déséquilibres budgétaires en vue de renforcer la résilience et de stabiliser les économies des trois pays. Les autres partenaires de développement utilisent divers instruments ciblant principalement le secteur de la santé et la protection sociale. Au Liberia par exemple, la Banque mondiale apporte un financement ciblé aux PAI pour endiguer la COVID-19 en offrant parallèlement des filets de sécurité sociale au bénéfice de 10 000 ménages. C'est donc dire que l'appui de la Banque vient compléter le concours que fournissent les partenaires de développement, en particulier dans les domaines des filets de sécurité sociale et de la résilience économique, où les besoins sont immenses. Les autres partenaires de développement étant déjà engagés dans la santé et la protection sociale, la Banque travaillera donc en étroite collaboration avec eux sur la réforme des politiques.

3.1.5 La Banque, par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs [en l'occurrence son Bureau national au Liberia (COLR), son Bureau national en Sierra Leone (COSL), son Bureau national au Sénégal (COSN) et sa Direction régionale de développement et de prestation de services pour l'Afrique de l'Ouest (RDGW)], s'est concertée avec les partenaires de développement et les trois pays concernés (Gambie, Liberia et Sierra Leone) dans le cadre des groupes de travail sectoriels existants, notamment ceux qui portent sur la santé, le genre et la protection sociale. Pendant la mise en œuvre, la Banque renforcera son harmonisation par des supervisions conjointes, si possible, avec les partenaires de développement et elle participera aux groupes de travail sectoriels concernés afin de réduire les coûts de transaction. Cette approche est essentielle, car la plupart des partenaires de développement (notamment la Banque mondiale et l'UNICEF) disposent de filets de sécurité importants et de programmes de santé. Les bureaux

extérieurs joueront un rôle clé dans l'implication des partenaires de développement et des gouvernements, et ils veilleront à ce que les mesures définies d'un commun accord soient mises en œuvre.

3.1.6 Satisfaction des critères d'éligibilité pour l'Opération d'appui programmatique (OAP). Si les critères de stabilité macroéconomique et politique peuvent être abandonnés dans le cadre de l'ABRC, la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone remplissent les cinq critères d'éligibilité aux OAP (cf. le tableau 1 ci-dessous et les annexes 1 à 3). Le risque fiduciaire est important dans les pays et des mesures d'atténuation ont été prises grâce à une surveillance accrue de la part d'institutions supérieures de contrôle et du Parlement, et des contrôles ont été mis en place (section 4.7).

Critères	Gambie	Liberia	Sierra Leone
Engagement du gouvernement.	Plan national de développement et Plan d'urgence sanitaire en place.	Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres et Plan d'action contre la COVID-19 en place.	Plan national de développement et Plan d'action contre la COVID-19 en place.
Cadre macroéconomique	Évaluation positive du FMI en mars 2020.	Programme de Facilité élargie de crédit en bonne voie.	Facilité élargie de crédit du FMI en bonne voie.
Stabilité politique	Politiquement stable.	Politiquement stable.	Politiquement stable.
ERFP satisfaisante	Le risque fiduciaire global est « substantiel » et des mesures d'atténuation ont été prises.	Le risque fiduciaire global est « substantiel » et des mesures d'atténuation ont été prises.	Le risque fiduciaire global est « substantiel » et des mesures d'atténuation ont été prises.
Harmonisation	Le groupe chargé de l'appui budgétaire des partenaires de développement est en place et la Banque collabore avec d'autres partenaires de développement.	Le groupe chargé de l'appui budgétaire des partenaires de développement est en place et la Banque collabore avec d'autres partenaires de développement.	Appui budgétaire multi bailleurs de fonds (ABMD) en place.

IV LE PROGRAMME PROPOSÉ

4.1 But et objectif du programme. L'objectif du programme est de contribuer à la riposte rapide à la COVID-19 en vue de contenir la propagation de la pandémie, d'alléger les souffrances des personnes vulnérables et de renforcer la résilience économique.

4.2 Composantes du programme

4.2.1 Le programme s'appuie sur trois composantes, à savoir : i) le renforcement de la capacité à contenir la pandémie de COVID-19 ; ii) la préservation des moyens de subsistance moyennant un soutien social aux plus vulnérables ; et iii) l'appui à la résilience économique et à la responsabilité publique. L'opération envisagée permettra de contenir la propagation du nouveau coronavirus afin de faciliter la levée des mesures de confinement et de favoriser le démarrage du processus de reprise économique. Les annexes 1 à 3 fournissent des détails sur les composantes des programmes spécifiques aux pays, le contexte, les défis et les mesures proposées, tandis que le tableau 2 résume les principales mesures qui ont été prises dans le cadre du programme.

Gambie	Liberia	Sierra Leone
Composante 1. Renforcement de la capacité à contenir la pandémie de COVID-19		
Mesures à court terme	Mesures à court terme	Mesures à court terme
<ol style="list-style-type: none"> Adoption du plan sanitaire d'urgence actualisé. Définition des modalités d'admission des chauffeurs de camion dans le pays. Formation du personnel à la surveillance électronique. 	<ol style="list-style-type: none"> Approbation du Plan de préparation et de réponse à la COVID-19 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines (recrutement, formation, déploiement de personnel d'appoint et achat d'ambulances), notamment par la mise en place d'un mécanisme de rappel des agents de santé retraités pour renforcer les effectifs en service actif. 	<ol style="list-style-type: none"> Adoption et décentralisation du plan de préparation et de riposte à la COVID-19 pour le secteur de la santé. Renforcement de la capacité du gouvernement en matière de dépistage et de surveillance. Appui à l'amélioration des infrastructures hospitalières, notamment par l'accroissement du nombre de lits d'hôpitaux (<i>moyen terme</i>).

<p>4. Définition des exigences relatives à la continuité.</p>	<p>3. Renforcement de la capacité de dépistage afin que les infections puissent être détectées.</p> <p>4. Développement des infrastructures (réhabilitation et mise à niveau des installations nationales de triage, d'isolement et de traitement des patients de la COVID-19) (<i>moyen terme</i>).</p>	
<p>Composante 2. Préservation des moyens de subsistance en apportant un soutien social aux plus vulnérables</p>		
<p>1. Proposer des filets de sécurité sociale aux groupes vulnérables et effectuer des transferts d'argent aux personnes démunies pendant les périodes de confinement.</p> <p>2. Concevoir et rendre opérationnel un ensemble de mesures de soutien alimentaire (riz, sucre, huile de cuisine) ciblant les ménages les plus vulnérables.</p> <p>3. Établir une liste de prix réglementés des produits de base afin de s'assurer que les plus vulnérables sont protégés contre les hausses de prix des produits de base.</p>	<p>1. Élargir le programme de transfert d'argent liquide de manière à couvrir 10 000 autres ménages vulnérables dirigés par des femmes et des enfants en situation d'insécurité alimentaire. Revisiter par la même occasion les programmes de cantines scolaires en les transformant en programmes de fourniture de plats à emporter pour préserver la nutrition des enfants ciblés.</p> <p>3. Revoir les politiques agricoles relatives à l'accès à l'alimentation, notamment par l'élaboration d'une note d'orientation sur les réserves alimentaires (<i>moyen terme</i>).</p> <p>4. Renforcer les systèmes de statistiques et de ciblage des programmes de filets de sécurité sociale (<i>moyen terme</i>).</p>	<p>1. Proposer des filets de sécurité sociale aux groupes vulnérables et effectuer des transferts d'argent aux personnes démunies pendant les périodes de confinement.</p> <p>2. Soutenir les travailleurs de la santé et les travailleurs informels par des transferts d'argent liquide.</p>
<p>Composante 3. Contribuer à la résilience économique et à la responsabilité publique</p>		
<p>1. Le gouvernement doit accorder aux entreprises un délai supplémentaire de trois mois pour déposer leurs déclarations fiscales et payer leurs impôts.</p> <p>2. Appui à la réduction de la valeur CAF⁴ de 20 % pour les entreprises qui importent des produits de base tels que le riz, le sucre et l'huile.</p> <p>3. Paiement par le gouvernement de taxes aux municipalités pour le compte des hôtels touchés par la pandémie.</p>	<p>1. Approuver le plan de relance économique du Liberia.</p> <p>2. Remplacer le paiement des factures d'électricité des personnes vulnérables par le paiement des arriérés à la <i>Liberia Electricity Corporation</i>.</p> <p>3. Suspendre pour six mois la surtaxe supplémentaire prévue par la réglementation sur les marchandises importées.</p> <p>4. Mettre en place une commission de surveillance d'urgence au Parlement pour superviser les programmes liés à la lutte contre la COVID-19.</p>	<p>1. Développer des indicateurs de performance clés pour l'exécution et le suivi du Programme de riposte économique rapide à la COVID-19.</p> <p>2. Constituer et maintenir des stocks suffisants de produits essentiels à des prix stables.</p> <p>3. Suspendre le paiement des intérêts par les PME qui opèrent dans le secteur du tourisme.</p> <p>4. Lancer le programme national de microcrédit (<i>moyen terme</i>).</p>
<p>Court à moyen terme. Mise en œuvre de réformes de la gestion des finances publiques et de la responsabilité dans des domaines comme la passation des marchés, les contrôles internes, la surveillance et la lutte contre la corruption afin de réduire les risques fiduciaires et de renforcer l'impact sur le développement.</p>		

4.2.2 Les résultats escomptés sont : la réduction du taux de létalité ; l'augmentation du nombre de lits d'isolement ; le renforcement des capacités des établissements de santé et des agents de santé en matière

⁴ CAF signifie « Coût, assurance, fret ». Les droits et la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont calculés en additionnant tous les coûts, par opposition à la formule « franco à bord » (FOB) suivant laquelle tous les coûts sont inclus dans le prix indiqué. À taux de facturation égal, la taxation est plus élevée dans le cadre du CAF.

de préparation et de riposte aux épidémies ; l'accroissement du taux de dépistage et du nombre de personnes dépistées ; l'intensification du transfert d'argent liquide et de la distribution d'aliments ; le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux secteurs par des mesures fiscales et non fiscales ; la réduction des pertes d'emplois ; et la responsabilité publique accrue quant à l'utilisation des fonds destinés à la lutte contre la COVID-19.

4.3 Besoins de financement du programme. Le tableau 3 présente les besoins de financement et les déficits de financement attendus. La contribution de la Banque viendra compléter les efforts faits par la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone et par les partenaires de développement en vue de résorber les déficits de financement. L'aide des autres partenaires de développement sera canalisée vers la fourniture de filets de sécurité sociale, l'aide à la satisfaction des besoins en matière de santé (projet de la CEDEAO financé par la Banque mondiale, l'Union européenne et la BAD), la stabilisation macroéconomique, et le soutien au titre de la balance des paiements (FMI). L'aide de la Banque sera en grande partie consacrée aux filets de sécurité sociale et au renforcement de la résilience économique.

Description	Gambie		Liberia		Sierra Leone	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
A Revenu total, y compris les dons	424,80	424,80	895,69	846,19	840,18	806,59
Dont : recettes fiscales	248,37	248,37	435,74	406,99	791,79	551,65
Dont : subventions	176,42	176,42	459,95	439,20	124,46	254,94
B Dépenses totales et prêts nets	474,09	474,09	1 022,78	1 004,30	989,05	1 090,74
Dont : paiements d'intérêts	55,72	55,72	31,00	31,00	128,44	128,75
Dont : dépenses d'investissement	172,41	172,41	347,99	336,72	293,44	232,18
C Solde global sur base d'engagement	-49,29	-49,29	-127,09	-158,11	-148,86	-284,15
D Fonds en transit et accumulation d'arriérés ((-) = réduction)	0,00	0,00	0,00	0,00	26,55	27,16
E Solde global sur base caisse, y compris les dons	-49,29	-49,29	-127,09	-158,11	-122,32	-256,99
F Financement extérieur net, hors appui budgétaire	4,80	4,80	0,00	0,00	52,07	50,85
G Financement intérieur (net), ajusté 1]	0,00	0,00	0,00	0,00	96,79	59,52
H Financement (F + G)	4,80	4,80	0,00	0,00	148,86	110,37
I Déficit de financement résiduel	97,66	0,00	102,03	100,87	90,42	0,46
FAD	13,66	0,00	15,03	13,87	24,60	0,13
FMI (à confirmer)	21,50	0,00	87,00	87,00	21,13	0,11
Banque mondiale (à confirmer)	40,00	0,00	0,00	0,00	17,30	0,09
Union européenne (à confirmer)	22,50	0,00	0,00	0,00	27,39	0,13
J Déficit de financement résiduel (H + E)	-44,49	-44,49	-127,09	-158,11	26,55	-146,62

Source : Facilité élargie de crédit du FMI (Liberia) ; Facilité de crédit rapide (Gambie et Sierra Leone) ; et données économiques (Gambie, Liberia, Sierra Leone)

4.4 Bénéficiaires du programme. Les bénéficiaires directs des programmes de protection sociale seront notamment : les ménages vulnérables dirigés par des femmes ; les orphelins, les enfants scolarisés et les personnes extrêmement pauvres ; et les acteurs économiques, en particulier les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). Les bénéficiaires indirects comprennent la population dans son ensemble qui sera protégée contre les effets de la pandémie et bénéficiera d'une utilisation efficace des fonds destinés à la lutte contre la COVID-19 en raison de l'amélioration de l'environnement macroéconomique, de la transparence fiscale et de la responsabilité.

4.5 Mesures préalables. Le tableau 4 indique les mesures préalables que la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone devront prendre avant la soumission du programme pour examen par le Conseil d'administration.

Tableau 4. Mesures préalables convenues pour la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone

Gambie	Liberia	Sierra Leone
<p>1. Mesure convenue. Approbation du Plan national d'intervention en cas d'urgence sanitaire révisé. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances et des Affaires économiques transmettant à la Banque une copie du Plan national d'intervention en cas d'urgence sanitaire révisé.</p> <p>2. Mesure convenue. Approbation de l'attribution de marchés pour la fourniture de produits alimentaires essentiels et pour la distribution de kits alimentaires. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances et des Affaires économiques transmettant à la Banque une liste des marchés attribués approuvés par l'autorité gambienne des marchés publics pour la fourniture de denrées alimentaires essentielles et indiquant : i) les fournisseurs adjudicataires ; ii) les prix unitaires des produits alimentaires ; iii) la part des entreprises dirigées par des femmes qui ont obtenu des marchés ; et iv) la méthode d'appel d'offres.</p> <p>3. Mesure convenue. Publication d'un avis sur la prolongation du délai accordé aux entreprises pour déposer leurs déclarations de revenus et effectuer leurs paiements d'impôts en vertu de la loi de 2012 relative à l'impôt sur le revenu et à la taxe sur la valeur ajoutée. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances et des Affaires économiques confirmant la publication de l'avis sur la prolongation de trois mois du délai de dépôt des déclarations fiscales et de paiement des impôts par les entreprises, publié par le commissaire général de l'Autorité fiscale de Gambie.</p> <p>4. Mesure convenue. Présentation d'une demande de crédits supplémentaires à l'Assemblée nationale. Éléments de preuve requis. Lettre relative au crédit supplémentaire transmise à l'Assemblée nationale.</p>	<p>1. Mesure convenue. Remplacement du paiement des factures d'électricité des groupes vulnérables par le versement par le gouvernement des arriérés dus à la Liberia Electricity Corporation. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances présentant des preuves documentaires (sous forme de transferts ou de déclarations) confirmant le paiement des arriérés.</p> <p>2. Mesure convenue. Suspension de l'amende relative aux inspections avant expédition pendant six mois. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances à la Banque présentant la circulaire du gouvernement sur la suspension des inspections avant expédition.</p> <p>3. Mesure convenue. Adoption d'un plan de relance économique pour le Liberia. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances et de la Planification du développement présentant le plan de relance économique approuvé (adopté par le gouvernement).</p>	<p>1. Mesure convenue. Développement d'indicateurs de performance clés pour l'exécution et le suivi du Programme de riposte économique rapide à la COVID-19. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances soumettant un plan finalisé relatif aux principaux indicateurs de performance.</p> <p>2. Mesure convenue. Adoption et décentralisation du plan de préparation et de riposte à la COVID-19. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances soumettant une copie d'un plan de riposte adopté et la liste des structures créées dans les districts.</p> <p>3. Mesure convenue. Lancement de l'élargissement du programme de transferts d'espèces de manière à inclure 35 000 autres ménages vulnérables. Éléments de preuve requis. Lettre du ministre des Finances soumettant une note conceptuelle sur l'extension du programme de transferts d'argent liquide aux ménages cibles.</p>

4.6 Dialogue sur les politiques à mener. La Banque, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, engagera un dialogue politique immédiat, **à moyen et à long terme**, pour rehausser la qualité des politiques et programmes des secteurs sanitaire et social, de même que le renforcement de la résilience économique, de la gouvernance et de la transparence. Le dialogue immédiat portera sur la politique de riposte à la COVID-19. Le dialogue politique à moyen et long terme ciblera : i) **le secteur de la santé**, en mettant l'accent sur la surveillance intégrée des épidémies et de l'environnement, les systèmes d'alerte nationaux, et l'appui à la Gambie, au Liberia et à la Sierra Leone dans la révision des plans stratégiques et l'amélioration des infrastructures de santé ; ii) **le secteur social**, en renforçant les capacités statistiques des pays à recenser, enregistrer et cibler les pauvres et les personnes vulnérables, notamment dans les zones touchées par le changement climatique, et en renforçant les régimes de protection sociale ; iii) **le front macroéconomique**, en collaborant avec les autorités en vue de la stabilité macroéconomique globale, notamment en ce qui concerne la viabilité de la dette et la composition du budget dans l'optique de préserver les dépenses sociales ; iv) **la parité hommes-femmes**, en élaborant des mesures qui tiennent compte de la dimension de genre et en suivant les indicateurs ventilés par sexe sur la santé, l'éducation, la violence liée au sexe et l'inclusion financière dans les programmes de lutte contre la COVID-19 afin de réduire l'appauvrissement croissant des femmes chefs de famille et entrepreneurs et l'abandon scolaire chez les filles ; v) **le volet climat**, par l'amélioration de la gestion des facteurs environnementaux de la santé, tels que l'eau et l'assainissement, la préparation et la gestion des situations d'urgence ; et v) **la gouvernance**, par l'examen du financement et des processus d'urgence liés à la COVID-19, la réforme de la gestion des finances publiques, la transparence et la responsabilité.

4.7 Mesures de la performance. Pour atténuer les risques fiduciaires liés à la gestion des ressources destinées à la lutte contre la COVID-19, **les mesures de la performance convenues en matière de gouvernance** (voir le tableau 5 – Risque 3 ci-dessous) sont les suivantes : i) les institutions supérieures de contrôle des finances publiques de la Gambie, du Liberia et de la Sierra Leone doivent **soumettre à la Banque des rapports d'audit annuels sur les comptes du Fonds consolidé** ou du Fonds de revenu consolidé, y compris les fonds liés à la lutte contre la COVID-19, lorsque les rapports sont rendus publics ; ii) les institutions supérieures de contrôle des finances publiques seront tenues d'**entreprendre**

un audit des flux de fonds pour confirmer, entre autres, le calendrier, la conversion exacte des fonds (du dollar des États-Unis en monnaie locale) et leur transfert dans le Fonds consolidé ou le Fonds de revenu consolidé. La vérification devra se faire conformément au mandat de vérification approuvé par la Banque. Les rapports sur la vérification des flux de fonds seront soumis à la Banque dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier au cours duquel le décaissement a été effectué. iii) Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, en collaboration avec les organismes nationaux respectifs de réglementation des marchés publics, **effectueront un audit des marchés publics en se concentrant sur les financements liés à la lutte contre la COVID-19**. À la demande de toute institution supérieure de contrôle des finances publiques, la Banque s'efforcera de fournir une assistance technique pour faciliter l'audit. L'audit de la passation des marchés sera réalisé conformément aux termes de référence examinés par la Banque et le rapport sera communiqué à la Banque dans les neuf mois suivant la date de clôture de l'opération.

4.8 Impact social, en matière de genre et sur les groupes vulnérables. Le programme est classé dans la catégorie 2 du système des marqueurs de genre. Il encouragera une approche transformatrice de la parité hommes-femmes fondée sur l'inclusion des femmes dans les activités de protection sociale, les mesures de soutien financier aux entreprises, la prévention et la gestion des cas suspects.

V. EXÉCUTION ET DOCUMENTS JURIDIQUES

5.1 Exécution du programme. Les ministères des Finances en Gambie, au Liberia et en Sierra Leone auront la responsabilité globale de l'exécution du programme en étroite collaboration avec les ministères de la Santé, du Travail, de la Protection sociale, de la Condition féminine et de la Protection de l'enfance, et avec les banques centrales. Puisqu'il s'agit d'une opération d'appui programmatique, aucune structure parallèle ne sera créée. Par contre, les unités de coordination de l'aide relevant des ministères des Finances coordonneront l'exécution et feront office de secrétariats pour les comités de pilotage du programme qui regroupent toutes les institutions concernées. Chaque gouvernement bénéficiaire désignera un point focal pour coordonner l'exécution du programme. La capacité des ministères des Finances a été évaluée et jugée satisfaisante pour gérer les ressources du programme.

5.2 Suivi et évaluation : La Banque utilisera les indicateurs du cadre logique axé sur les résultats pour suivre la performance du programme. D'autres mesures de performance liées à la gouvernance, décrites au point 4.7, feront l'objet d'un suivi. La Banque effectuera des missions de suivi et de supervision en coordination avec les DP afin d'examiner les progrès de la mise en œuvre et de convenir des actions futures pour relever les défis identifiés. Le COLR, le COSL, le COSN et le RDGW joueront un rôle essentiel dans le dialogue politique avec le gouvernement et dans les consultations régulières avec les DP. Un rapport d'achèvement du programme sera préparé pour évaluer les progrès par rapport au cadre logique axé sur les résultats et pour tirer des enseignements pour les futures opérations. Les ministères des Finances, par l'intermédiaire des unités de coordination de l'aide, seront responsables de la collecte et du partage des données ainsi que de la coordination du suivi et évaluation. Dans le cadre du suivi, le gouvernement préparera et soumettra à l'examen de la Banque des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

5.3 Gestion financière, décaissement et passation de marchés

5.3.1 Gestion financière : Les ministères des Finances respectifs auront la responsabilité globale de la gestion administrative, financière et comptable des ressources du programme. Ils veillent à ce que toutes les activités liées à la COVID-19 dans le cadre du programme soient budgétisées dans leurs budgets nationaux et à ce que toute révision ultérieure des budgets soit effectuée conformément à leurs règles de gestion financière respectives.

5.3.2 Gestion de la trésorerie et décaissement : Les fonds seront versés en une seule tranche sous réserve du respect des conditions spécifiées dans les accords juridiques. Les ressources seront déposées

sur des comptes spéciaux libellés en USD, qui seront ouverts à la Banque centrale du Liberia (CBL), à la Banque de Sierra Leone (BSL) et à la Banque centrale de Gambie par le Trésorier général des pays respectifs, avec l'approbation des ministres des Finances, et de là vers le compte d'opérations en USD du gouvernement du Liberia (du Fonds consolidé/FC), le Trésor du gouvernement de Sierra Leone (CRF) et le Trésor du gouvernement de Gambie (CRF). Tous les décaissements suivront les procédures décrites dans le Manuel des décaissements de la Banque de mars 2020.

5.3.3 *Audit externe* : Les fonds du programme transférés dans le CF/CSF sont fongibles et les dépenses ne peuvent être distinguées des autres dépenses du CF/CSF. Conformément à la politique de la Banque sur les OAP, l'audit suivra les systèmes des pays, les fonds seront vérifiés par les auditeurs généraux de la Gambie, du Liberia et de la Sierra Leone dans le cadre de leur audit annuel des comptes de leur gouvernement. Outre l'assurance découlant de l'examen des rapports d'audit annuels publiés par les auditeurs généraux sur les comptes du CF/CSF, les auditeurs généraux seront tenus de procéder à un audit des flux de fonds pour confirmer, entre autres, le calendrier, la conversion exacte des fonds (du dollar USD en monnaie locale) et leur transfert dans le CF/CSF. L'audit sera effectué conformément aux termes de référence approuvés par la Banque. Les rapports d'audit sur le contrôle des flux de fonds seront soumis à la Banque dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier au cours duquel le décaissement a eu lieu.

5.3.4 *Gestion de la passation des marchés* : Les systèmes de passation des marchés publics dans les pays du GLS se fondent sur leurs lois respectives régissant la passation des marchés publics. Sur la base des derniers examens de la CFRA effectués en 2019 par la Banque, les risques globaux du système de passation de marchés sont jugés substantiels en Gambie, importants au Liberia et modérés en Sierra Leone. Les réformes des marchés publics en cours dans les trois pays, y compris le renforcement des capacités humaines, réduisent ces risques. Malgré cela, il a été convenu avec les institutions supérieures de contrôle respectives que, en collaboration avec les organismes nationaux de réglementation des marchés publics, des audits spécifiques des activités liées à la pandémie de la COVID-19 dans le cadre du programme devraient être réalisés conformément au système de passation des marchés du donataire. Les rapports seront communiqués à la Banque au plus tard neuf (9) mois après la clôture du programme.

5.4 Documentation juridique

5.4.1 Les instruments de financement du programme sont les subventions du guichet du Pilier I du FAD et de la FAT, accordées dans le cadre du mécanisme de réponse rapide contre la COVID-19 du Groupe de la Banque, approuvé par le Conseil d'administration de la Banque et du Fonds le 8 avril 2020.

5.4.2 Les instruments juridiques qui régiront le programme seront :

- a) un protocole d'accord entre le Fonds africain de développement et la République du Liberia pour un don du FAD équivalent à 3,14 millions d'UC ;
- b) un protocole d'accord entre la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (collectivement appelés le « Fonds »), en tant qu'administrateurs de la facilité d'appui à la transition (FAT), et la République du Liberia pour un don du guichet du Pilier I de la FAT équivalant à 7,01 millions d'UC ;
- c) un protocole d'accord entre le Fonds africain de développement et la République de Sierra Leone pour un don du FAD équivalent à 9 millions d'UC ;
- d) un protocole d'accord entre la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (collectivement appelés le « Fonds »), en tant qu'administrateurs de la facilité d'appui à la transition (FAT), et la République de Sierra Leone pour un don du guichet du Pilier I de la FAT équivalant à 9 millions d'UC ;

- e) un protocole d'accord entre le Fonds africain de développement et la République de Sierra Leone pour un don du FAD équivalent à 5 millions d'UC ; et
- f) un protocole d'accord entre la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (collectivement appelés le « Fonds »), en tant qu'administrateurs de la facilité d'appui à la transition (FAT), et la République de la Gambie pour un don du guichet du Pilier I de la FAT équivalent à 5 millions d'UC (ci-après dénommés conjointement les « Accords »).

5.4.3 *Les conditions associées à l'intervention du Groupe de la Banque*

- (a) **Conditions préalables à l'entrée en vigueur** : Les accords entrent en vigueur dès leur signature par les parties.
- (b) **Actions préalables** : Avant la présentation de l'opération proposée au Conseil, les bénéficiaires doivent fournir au Fonds la preuve satisfaisante sur le fond et la forme, que les actions préalables décrites au point 4.5 de la présente proposition ont été menées à bien.

5.5 Conditions préalables au décaissement des fonds : Le décaissement des dons en une seule tranche, pour chaque pays, est subordonné à l'entrée en vigueur des accords respectifs avec ces pays et à la transmission au Fonds des détails des comptes en devises ouverts auprès des banques centrales de la Gambie, du Liberia et de la Sierra Leone aux fins de la réception du produit du don.

5.6 *Respect des politiques du groupe de la Banque*

5.6.1 Le programme respecte toutes les politiques et directives applicables du Groupe de la Banque y compris la Facilité de réponse rapide à la COVID-19 (CRF), sous réserve du paragraphe 5.6.2 ci-dessous. Cependant, les programmes de la Gambie et de la Sierra Leone sont préparés en l'absence des DSP. Bien que des progrès aient été réalisés dans la préparation des notes de diagnostic de pays, la réalisation des nouveaux DSP s'est heurtée à des contraintes opérationnelles et leur approbation est prévue pour septembre 2020.

5.6.2 Le DSP 2017-2019 de la Gambie a expiré (le rapport d'achèvement doit être approuvé en septembre 2020) et le DSP 2020-24 n'a pas encore été approuvé. Le DSP 2013-2019 de la Sierra Leone a également expiré (le rapport d'achèvement a été approuvé le 25 février 2020) et le DSP 2020-24 n'a pas encore été approuvé. En vertu de la section 6.1 de la Politique du Groupe de la Banque sur les OAP, « *le DSP fournira la base et le contexte stratégique pour l'utilisation d'une OAP dans un PMR. En tant que document fondamental de planification des opérations du Groupe de la Banque, le DSP apportera les justifications requises pour les OAP et démontrera également leur pertinence au sein du programme de prêt (ou de don) du Groupe de la Banque dans le pays en question* ». Faute de DSP pour la Gambie et la Sierra Leone, une dérogation est donc demandée sur la condition préalable relative à l'existence d'un DSP valide en vertu de cette section 6.1 afin de permettre à la Gambie et à la Sierra Leone de bénéficier du financement dans le cadre du programme.

5.7 Risques environnementaux et sociaux : L'OAP a été classée en catégorie 3 conformément aux dispositions applicables des politiques relatives aux interventions de secours d'urgence. Il est prévu que les interventions dans le cadre du programme seront limitées et pourront être gérées avec une éducation publique continue et des mesures d'atténuation. Les principaux risques identifiés sont les voies de transmission communautaires associées, l'exposition des travailleurs de la santé et la gestion des déchets médicaux. En conséquence, la Banque veillera à ce que les pays gèrent les déchets biomédicaux conformément à la législation nationale pertinente, aux bonnes pratiques internationales recommandées par l'OMS ou à toute pratique techniquement et financièrement réalisable et efficace pour chaque pays.

Tout autre aspect environnemental ou social (E&S) qui pourrait apparaître au cours de la mise en œuvre sera géré conformément à la législation nationale et aux exigences du Système de sauvegarde intégré de la Banque. Un rapport d'E&S sera préparé et partagé avec la Banque à l'issue du programme.

5.8 Gestion des risques : Les risques et les mesures d'atténuation sont présentés dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Risques et mesures d'atténuation
Risque 1 : Risque macroéconomique découlant des dérapages dans la mise en œuvre des réformes. Atténuation : Ce risque sera atténué grâce à un engagement continu avec les gouvernements par le biais d'un dialogue politique visant à encourager la mise en œuvre de réformes économiques et la conformité avec les programmes soutenus par le FMI.
Risque 2 : La capacité institutionnelle risque d'être compromise, surtout en ce qui concerne les données. Atténuation : La Banque s'engagera en permanence auprès des gouvernements pour collecter et compiler des données, et rendre compte des étapes des projets. La Banque et les autres DP doivent fournir un soutien institutionnel et technique pour renforcer les statistiques sectorielles.
Risque 3 : Risque fiduciaire, y compris la corruption. Atténuation : Ce risque sera atténué à deux niveaux a) par l'audit des flux de fonds, l'audit externe des fonds consolidés et l'audit des marchés publics axé sur les activités de la COVID-19 par les institutions supérieures de contrôle en collaboration avec les autorités nationales de passation des marchés publics de SL, LR et GM, élaboré au point 4.6.2 ci-dessus. b) la Banque continuera à dialoguer et à collaborer avec les autorités gouvernementales et les autres DP dans les pays respectifs sur les réformes de la GFP visant à renforcer les capacités des institutions de surveillance et de lutte contre la corruption, ce qui permettra de resserrer l'environnement de la GFP et d'améliorer la transparence et la responsabilité dans ces pays.

VI. RECOMMANDATION

6.1. Il est recommandé que le Conseil d'administration : a) approuve un don du Fonds africain de développement de 38.15 millions d'UC au maximum, comprenant des dons du FAD-15 et du Pilier 1 de la FAT se présentant comme suit : i) un don du FAD de 3,14 millions d'UC et un don du Pilier I de la FAT de 7,01 millions d'UC à la République du Liberia ; ii) un don du FAD de 5 millions d'UC et un don du Pilier I de la FAT de 5 millions d'UC à la République de Gambie ; et iii) un don du FAD de 9 millions d'UC et un don du Pilier I de la FAT de 9 millions d'UC à la République de Sierra Leone aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport ; et b) déroge aux dispositions de la section 6.1 de la Politique du Groupe de la Banque sur les opérations d'appui programmatique pour permettre à la République de Gambie et à la République de Sierra Leone de bénéficier du financement prévu par le programme en l'absence de DSP valides.

ANNEXE

APPENDICE 1 : GAMBIE : NOTE DE PAYS

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE

1. **Contexte macro-économique :** Au cours des deux dernières années, la Gambie a réalisé des progrès dans la correction de vulnérabilités macro-économiques et de gouvernance qu'avait exacerbés la transition politique récente. La transition risquée qui avait suivi le départ de Y. Jammeh à la fin de 2016 avait entraîné une chute du tourisme (un des principaux moteurs de croissance) et détérioré des fondamentaux macro-économiques déjà affaiblis par des incohérences de politique et des conditions climatiques défavorables. Malgré ces difficultés sociopolitiques, le gouvernement avait réussi à stabiliser les principaux indicateurs macro-économiques. La Gambie avait retrouvé une forte croissance (6,6 % en 2018), réduit son déficit budgétaire de 8,1 % du PIB en 2015 à 4,1 % en 2019 et réalisé de solides progrès pour sortir du surendettement⁵.

Tableau 1 : Tendances macro-économiques et perspectives (2018 – 2021)

		Sans COVID-19	Avec COVID-19
	2019 (e)	2020 (p)	2020 (p)
Croissance du PIB réel (%)	5,4	5,2	1,9
Inflation (%)	5,1	4,8	7,2
Balance budgétaire (+/-) (% du PIB)	-4,1	-2,8	-3,0
Solde du compte courant (% du PIB)	10,3	-10,0	-12,0

Source : Département des statistiques de la BAD

2. La croissance projetée de 5,2 % en 2020 va subir une forte contraction à cause de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie. Dans ce nouveau contexte, la projection révisée de croissance du PIB est de 1,9 %⁶ alors qu'elle était initialement estimée à 5,2 % à cause de perturbations dans le commerce, les investissements, les envois de fonds de l'étranger, la construction, l'agriculture, la pêche, le tourisme et le divertissement. L'inflation devrait dépasser 7,2 % alors qu'elle était précédemment prévue à 4,8 % à cause de perturbations dans les chaînes mondiales et régionales d'approvisionnement en nourriture, qui avait conduit à des interruptions des importations alimentaires et des pénuries d'aliments essentiels. Des fermetures prolongées des frontières pourraient créer des pénuries et conduire à des augmentations de prix vu que l'approvisionnement national s'avère incapable de satisfaire une demande en augmentation. Des pertes de recettes et une augmentation des dépenses en vue de lutter contre la pandémie pourraient détériorer le solde budgétaire à -3,6 % du PIB en 2020 contre une projection de -2,8 % avant la pandémie. Par ailleurs, le solde du compte courant devrait se détériorer, passant de -10,3 % du PIB en 2019 à -12 % du PIB en 2020, à cause de la diminution des principales exportations, des envois de fonds de l'étranger et des investissements étrangers. Une diminution des apports en devises pourrait conduire à une chute des réserves internationales et partant, à une nouvelle dépréciation du taux de change et à des pressions inflationnistes.

⁵ En raison de la performance de la Gambie au titre du programme suivi par les services du FMI en 2019, notamment la réduction du déficit budgétaire et un allègement de la dette par les principaux créditeurs, le pays était parvenu à un accord sur une Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le FMI le 23 mars 2020.

⁶ Selon les prévisions des autorités de la Gambie, la croissance du PIB devrait perdre 3 points de pourcentage et tomber à 3,2 % alors qu'elle était initialement projetée à 6,3 %.

3. Situation de la gouvernance : les problèmes sous-jacents de gouvernance sous le précédent régime avaient entraîné des scores généralement faibles pour l'ensemble des mesures de gouvernance. Sous la nouvelle administration, certains progrès ont été enregistrés : dans l'édition 2016 de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), la Gambie se classait 35^e avec un score de 46,9/100. Dans l'édition de 2018, elle est passée à la 21^e place avec un score de 54,9. Le pays a obtenu ces gains les plus importants dans les catégories Participation et droits humains, et Sécurité et État de droit. Il est intéressant de noter qu'une comparaison des scores entre la période précédant la transition et celle qui suit montre des gains importants dans des dimensions liées aux droits fondamentaux humains et politiques ; c'est moins le cas pour des aspects de la gouvernance économique. Par exemple, la notation pour la gestion publique ne s'est améliorée que de 0,5 point entre les rapports de 2016 et de 2018. Une raison sous-jacente de ce résultat est que le progrès en matière de gouvernance économique demande plus de temps pour obtenir un changement radical. Au lendemain de la transition, il fallait faire le point de la situation, comprendre le fonctionnement de la gouvernance publique sous le précédent régime avant de planifier des réformes adéquates. Les réformes de la gouvernance les plus importantes ont eu trait à un audit de performances en profondeur des grandes entreprises publiques, accompagné de l'élaboration d'un plan d'action de réformes stratégiques pour les réformer. Le ministère des Finances a également publié une matrice des facteurs de réussite des entreprises publiques de façon à améliorer la mise en œuvre de ces réformes critiques.

4. Contexte sanitaire : La nouvelle maladie à Corona virus (COVID-19) s'est propagée relativement tard en Gambie et le nombre cumulé d'infections était de 42 le 24 juin 2020, soit une augmentation de 75 % par rapport au 22 mai (24 cas). Bien que les taux d'infection soient comparativement faibles, une propagation exponentielle est possible. Dans le pays, la propagation du COVID-19 se passe dans un contexte d'une haute prévalence de comorbidités qui affaiblissent le système immunitaire et augmentent les risques d'infection, de maladies graves et de décès (la malnutrition affecte en effet 21 % de la population). La performance du pays en matière de santé est mitigée : 72 % des femmes reçoivent quatre visites prénatales et 58,9 % des Gambiens ont accès à l'eau et l'assainissement améliorés, alors que les moyennes au niveau du continent sont respectivement 48 % et 33 %. Par contre, la mortalité maternelle reste élevée à 597 pour 100 000 naissances vivantes⁷.

5. Le système de santé est sous-financé et dépend fortement de financements extérieurs pour les dépenses ordinaires (44 %). Les frais à la charge des patients représentent 24 % du total des dépenses de santé, bien qu'on les soupçonne d'être plus élevés⁸ vu que les patients achètent leurs médicaments dans des pharmacies privées à cause de pénuries fréquentes dans les établissements publics. Selon l'OMS⁹, le classement du pays était inférieur à la moyenne régionale en matière d'investissements pour des infrastructures de santé, avec à peine 6,3 lits pour 100 000 habitants. La densité de professionnels de la santé est également faible, avec 0,3 docteur et 0,6 infirmier et sage-femme pour 1000 habitants. Dans un tel contexte, la propagation de la COVID-19 pourrait réduire l'accès à d'autres services de santé, notamment à cause d'une réduction de la demande pour des services de routine pendant les épidémies. Cette réduction affecte de façon disproportionnée les femmes et les enfants, vu que l'absence de demande pour des services de santé maternelle augmente le risque de décès des mères et des nouveau-nés.

6. La Gambie affiche un score d'à peine 34,2/100 sur l'index mondial de sécurité sanitaire, avec des problèmes dans plusieurs domaines, notamment des contre-mesures médicales et de déploiement du personnel, et la communication avec les agents de santé en cas d'urgence de santé publique. Par contre, il affiche un excellent score de 100 contre une moyenne mondiale de 42,3 en ce qui concerne ses effectifs d'épidémiologie. Le pays manque également d'une capacité de laboratoire suffisante, avec d'importantes lacunes en matière de transferts des prélèvements, de systèmes de transport et de qualité des laboratoires.

⁷ Chiffres de l'OMS pour 2017. https://www.who.int/gho/maternal_health/countries/gmb.pdf

⁸ USAID : évaluation du système de santé de la Gambie.

⁹ OMS-AFRO : l'état de la santé en Afrique, 2018.

Il souffre également d'insuffisance en matière de tests de laboratoire et de diagnostics modernes et efficaces dans les lieux de consultations et en laboratoire¹⁰.

7. Contexte social. Les niveaux de pauvreté sont dans une large mesure restés inchangés entre 2010 (48,4 %) et 2015/16 (48,6 %), mais avec d'importantes disparités en fonction de la géographie et du genre. L'incidence de la pauvreté est fort différente selon qu'il s'agit de zones urbaines ou rurales : 69,5 % de la population rurale est considérée comme pauvre, contre 31,6 % de la population urbaine. Le classement de la Gambie sur l'indice de développement humain en 2018 reste faible, avec un score de 0,460 très inférieure au niveau moyen de l'Afrique subsaharienne de 0,537.

8. Dans un tel contexte de pauvreté, la combinaison de l'impact sanitaire et économique de l'épidémie devrait avoir de graves répercussions sociales dans la population. En plus d'un faible revenu, la plupart des Gambiens travaillent dans le secteur informel et non pas accès à une assurance maladie, à des soins de santé de qualité ou à d'autres systèmes de protection sociale. Les autorités ont récemment approuvé la Politique nationale de protection sociale (NSPP) (2015-25), qui définit la vision et l'agenda de protection sociale du gouvernement et propose l'établissement progressif d'un système de protection sociale. Cependant, la mise en œuvre n'en est encore qu'à ses débuts, et les programmes actuels ne sont pas adéquats tant dans leur portée que dans leur couverture. Les interventions existantes sont fondées sur des projets (et ne sont donc pas systémiques) et dépendent de programmes non contributifs financés par les bailleurs de fonds et ciblant des groupes vulnérables spécifiques. Sur le plan institutionnel, le Département du bien-être social qui fait partie du ministère de la Santé et du Bien-être social a la responsabilité opérationnelle d'ensemble, mais manque de personnel, de compétences et de budget.

LE PROGRAMME

9. Objectif et finalité du programme : le programme d'appui à la riposte contre la COVID-19 a pour objectif d'apporter un appui à la riposte du Gouvernement gambien à la pandémie de la COVID-19 et d'en atténuer les impacts économiques et sociaux.

10. Contenu du programme : Le programme comprend trois grandes composantes qui se renforcent mutuellement ; à savoir, i) le renforcement du système de santé pour une réponse efficace, afin de contenir la propagation du virus et de permettre la reprise des activités sociales et économiques ; ii) le renforcement de la protection sociale contre l'impact de la COVID-19 afin d'atténuer les conséquences sociales, notamment en maintenant la consommation des ménages, en réduisant au minimum la vente d'actifs et en diminuant le nombre de ménages qui basculent dans la pauvreté et iii) le renforcement des cadres macro-budgétaires par l'appui à des mesures budgétaires pour assurer la résilience pendant et après les chocs liés à la COVID-19.

¹⁰ OMS : Évaluation extérieure conjointe des principales capacités RSI, 2017.

Composante 1 : Renforcement du système de santé pour contenir la COVID-19

11. **Contexte, défis et contraintes** : Si la propagation de l'infection au coronavirus reste contenue en Gambie, les défis spécifiques à la réponse à la pandémie viennent s'ajouter aux faiblesses du système de santé mentionnées précédemment et mettent le pays en danger. Le pays a une forte densité de population et, pis encore, il est voisin du Sénégal où la transmission est toujours en hausse (6129 cas au 25 juin). À cet égard, le ministère de la Santé de la Gambie signale que 80 % des cas enregistrés dans le pays sont importés et qu'une question centrale que doit aborder la riposte à la pandémie est celle d'un meilleur contrôle des points d'entrée aux frontières et plus particulièrement celui des chauffeurs routiers¹¹. Le gouvernement se préoccupe également des pertes éventuelles au niveau de l'offre et de la demande de services non liés à la COVID, pertes qui pourraient résulter de la pandémie et qui mettraient en danger les gains de santé publique accumulés au cours des dernières décennies. Une autre question clé concerne la viabilité financière, pour le gouvernement, des mesures de quarantaine : au 23 juin, 1085 personnes avaient été mises en quarantaine (692 ont été libérées et 393 y sont toujours). En quête d'une alternative aux mesures de quarantaine actuelles, le gouvernement permet éventuellement un accès gratuit aux services de base dans les hôtels en précisant toutefois que les frais liés à des services supplémentaires sont à la charge des utilisateurs qui le souhaitent. Actuellement, le fonds d'urgence de 500 millions GMD est consommé à un rythme effréné (160 millions GMD de dépenses au 28 avril) et face à la baisse des recettes fiscales du fait de la crise, la marge de manœuvre financière de l'État est étroite.

12. **Action gouvernementale** : Outre la création du fonds d'intervention d'urgence mentionné plus haut, le gouvernement a désigné un Comité national d'urgence sanitaire et l'a chargé d'élaborer un plan d'action pour la lutte contre la COVID-19. Un projet de plan a été présenté en mars 2020 avec une perspective à court terme et un plan actualisé est en cours de finalisation. Le plan actuel vise à i) renforcer la coordination aux niveaux national et régional ; ii) intensifier une surveillance active épidémiologique et de laboratoire ; iii) détecter et gérer rapidement les cas et prévenir et contrôler efficacement les infections ; iv) communiquer des informations sur les risques et l'engagement ainsi que sur la mobilisation des communautés ; v) fournir un soutien psychosocial aux personnes touchées et non touchées ; et vi) traiter les questions de sécurité et de sûreté, notamment en mettant en place un système efficace de gestion et d'attribution logistique¹². L'approche consiste à favoriser l'appropriation et l'impulsion nationales et à utiliser les structures et mécanismes existants, et ce faisant, à assurer la soutenabilité. Le gouvernement étudie en particulier la possibilité de procéder à un dépistage systématique ciblé. Avec le soutien de la Banque mondiale et du PNUD, il augmente également sa capacité de test en laboratoire (de 200 à 400 par jour) et sa capacité de traitement en soins intensifs – notamment dans les régions.

13. **Mesures au titre du programme** : le programme soutiendra de manière sélective les mesures qui sont techniquement essentielles à la réponse du pays à la COVID-19 et qui répondent directement à certains des défis stratégiques présentés plus haut ; à savoir, i) adoption du plan d'intervention actualisé (**action préalable**) ; ii) définition des modalités d'admission des chauffeurs routiers dans le pays ; iii) formation du personnel à la surveillance électronique et iv) identification des besoins en matière de continuité des services de santé autres que ceux liés à la COVID.

14. **Résultats escomptés** : À l'issue du programme, les mesures susmentionnées auront contribué à renforcer la capacité de la Gambie à contenir la pandémie, tout en jetant les bases d'un système de surveillance plus résilient, fondé sur les TIC, et en préservant l'accès aux services de santé non couverts par le programme de lutte contre la COVID, en particulier pour les femmes. Au moins 30 000 tests de dépistage de la COVID-19 auront été réalisés (contre 2604 au 23 juin) et l'accès aux soins prénataux sera maintenu.

¹¹ Ministère de la Santé, Rapport de situation en date du 23 juin (et éditions précédentes).

¹² Ministère de la santé, *The Gambia Covid-19 Plan* (Plan de riposte contre la COVID-19 de la Gambie), Vol.1, Version 1, mars 2020.

Composante 2 : Élargissement de la couverture des régimes de protection sociale

15. **Contexte et défis** : la crise actuelle constitue une sérieuse entrave aux efforts du Gouvernement gambien pour réduire la pauvreté au moment où il s'efforce d'améliorer les filets de sécurité sociale et la sécurité sociale. La pandémie accroît la vulnérabilité de ménages déjà vulnérables, dont la plupart travaillent dans le secteur informel, dans des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). En plus de leurs faibles revenus, ces personnes n'ont pas d'assurance maladie et ne bénéficient pas de congés payés. Elles n'ont pas non plus d'économies pour survivre pendant la fermeture du pays et le ralentissement économique, sont incapables de travailler à distance pour éviter l'infection et n'ont que peu d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires.

16. **Action gouvernementale** : Le gouvernement a renforcé les systèmes de protection sociale pour protéger les vies et les moyens de subsistance et atténuer les effets négatifs probables sur la pauvreté, le chômage et la fragilité. Parmi les récentes mesures communes de protection sociale, on peut citer l'approbation de la politique nationale de protection sociale qui définit la vision du gouvernement en matière de protection sociale et propose la mise en place progressive d'un système de protection sociale. Depuis, le gouvernement a élargi les programmes de filets de sécurité sociale et distribue un sac de riz, un sac de sucre et 10 litres d'huile alimentaire à chaque ménage considéré comme vulnérable. Quarante pour cent des articles distribués ont été achetés par des PME dirigées par des femmes.

17. **Mesures au titre du programme** : Dans ce contexte, une mesure soutenue par l'opération sera i) l'achat et la distribution d'un kit de soutien alimentaire (riz, sucre, huile alimentaire) d'une valeur de 734 millions de GMD, ciblant les ménages les plus vulnérables dans les communautés rurales et urbaines. Le déploiement de ce programme sera basé sur l'évaluation des vulnérabilités réalisée dans le cadre de l'enquête intégrée auprès des ménages de 2013, ajustée par une enquête parlementaire récente en collaboration avec les pouvoirs publics locaux et l'Agence nationale de gestion des catastrophes. En outre, afin de s'assurer que les populations les plus vulnérables soient protégées contre les hausses de prix des produits de première nécessité, cette intervention soutiendra ii) l'établissement d'une liste de prix réglementés temporaire pour les produits de première nécessité. Un système de prix basé sur le marché pour ces produits sera rétabli immédiatement après les crises¹³.

18. **Résultats escomptés** : À la suite de l'intervention, le nombre de ménages vulnérables bénéficiant des programmes de protection sociale d'urgence devrait atteindre 201 600, dont 84 % vivent dans des communautés rurales et 25 % sont des ménages dirigés par des femmes.

Composante 3 : Renforcement de la stabilité macroéconomique par la protection des secteurs stratégiques

19. **Contexte et défis** : Les défis rencontrés par Thomas Cook Co Ltd en septembre 2019 ont montré à quel point l'économie gambienne est dépendante du secteur du tourisme. Les premières estimations indiquaient alors qu'un effondrement potentiel de la plus grande agence de tourisme aurait pu entraîner une baisse du PIB de 1,5 % en 2019. Compte tenu de l'ampleur de la pandémie, on peut imaginer l'impact exacerbé sur le tourisme lorsque l'ensemble du secteur du transport aérien s'effondrera. Les autorités estiment que l'impact de la pandémie sur l'industrie du tourisme et sur les petites entreprises sera immédiat et durable. Les estimations préliminaires indiquent que les arrivées de touristes diminueront d'au moins 28 % par rapport aux chiffres prévus pour 2020 dans le meilleur des cas. Cette estimation prudente entraînera un manque à gagner de 52 millions d'USD pour l'industrie hôtelière (2,7 % du PIB). Dans le pire des cas, si la pandémie dure le reste de l'année, l'impact sera double : tout d'abord par une incidence beaucoup plus négative sur le profil des recettes pour 2020 et une augmentation du déficit budgétaire. Deuxièmement, par une perte d'activités économiques qui affectera

¹³ Selon la théorie économique, un tel plafond réglementaire à long terme pourrait se solder par des pénuries. Les subventions ciblées auraient constitué la première option. Toutefois, i) cette réglementation est neutre d'un point de vue budgétaire (un point essentiel compte tenu de l'état des finances publiques), et ii) le caractère temporaire de cette mesure ne devrait pas entraîner d'effets négatifs. La Banque a entamé un dialogue avec les autorités sur ces aspects et fait valoir le caractère temporaire de la mesure.

les emplois et les moyens de subsistance en raison du ralentissement du secteur du tourisme, qui est un moteur de croissance et d'où nombre de PME tirent leurs revenus.

20. **Action gouvernementale :** Le secteur du tourisme est actuellement au point mort et il ressort d'une récente étude d'impact économique de la COVID-19 que 2358 entrepreneurs seront touchés et qu'un total de 7289 employés du secteur (formel) du tourisme en subiront les effets. Les autorités ont réagi par des mesures fiscales et non fiscales telles que des reports d'impôts, des dérogations et des exonérations. D'autres mesures de réponse comprennent la réduction des droits à l'importation et le paiement des taxes liées au tourisme aux municipalités. Le gouvernement prendra en charge les salaires des travailleurs du secteur du tourisme pendant une période de trois mois (avril-juin) par le biais de la sécurité sociale et paiera les frais de l'office du tourisme au nom des hôtels.

Tableau 2 : Déficit de financement	2020	
	en milliers de GMD	% du PIB
Total des recettes et dons	24 472 612	25 %
<i>Dont : dons (hors aide budgétaire)</i>	8 136 034	8 %
Dépenses totales et prêts nets	28 336 947	29 %
<i>Dont : paiements d'intérêts</i>	2 948 412	3%
<i>Dont : dépenses d'investissement</i>	2 682 045	3%
Solde global (base de caisse)	- 3 864 335	-4%
Accumulation des arriérés	300 000	0,3%
Solde global (base d'engagements)	- 4 164 335	-4,2%
Financement extérieur (net – moins la banque)	2 083 136	2,1%
Financement sur ressources intérieures (net)	2 266 626	2,3%
Financement		0%
Déficit de financement, financé par :		0%
<i>FMI</i>		0%
<i>BAD</i>	358 540	0,4%
<i>UE</i>	1 260 000	1,3%
<i>VAN</i>	1 371 600	1,6%
<i>Autres</i>		0%
Déficit de financement résiduel	0	0%

Source : MoFEA

21. **Mesures au titre du programme :** Si la perte de recettes attendues par l'État est importante, il n'en demeure pas moins que l'impact de l'effondrement des entreprises et des pertes d'emplois sera plus grave pour les moyens de subsistance des ménages. Afin d'atténuer cet impact, l'opération soutiendra i) *l'administration fiscale gambienne (GRA) à accorder une prolongation de trois mois aux entreprises pour la présentation de leurs déclarations et le paiement des impôts.* Le report de paiement donnera un peu de répit aux entreprises pour récupérer les pertes qu'elles auraient pu subir et protéger les emplois pendant la période de crise. En outre, le programme soutiendra ii) *la GRA pour réduire la valeur CAF¹⁴ de 20 % pour les entreprises qui importent des produits de première nécessité tels que le riz, le sucre et l'huile.* Si le programme entend amortir le déficit financier créé par la mesure, les effets profiteront également aux PME qui importent des denrées alimentaires essentielles nécessaires à un programme de protection sociale élargi ciblant les ménages vulnérables.

22. Face à la perte de recettes, les autorités seront obligées de faire des choix difficiles en matière de réduction des dépenses tout en protégeant et en augmentant les investissements sociaux pour lutter contre la pandémie. Afin de garantir le maintien du niveau des services sociaux fournis et d'amortir davantage l'impact sur l'industrie hôtelière, le programme veillera à ce que iii) *l'État paie des taxes aux municipalités au nom des hôtels touchés par la pandémie.* Cette mesure vise non seulement à protéger les entreprises et les emplois dans l'industrie du tourisme, mais aussi à faire en sorte que les municipalités et les pouvoirs publics locaux fournissent des services pendant la période de crise. Enfin, pour que le budget global prenne en compte l'ensemble des mesures sanitaires, sociales et économiques, la Banque soutiendra iv) *la préparation d'un crédit supplémentaire au budget 2020.* Ce crédit devrait inclure le financement de l'aide humanitaire à l'échelle du pays, l'aide alimentaire (riz) aux plus vulnérables, le plan de relance post-COVID pour l'industrie du tourisme et l'achat d'équipements et de fournitures médicales.

23. **Résultats escomptés :** L'intervention devrait permettre à au moins 200 entreprises (dont des entreprises féminines) de bénéficier de mesures d'allègement fiscal, et de sauver plus de 3 000 emplois

¹⁴ CAF signifie « Coût, assurance, fret », et est un terme de tarification selon lequel le coût des marchandises, de l'assurance et du fret sont inclus dans le prix indiqué. Les droits et la TVA sont calculés en additionnant tous les coûts, par opposition à la formule « franco à bord » (FOB) où tous les coûts sont inclus dans le prix indiqué. À taux de facturation égal, la taxation est plus élevée dans le CAF.

dans le secteur du tourisme. L'Office du tourisme de Gambie et 546 municipalités bénéficieront des paiements effectués par le gouvernement à la suite de cette opération.

BESOINS DE FINANCEMENT

24. Les autorités travaillent sur la base d'un crédit budgétaire supplémentaire au budget initial de 2020. Ainsi, tout financement des donateurs en plus du financement initial du budget doit être utilisé pour la lutte contre la COVID-19 (y compris pour combler les manques à gagner dus à la baisse de l'activité économique). Toutefois, le déficit budgétaire résultant de la diminution des recettes devrait se situer à environ 54 millions USD. En outre, le budget approuvé pour le secteur de la santé pour 2020 est d'environ 29,6 millions USD, bien que les autorités estiment maintenant qu'il faudra 39 millions USD supplémentaires pour le budget de financement actuel pour la lutte contre la pandémie de la COVID-19 en 2020. En réponse, la Banque mondiale a approuvé, le 2 avril 2020, une subvention de 10 millions USD pour soutenir le plan d'intervention d'urgence de lutte contre la COVID-19 et un appui budgétaire de 30 millions USD. Le 5 mars 2020, le FMI a approuvé une enveloppe financière de 47,1 millions USD pour une facilité élargie de crédit de 39 mois, comprenant un moratoire de six mois sur le paiement de la dette (intérêts et capital) à compter du 1^{er} mai 2020. En collaboration avec la Banque, le déficit de financement devrait être comblé avec le soutien de l'Union européenne par le biais d'un appui budgétaire à déterminer.

DIALOGUE SUR LES POLITIQUES

25. Le dialogue sur les politiques à mener est en cours ; il est mené avec les autorités sur plusieurs questions et cette opération jettera les bases d'un engagement continu. Afin de garantir la prise en compte de la fragilité, l'analyse fournie par RDTs porte sur tous les sujets de ce dialogue. i) En ce qui concerne la santé, les discussions devraient se concentrer sur l'augmentation de la capacité de dépistage et **le renforcement de l'aptitude des systèmes de santé à répondre aux urgences médicales.** ii) En ce qui concerne le secteur social, la Banque verra dans quelle mesure son département des statistiques peut contribuer à **améliorer le ciblage des ménages**, conformément aux ambitions du NSPP. iii) La Banque reprendra et poursuivra également le dialogue entamé en 2019 sur **le développement économique et la prestation de services locaux** par ECGF et PICU. La capacité des communes gambiennes à fournir les services relevant de leur compétence, santé incluse, devrait être une priorité. La Banque continuera également à mener le dialogue sur les réformes structurelles relatives à la performance des entreprises publiques. iv) **Le dialogue sur l'égalité des sexes** se poursuivra, la Banque étant déjà engagée dans ce domaine par le biais d'une assistance technique au Bureau des femmes. En ce qui concerne plus spécifiquement l'opération, des recommandations sont faites au gouvernement pour des interventions tenant compte des questions de genre pour ce projet de catégorie 2, selon le Système de marqueurs de genre de la Banque (annexe technique 5). (v) Enfin, le dialogue portera également sur **les questions de transparence**, en ce qui concerne notamment les fonds en lien avec la COVID-19. Un audit spécial du fonds sera réalisé en 2021. Par ailleurs, la Banque s'est assurée que le Comptable général avait adressé une lettre aux structures destinataires des 500 millions de GDM récemment approuvés par le gouvernement gambien, pour leur rappeler l'obligation de rendre des comptes, bien qu'il s'agisse d'un financement de crise. Un compte pour le fonds COVID-19 a été ouvert à la Banque centrale et il sera géré par le Département du Contrôleur et du Trésorier général (CAG) du ministère des Finances et des Affaires économiques de Gambie (MOFLA). Sur le plan du fonctionnement technique, un comité composé du ministère de la Santé, de l'Autorité gambienne des marchés publics et de la Direction de l'audit interne a été dûment constitué pour gérer le fonctionnement technique du fonds.

BÉNÉFICIAIRES

26. Le programme bénéficiera à l'ensemble de la population gambienne. Il profitera plus particulièrement aux travailleurs de la santé, au secteur privé (y compris les PME), aux communes et aux collectivités locales, aux personnes marginalisées et vulnérables (orphelins, personnes âgées, personnes

handicapées), qui bénéficieront de la couverture de protection sociale élargie, et aux nouvelles catégories de personnes pauvres rendues vulnérables par la pandémie de COVID-19.

CADRE DE RÉSULTATS

A		INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET			
<p>■ NOM DU PROJET ET CODE SAP : Programme d'appui multi-pays en réponse à la crise de COVID-19 (Liberia, Sierra Leone et Gambie) (CODE SAP : P-Z1-K00-104)</p> <p>■ PAYS/RÉGION : Gambie/RDGW</p> <p>■ OBJECTIF DU PROJET/OBJECTIF DE NIVEAU SUPÉRIEUR : Soutenir les efforts de la Gambie pour atténuer l'impact sanitaire, social et économique de la pandémie de COVID-19.</p> <p>■ PROJET aligné sur :</p> <p>a) le plan d'action de la Gambie pour la préparation aux urgences liées à la COVID-19</p> <p>b) le cadre du CRF de la BAD, politique de l'OAP 2012</p> <p>§ Indicateurs de conformité : 1) taux de chômage xx (2019), 2) RNB par habitant de xx USD (2018) ; 3) taux de mortalité des cas de COVID-19 2,4 % (juin 2020) 2020)</p>					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	UNITÉ	RÉFÉRENC E	CIBLE À TERME	MV	PÉRIODICITÉ DES RAPPORTS
■ RÉSULTAT 1 : Capacité accrue de traitement et de suivi des patients atteints de COVID-19					
Indicateur 1 : Personnes testées	Nombre	2 604 (23 juin 2020)	Au moins 30 000	MoH	3 mois
Indicateur 2 : Maintien de la fourniture de services de santé hors COVID	Nombre de visites prénatales par femme enceinte	4	4	MoH-OMS	Annuel
■ RÉSULTAT 2 : Augmentation du nombre de bénéficiaires des filets de sécurité					
Indicateur 3 : Ménages bénéficiant des programmes de protection sociale d'urgence (y compris les femmes)	Nombre de ménages (ménages dirigés par des femmes)	0	200 000 (50 000)		Trimestriel
■ RÉSULTAT 3 : Amélioration de la situation macro-fiscale et rétablissement de la confiance des entreprises					
Indicateur 4 : PME protégées	Nombre	0	1 000	MOFLA	Trimestriel
■ RÉALISATION 1 : Approbation des structures sanitaires d'urgence					
Indicateur 1.1 : Nouveau plan de riposte approuvé (Action préalable)	oui/non	non	oui	MoH	Ponctuel
Indicateur 1.2 : Modalités d'admission des routiers dans le pays définies	oui/non	non	oui	Lettre du ministre de la Santé	Ponctuel
Indicateur 1.3 : Personnel formé à la surveillance électronique et déployé	Nombre	35	500	Rapports du MoH	Ponctuel
Indicateur 1.4 : Besoins en matière de continuité des services de santé hors Covid identifiés.	oui/non	non	oui	Recommandations du groupe de travail	
■ RÉALISATION 2 : Mise en place des dispositifs de protection sociale					
Indicateur 2.1 : Mise en œuvre d'un programme d'aide alimentaire	Dalasi	0	734 millions de GMD	Rapports IFMIS	Trimestriel
Indicateur 2.2 : Établissement/publication d'une liste de prix réglementés pour les produits essentiels	oui/non	non	oui	Cabinet du Président	Ponctuel

I RÉALISATION 3 : Mise en place d'un dispositif gouvernemental d'allégement fiscal pour les entreprises nationales					
Indicateur 3.1 : Réduction des valeurs CIF pour les importations	%	Aucune réduction	20 % de réduction	GRA	Trimestriel
Indicateur 3.2 : Montant des impôts payés par le gouvernement aux communes et aux collectivités locales pour le compte des entreprises locales.	Dalasi (millions)	0	19,4	MOFLA (rapports IFMIS)	Mensuel
Indicateur 3.3 : Prolongation du délai de dépôt des déclarations fiscales et du paiement des impôts pour les entreprises.	Mois	0	3	GRA	Trimestriel
Indicateur 3.4 : Préparation et présentation de l'affectation du budget supplémentaire au Parlement	oui/non	Non (pas d'affectation)	Oui (affectation présentée)	MOFLA	Annuel
I RÉALISATION 4 : Audits des fonds COVID entrepris					
Indicateur 4.1 : Réalisation dans les délais des audits financiers et de passation de marchés indépendants pour les dépenses liées à la COVID-19.	oui/non	non	oui	Rapports des institutions supérieures de contrôle	Annuel

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Critère	Commentaires sur la situation actuelle
Engagement du gouvernement	Le gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses de santé et, par l'intermédiaire du ministère de la Santé, il a élaboré un plan national de préparation et de riposte visant à gérer et à contenir efficacement l'épidémie de COVID-19 dans le pays. Ce plan coûte 8,8 millions USD et il permettra au Ministère de renforcer la coordination des activités générales de préparation et la capacité des régions, des établissements de santé prioritaires et des points d'entrée et de passage aux frontières à prévenir, détecter, étudier et contrôler toute éclosion de la COVID-19. Le plan permettra également de renforcer les capacités de diagnostic précoce, de gestion des cas, de traçage des cas contacts et de prévention et de contrôle des infections. Il garantira l'état de préparation en vue du renforcement de la capacité des laboratoires à effectuer des tests de qualité dans les délais pour les cas suspects de COVID-19. Le plan comporte également un élément pour accroître la sensibilisation du public aux mesures d'atténuation des risques et de riposte en cas de COVID-19. La promotion d'une croissance inclusive fait partie des principales priorités du plan de développement national de la Gambie (2017-2021).
Stabilité macroéconomique	La transition vers la stabilité politique a été difficile, mais le pays en est sorti renforcé, avec une croissance économique plus forte et un environnement macroéconomique très stable en 2017 et 2018. La situation budgétaire et l'endettement n'étaient pas viables à leur niveau antérieur à la transition, dont ils menaçaient le bon déroulement. L'analyse de la viabilité de la dette par le FMI a indiqué que le risque de surendettement extérieur avait augmenté à des niveaux intenable. Au début de la transition, la Gambie était confrontée à une situation complexe de surendettement, avec une dette publique estimée à 120 % du PIB (hors passifs éventuels) en 2016 et des paiements d'intérêts absorbant plus de 50 % des recettes publiques. Cette situation était alimentée par d'importants déficits budgétaires (9,5 % en 2016), principalement financés par des emprunts intérieurs coûteux au détriment des prêts au secteur privé. La Gambie a toutefois réalisé d'importants progrès au cours de la période suivant la transition pour surmonter des vulnérabilités macroéconomiques et de gouvernance profondément enracinées. À court terme, la transition complexe et risquée a entraîné une baisse du tourisme (qui représente environ 20 % du PIB), ce qui a aggravé une situation macroéconomique déjà marquée par des incohérences politiques et des conditions climatiques défavorables ces dernières années. Malgré cela, la situation macroéconomique s'est presque stabilisée, avec une croissance de 5,4 % en 2019, une réduction relative du déficit budgétaire et, enfin, comme l'indique l'évaluation du FMI de mars 2020, la mise en place d'un cadre permettant à la Gambie de sortir du surendettement extérieur. Les principaux moteurs de la croissance ont été la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et l'augmentation de l'activité dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. La croissance a été soutenue par un solide programme d'investissements publics et des réformes macroéconomiques qui ont consolidé la balance des paiements et les déficits budgétaires.
Risque fiduciaire	Les évaluations du PEFA de 2014 ont montré les principales faiblesses des systèmes de GFP. Cependant, d'autres évaluations indiquent que le processus de préparation du budget annuel semble solide et permet

	<p>de traduire les priorités politiques du gouvernement en programmes spécifiques et en prestation de services. Le processus budgétaire annuel est lié au cadre budgétaire du CDMT qui garantit l'enchaînement des priorités politiques sur une période à moyen terme. Malgré ces progrès, la forte variation entre les dépenses réelles et les dépenses approuvées dans le budget initial affaiblit la discipline budgétaire globale. Un cadre de budgétisation par programme (PBB) visant à remédier à l'indiscipline budgétaire a été testé dans différents ministères. Les progrès restent lents, mais les résultats semblent prometteurs.</p> <p>Une nouvelle stratégie de GFP 2016-2020 existe depuis 2016. Même si elle doit être revue, son contenu semble pertinent pour relever les défis de la GFP dans le contexte actuel. Une direction de la GFP est en place et coordonne la réforme de la GFP. Le comité de pilotage de cette réforme se réunit chaque trimestre. Dans le cadre de la stratégie de GFP, le département du Comptable général est maintenant autonome ; il est doté d'un personnel comptable qualifié et de nombreuses fonctions comptables sont décentralisées. Une direction d'audit interne distincte a été créée.</p> <p>Le compte unique du Trésor (TSA) n'est pas encore totalement mis en œuvre, mais le Trésor exerce un contrôle ferme sur tous les comptes bancaires qu'il gère. Lorsque le TSA sera pleinement opérationnel, tous les comptes du gouvernement détenus dans les banques commerciales ainsi que les comptes des projets des donateurs devraient être clairement visibles. La présentation opportune de rapports financiers consolidés a connu quelques améliorations contribuant à la transparence. En 2018, une étude des systèmes comptables et financiers des autorités locales décentralisées (LGA) a mis en évidence les faiblesses des systèmes de GFP au niveau local. Il est indispensable de relier les systèmes de GFP des LGA au système IFMIS, qui a été entièrement déployé et qui est pleinement opérationnel au niveau du gouvernement central.</p> <p>La loi de 2014 sur les marchés publics (PPA), modifiée en 2018, comportait des dispositions fortes qui répondaient aux problèmes structurels du système de passation des marchés. Des réformes comme la mise en place d'un mécanisme de plainte indépendant et l'application des clauses relatives à la fraude et à la corruption dans les documents d'appel d'offres ont été entreprises et ont, dans une certaine mesure, renforcé l'efficacité du système de passation des marchés. Des mesures extrabudgétaires sont mises en place pour dépenser les 500 millions de GMD alloués par le gouvernement à la lutte contre la COVID-19. Le Comptable général a adressé une lettre aux structures destinataires des 500 millions de GMD récemment affectés à la lutte contre la COVID-19, soulignant la nécessité de renforcer les mesures de transparence et de responsabilité dans la dépense des ressources malgré la période de crise. Cette lettre contenait des procédures et des exigences détaillées en matière d'audit. Un fonds spécial COVID-19 a été ouvert à la Banque centrale et sera géré par le service du Contrôleur et du Comptable général (CAG) du ministère des Finances et des Affaires économiques (MOFLA). Sur le plan opérationnel, un comité technique composé du ministère de la Santé, de l'Autorité gambienne des marchés publics et de la Direction de l'audit interne a été dûment constitué pour gérer le fonctionnement technique de ce fonds.</p>
Harmonisation	<p>L'engagement du gouvernement et des donateurs (dont la BAD, la BM, l'EC et le FMI) pour la coordination et l'harmonisation du soutien des donateurs a été formalisé par la création d'un groupe de travail technique conjoint sur le soutien budgétaire. L'aide budgétaire et la programmation conjointe des donateurs ont renforcé l'harmonisation des donateurs autour de mesures et de réformes politiques clés. Au cours des années 2012-2013 et en 2018, la BAD et la BM ont mené des missions de supervision conjointes pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes et des mesures décrites dans la matrice politique, ce qui a contribué à établir un consensus et à réduire les coûts de transaction pour le gouvernement. La BAD collabore également avec le FMI et l'opération proposée est harmonisée avec le programme de suivi du personnel du FMI</p>
Stabilité politique	<p>La transition politique entamée à la fin de 2016 a conduit à un nouvel environnement de gouvernance en Gambie. Après la victoire historique de la « Coalition 2016 » aux élections du 2 décembre 2016 et une longue impasse résolue pacifiquement grâce à l'intervention de l'ECOWAS, un nouveau gouvernement a été installé dans le pays, qui a rejoint la ligue des pays d'Afrique de l'Ouest dotés d'une démocratie stable. En 2017, la Banque a collaboré avec Banque mondiale pour la rédaction d'un document d'évaluation de la fragilité, qui désignait l'instabilité politique, les problèmes budgétaires, la capacité limitée de l'administration publique, les vulnérabilités structurelles (et les chocs exogènes) ainsi que le changement climatique et la dégradation de l'environnement comme les principaux facteurs de fragilité. En parallèle, il a examiné les sources potentielles de résilience, dont : la diaspora gambienne (qui a servi de contrepoids à l'ancien régime) ; les gouvernements et institutions régionales voisins (notamment la CEDEAO, par son engagement politique) ; les OSC, l'activisme des femmes et des jeunes (qui a pesé dans le changement politique) ; et enfin l'émigration à grande échelle (qui a allégé les pressions sur un marché du travail tendu, bien qu'elle ait privé le pays de travailleurs qualifiés)</p>

MATRICE DES MESURES POLITIQUES

MATRICE DES MESURES POLITIQUES				
	Pilier	Actions et mesures politiques	Action préalable ?	Condition remplie ?
1	Renforcement des systèmes de santé pour endiguer la COVID-19	Approbation du Plan national de préparation et de riposte.	Oui	Remplie
		Définition des modalités d'admission des routiers dans le pays	Non	N/A
		Personnel formé à la surveillance électronique	Non	N/A
		Identification des besoins en matière de continuité des services de santé hors Covid	Non	N/A
2	Développement des dispositifs de protection sociale	Obtention et distribution d'une aide alimentaire (riz, sucre, huile de cuisson)	Oui	Remplie
		Établissement d'une liste de prix réglementés pour les produits essentiels	Non	N/A
3	Renforcement du cadre budgétaire en protégeant les secteurs stratégiques	Réduction des valeurs CIF pour les importations	Non	N/A
		Montant des impôts payés par le gouvernement aux communes et aux gouvernements locaux pour le compte des entreprises locales.	Non	N/A
		Prolongation du délai de dépôt des déclarations fiscales et du paiement des impôts pour les entreprises.	Oui	Remplie
		Mise en œuvre de réformes de la GFP et de la responsabilité dans des domaines tels que la passation des marchés, les contrôles internes, la surveillance et la lutte contre la corruption afin de réduire les risques fiduciaires et de renforcer l'impact sur le développement.	Non	N/A
		Préparation d'allocations supplémentaires pour le budget 2020	Oui	Remplie

RÉPUBLIQUE DE GAMBIE

Ministère des Finances et des Affaires économiques

Quadrangle, Banjul, Gambie

Tél. : (220) 4202254/4227529/4227636

Télécopie : (220) 4227954/4228551

MF/C/135 (MN) 19 juin 2020

M. Akinwumi Adesina

Président de la Banque africaine de développement

Abidjan, Côte d'Ivoire

LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

- 1) La présente lettre de politique de développement décrit les politiques économiques et budgétaires que le gouvernement gambien mène actuellement pour restaurer la stabilité macroéconomique et accroître la fourniture des services publics essentiels afin de stimuler les programmes de sécurité sociale. Ces mesures sont plus que jamais importantes, surtout face à la pandémie mondiale de COVID-19 qui sévit actuellement.
- 2) Les effets actuels et les conséquences futures de la pandémie de COVID-19 soulignent la nécessité croissante de fournir des services publics essentiels pour combattre les effets négatifs de ces chocs sur notre économie. En Gambie, la pandémie a mis en évidence les faiblesses de notre économie dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la gestion des politiques économiques, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du système judiciaire et juridique ou du secteur des services (tourisme, commerce et intermédiation financière). Ces trois dernières années, la gestion de la politique économique a connu une amélioration considérable qui a permis à la Gambie d'opérer la transition d'un long programme de référence du FMI, qui a duré de 2017 à 2019, vers une facilité élargie de crédit mise en place en mars 2020. Ce programme constituera la base de l'ajustement nécessaire pour repositionner fermement l'économie sur la voie de la stabilité macrobudgétaire afin d'assurer la viabilité de la dette à moyen et long terme.
- 3) Alors que la mobilisation des ressources intérieures continue de se renforcer, les efforts d'assainissement budgétaire ont commencé à porter leurs fruits, avec l'amélioration du déficit budgétaire, la diminution des pressions inflationnistes, la baisse des taux d'intérêt et l'augmentation du crédit au secteur privé, qui constituent le fil conducteur des récentes réformes.
- 4) Malgré les réalisations susmentionnées, les problèmes structurels et les contraintes de financement dans des secteurs cruciaux de l'économie (agriculture, santé, éducation, tourisme et infrastructures) continuent d'entraver les progrès nécessaires à la réalisation d'une croissance robuste et diversifiée. Pour faire face à ces importants défis économiques et financiers, le gouvernement entend mettre en œuvre les priorités suivantes : i) gestion macroéconomique ; ii) renforcement du secteur public ; iii) promotion du secteur privé en vue d'impulser une croissance durable et inclusive ; iv) investissement dans le capital humain ; v) renforcement des systèmes de passation des marchés publics et vi) amélioration de la gouvernance de l'évaluation, de la mise en œuvre et du suivi des projets publics, par l'intermédiaire du *Gambia Strategic Review Board*.

5) Le gouvernement est fermement résolu à rétablir la stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre les grandes réformes indispensables pour atteindre ces objectifs. Toutefois, pour mettre en œuvre ces priorités, le gouvernement aura besoin du soutien des partenaires au développement pour la mise en œuvre de l'opération d'urgence de soutien aux politiques de développement (DPO) de la Gambie. Le programme d'urgence sera exécuté au cours de l'année civile 2020-2021. L'objectif du DPO, qui est aligné sur les priorités stratégiques du gouvernement, est de renforcer la situation budgétaire du gouvernement tout en rétablissant la prestation des services publics essentiels. Outre le financement du budget de l'État, le programme appuiera la reprise économique au lendemain de la COVID-19.

CONTEXTE

6) La Gambie se trouve à un moment critique, les récentes réformes commençant tout juste à porter leurs fruits. Ces réformes vont de l'instauration du compte unique du Trésor à la création d'un comité de suivi des marchés publics, chargé de surveiller l'exécution des marchés publics afin de s'assurer qu'une part équitable des recettes revenant à l'État est comptabilisée, en passant par la mise en place d'un bureau d'évaluation, le *Gambia Strategic Review Board*, chargé d'examiner et d'assurer le suivi de toutes les propositions d'investissement du gouvernement. De même, la réforme la plus importante ces derniers temps a été l'audit des entreprises publiques. Les phases I et II de l'audit ont toutes deux été réalisées. Et dès la première phase de l'audit, un plan d'action de réforme stratégique a été élaboré et transmis à toutes les entreprises publiques concernées par la phase I de l'audit. Ce plan de riposte contient des recommandations allant de l'ingérence limitée des pouvoirs publics à la garantie du contrôle total et exclusif des entreprises d'État sur leurs ressources financières et leurs comptes, en passant par le suivi des grandes passations de marchés et le contrôle du respect des règlements de la GPPA, et la création d'un bilan d'ouverture institutions supérieures de contrôle n adapté à la situation des entreprises publiques et conforme au cadre de gouvernance et de viabilité financière des entreprises. Pour atteindre ces objectifs de réforme, le ministère de l'Economie et des Finances a également publié à l'intention des entreprises publiques une matrice des facteurs de succès afin de renforcer la mise en œuvre des réformes susmentionnées.

7) Alors que le gouvernement entamait la mise en œuvre du budget 2020, l'apparition de la pandémie de COVID-19 en mars 2020 a recentré la politique gouvernementale sur la protection de la vie et des moyens de subsistance des citoyens. Ceci a entraîné une réaffectation des ressources à des programmes destinés à atténuer les effets de la pandémie sur la population. En conséquence, le gouvernement a conçu un programme d'aide alimentaire (riz, sucre, huile de cuisson) d'une valeur de 860,4 millions de dalasi (17,2 millions d'USD) destiné aux ménages les plus vulnérables des communautés rurales et urbaines de la Gambie.

L'évaluation des facteurs de vulnérabilité a été réalisée sur la base de l'enquête intégrée sur l'habitat (IHS) de 2013, corrigée par une enquête récente menée par les membres de l'Assemblée nationale en collaboration avec les autorités gouvernementales locales et l'Agence nationale de gestion des catastrophes, qui a touché toutes les communautés rurales, afin de déterminer le véritable impact de la pandémie de COVID-19. Cet exercice a révélé que 201 600 ménages au total présentaient un niveau élevé de vulnérabilité. 84 % d'entre eux (169 344 ménages) se trouvent dans les communautés rurales et 16 % (32 256 ménages) dans les zones urbaines.

En ce qui concerne les mesures d'allègement de l'impact économique de la COVID-19, le gouvernement considère que le tourisme, l'agriculture et les infrastructures sont des secteurs qui se révéleront essentiels à la reprise de la croissance économique, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) après la crise de la COVID-19.

Pour amorcer le plan de riposte économique, le gouvernement s'est engagé à reprendre à son compte les dettes de l'industrie hôtelière gambienne telles que les taxes municipales et les droits de licence de l'Office du tourisme gambien, afin d'atténuer les difficultés financières engendrées par l'épidémie de

COVID-19 pour le secteur du tourisme. Ces engagements représentent 19 396 890 dalasi, dont 5 627 344 pour la licence d'exploitation de l'Office gambien du tourisme et 13 769 546 pour les taxes municipales. En outre, une étude sur l'impact de la COVID-19 à l'échelle du secteur vient de s'achever et le rapport indique que 2358 entrepreneurs individuels sont touchés et que 7289 employés d'établissements enregistrés dans le secteur du tourisme sont également touchés par la pandémie.

Afin d'atténuer les effets négatifs de la COVID-19, la Direction des impôts de la Gambie, s'appuyant sur la loi relative à l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée (IVAT) de 2013, a autorisé le report du délai de dépôt des déclarations fiscales des entreprises conformément à l'article 197-199 de l'IVAT.

La COVID-19 a soumis notre système de santé actuel à des pressions supplémentaires allant bien au-delà de ses capacités. Ces pressions se manifestent à plusieurs niveaux : moyens financiers, matériel médical, ressources humaines suffisamment formées et services de proximité. Le budget de la santé approuvé pour 2020 prévoyait initialement une enveloppe de 29,6 millions de dollars pour ce secteur. Cependant, il faut prévoir en plus de cela un financement destiné à la lutte contre la pandémie de COVID-19 en 2020 d'un montant équivalant à 41,03 millions de dollars.

8) Nos partenaires de développement internationaux se sont vite réengagés et ont indiqué qu'un soutien financier substantiel pourrait être apporté au pays afin de faire face à la gravité du choc et corriger les erreurs de gestion économique du passé. Sur le plan intérieur, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre des mesures budgétaires fortes et à atténuer les chocs budgétaires, notamment en maintenant la discipline budgétaire, en réduisant de manière drastique l'emprunt intérieur net, en prenant des mesures pour assainir la situation financière des entreprises de services publics et de télécommunications, en protégeant les services de santé et en assurant la viabilité de la dette publique.

9) Pour rétablir et maintenir la stabilité macrobudgétaire réalisée jusqu'à présent, nous avons besoin du soutien d'urgence de nos partenaires au développement, dont certains nous ont déjà apporté leur aide (notamment les agences des Nations unies, la Banque mondiale, l'Union européenne et le FMI). Nous devons entretenir des relations étroites avec les services de la Banque africaine de développement afin de bénéficier du soutien nécessaire pour la mise en œuvre des politiques et l'élaboration de réformes à moyen terme durant l'année à venir. Nous reconnaissons également la nécessité de démontrer notre capacité à assurer efficacement la mise en œuvre des politiques.

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

10) La mise en œuvre du plan national de développement (PAGE II) couvrant la période 2018-2021 progresse, malgré quelques difficultés. Le rapport d'avancement annuel du PND pour 2018 fait état de progrès mitigés. Des résultats satisfaisants ont été obtenus dans le secteur du tourisme, où les objectifs du PND ont été atteints à 100 %, alors que l'objectif fixé par le PND d'ici à 2021 a été réalisé à 60 % pour le secteur privé, à 60 % pour les infrastructures et l'énergie, et à 50 % pour la gouvernance et la gestion macroéconomique. D'autres secteurs tels que l'agriculture et la pêche, le capital humain et l'autonomisation des jeunes ont enregistré respectivement 33, 45 et 25 % de réalisation de l'objectif du PND à l'horizon 2021. Bien que le rapport d'avancement annuel révèle un taux d'exécution satisfaisant dans le secteur du tourisme, le secteur privé, les infrastructures et l'énergie, ces secteurs sont également les plus touchés par la pandémie de COVID-19. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les insuffisances des politiques économiques, mais surtout de la mise en œuvre du plan de développement national. Elle souligne la nécessité pour la Gambie de mettre en place des politiques plus vigoureuses et plus diversifiées pour renforcer la croissance, notamment : i) le programme national de sécurité sociale ; ii) le plan de relance du secteur privé ; iii) l'augmentation des investissements en capital du secteur public ; iv) le repositionnement des entreprises d'État sur la voie de la viabilité financière ; v) l'amélioration de la sécurité alimentaire par le renforcement de l'efficacité des investissements dans l'agriculture ; vi) l'augmentation de la production d'énergie pour soutenir l'industrie manufacturière locale ; vii) le

rétablissement de la compétitivité au niveau du commerce et de l'environnement des affaires et viii) la constitution d'un capital humain résilient.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

11) La situation macroéconomique en 2019 a été influencée par deux facteurs fondamentaux: la faillite financière de Thomas Cook au Royaume-Uni et la longue période de sécheresse. Toutefois, malgré ces chocs négatifs, le taux de croissance économique a atteint 6,2 % en 2019, grâce à une politique budgétaire et monétaire rationnelle. D'autres facteurs sous-tendent cette croissance, notamment une alimentation électrique plus fiable, des taux d'intérêt en baisse et une activité toujours forte dans les secteurs du tourisme et d'autres secteurs de services, le tout soutenu par un programme d'investissement public.

12) Dans l'ensemble, la situation budgétaire s'est améliorée en 2019, grâce aux bons résultats en matière de recouvrement des recettes et au renforcement des mesures de contrôle des dépenses. Les recettes fiscales ont augmenté de 0,9 % du PIB, principalement en raison de l'amélioration des procédures administratives, qui s'appuie sur l'évaluation de l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) réalisée en 2018, tandis que les recettes de près de 0,9 % du PIB provenant des primes de signature des compagnies pétrolières menant des prospections ont contribué à accroître les recettes non fiscales. Du côté des dépenses, le contrôle des dépenses et la gestion de la trésorerie se sont renforcés et, contrairement à 2018, des dépassements de dépenses importants et une accumulation d'arriérés ont été évités. En conséquence, le déficit budgétaire global a diminué, passant de 6,2 % du PIB en 2018 à 2,6 % du PIB en 2019. Au cours de la même période, l'excédent primaire intérieur est passé de 0,6 % à 1,8 % du PIB, et l'emprunt intérieur net a diminué de 3,3 % à 1,2 % du PIB.

13) La politique monétaire en 2019 a été favorable, permettant un assouplissement monétaire et contribuant à l'accumulation de réserves officielles. Le dalasi est resté stable au cours de l'année, ne se dépréciant que de 3,2 % en glissement annuel par rapport au dollar américain en termes nominaux à la fin de l'année. L'inflation de base est tombée à 5,6 %, d'après des prévisions d'inflation et du climat des affaires, et la Banque centrale de Gambie (CBG) a réduit son taux directeur de 12 % à 10 % en mai 2020. L'intermédiation financière s'est encore renforcée, les banques se tournant de plus en plus vers les activités de détail à mesure que leurs réserves de change augmentaient et que les taux des bons du Trésor diminuaient. Le crédit au secteur privé a augmenté de 35,8 % en 2019, en glissement annuel, malgré des taux de prêt moyens élevés d'environ 21 %. En ce qui concerne le secteur extérieur, l'augmentation des transferts officiels et des envois de fonds a amélioré la balance des opérations courantes, le déficit de 8,5 % du PIB étant plus qu'entièrement financé par les entrées de capitaux et les flux financiers. Dans l'ensemble, l'excédent de la balance des paiements a dépassé 4 % du PIB, les réserves officielles brutes atteignant 225 millions de dollars (3,4 mois de couverture des importations prévues à la fin 2019).

14) La croissance pour 2020 devrait reculer de manière significative à 0,5 %, alors que les perspectives initiales étaient de 6,3 %. Cette croissance plus faible est le résultat des effets négatifs de la COVID-19 qui affecte les moteurs de la croissance (le tourisme, le commerce, l'intermédiation financière et la communication) et surtout la mise en œuvre de projets publics et privés. Après 2020, et avec le retour à la normale, la croissance devrait atteindre 8,6 % en 2021, grâce à un rebond des voyages et du tourisme, de la construction, du secteur manufacturier local et à la reprise des activités économiques de manière générale. Grâce aux améliorations récentes au niveau de la gouvernance, de l'État de droit et de la prévisibilité des politiques, à la baisse des taux d'intérêt et à la reprise de la croissance du crédit au secteur privé, nous prévoyons une forte augmentation des investissements ainsi que des investissements directs étrangers, en particulier dans le secteur du tourisme et dans l'agriculture commerciale, qui favorisera la croissance à moyen terme. Un approvisionnement énergétique plus important et fiable sera bénéfique à toutes les activités économiques, y compris au secteur de l'industrie légère.

MESURES BUDGÉTAIRES ET GESTION DE LA DETTE

Le gouvernement reconnaît que la consolidation des bons résultats obtenus dans le cadre du programme de référence de 2019 en ce qui concerne la stabilité macroéconomique et la progression du programme de réformes structurelles renforcerait la crédibilité des politiques et la résilience de l'économie. À cette fin, nous nous sommes engagés à i) accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements productifs et les dépenses sociales prioritaires ; ii) maintenir la viabilité de la dette en appliquant scrupuleusement la stratégie de désendettement à moyen terme (SDMT) ; iii) promouvoir la maîtrise de la politique monétaire et une institutions supérieures de contrôle ne inclusion financière ; iv) renforcer la gouvernance et la gestion financière des entreprises publiques pour une prestation de services publics plus efficace et plus fiable ; et v) améliorer l'environnement des affaires, notamment en renforçant la gouvernance et en luttant contre la corruption.

La situation budgétaire continuera d'être renforcée pour maintenir un niveau d'endettement soutenable, tout en protégeant les dépenses d'infrastructure et les besoins sociaux. Le programme budgétaire à moyen terme prévoit une augmentation progressive de l'excédent primaire intérieur, qui devrait atteindre 2,5 % du PIB d'ici à la fin de l'année 2025. Cela, conjuguée à la réduction temporaire des paiements du service de la dette extérieure sur la période, devrait permettre de réduire le ratio de la dette publique au PIB de plus de 81 % en 2019 à moins de 55 % en 2025. La feuille de route définie par le TADAT guide l'augmentation du recouvrement des recettes intérieures, tandis que le resserrement de la gestion des finances publiques, la rationalisation des organismes subventionnés et les réformes des entreprises publiques garantiront un meilleur contrôle des dépenses et une réaffectation progressive des ressources des subventions vers les dépenses consacrées aux programmes sociaux et à l'entretien des infrastructures.

Du côté des recettes, les mesures adoptées représentent environ 0,3 % du PIB : i) l'augmentation des taxes et accises sur le tabac ; ii) l'augmentation des droits de douane de 0,5 % à 1,5 % et leur extension aux importations précédemment exemptées. En outre, une augmentation du seuil de la TVA devrait accroître les recettes fiscales à moyen terme. Les gains en recettes fiscales potentiels non pris en compte dans le budget 2020 pourraient provenir du resserrement de la politique d'exonération fiscale et d'un contrôle plus rigoureux de son utilisation (le montant estimé des recettes perdues en 2019 du fait des exonérations d'impôts et de droits dépasse 3 % du PIB).

Du côté des dépenses, les dépenses courantes devraient diminuer en pourcentage du PIB de 0,7 point en raison de la baisse des paiements d'intérêts (de 0,5 % du PIB) et de la limitation de l'augmentation dans d'autres catégories de dépenses. À cet effet, les autorités maintiendront les dépenses relatives à la rémunération des salariés à un niveau constant par rapport au PIB. La réduction des dépenses en biens et services reflète en grande partie une reclassification de certaines des dépenses précédemment inscrites au budget sous cette catégorie au titre des transferts et investissements publics.

15) À moyen terme, nous envisagerons également la rationalisation des organismes subventionnés, la réduction de la taille et la rationalisation du nombre des ambassades. L'évaluation de ces exercices a déjà débuté et les résultats préliminaires sont attendus d'ici à septembre 2020.

S'ATTAQUER AUX DÉPENSES SOCIALES ET A LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

16) Nous continuons à accorder une grande priorité aux dépenses sociales et maintiendrons un niveau adéquat des dépenses destinées à la réduction de la pauvreté dans le cadre du programme. Les initiatives visant à réduire l'extrême pauvreté énoncées dans le PND et notre engagement à réaliser les ODD nécessiteront des programmes et des politiques axés sur l'accès des populations les plus vulnérables à l'emploi, à des services de santé de qualité et à l'éducation. Nous avons augmenté les dépenses de réduction de la pauvreté de 4,0 milliards de dalasi en 2018 à 5,3 milliards de dalasi en 2019 et nous prévoyons de les porter à 5,6 milliards de dalasi en 2020. De même, le gouvernement a adopté un modèle de développement novateur, le Programme de développement communautaire accéléré (PACD), qui sera mis en œuvre en

collaboration avec le PNUD afin d'améliorer l'accès aux services sociaux de base pour notre population rurale par la mise en place d'infrastructures socio-économiques. Un projet de filet de sécurité sociale destiné à offrir des transferts monétaires aux plus vulnérables a également été lancé en collaboration avec la Banque mondiale.

L'exécution du budget 2020 a été fortement limitée par les effets négatifs de la COVID-19, avec une perte de recettes estimée à 2,3 milliards de dalasi, soit 3 % du PIB. Pourtant, malgré la baisse de la mobilisation des ressources nationales, les dépenses nécessaires pour lutter contre les conséquences de la COVID-19 sur la vie et les moyens de subsistance des populations dépassent largement les moyens actuels du gouvernement et, à ce titre, la pandémie a sérieusement compromis la pérennisation des acquis obtenus jusqu'à présent, tant sur le plan de la gestion des politiques économiques que sur celui de la prestation de services publics essentiels aux plus démunis.

Au regard de ces défis, le gouvernement gambien sollicite un appui de la Banque à hauteur de 20 millions de dollars pour aider la Gambie à préserver les acquis enregistrés jusqu'à présent au plan socio-économique.

CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

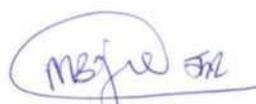
17) Le succès de la mise en œuvre de notre plan de riposte dépend des engagements pris aux niveaux national et international pour financer et concrétiser les priorités identifiées. Le gouvernement reconnaît qu'une volonté politique forte de même que le soutien des bailleurs de fonds seront nécessaires pour que le plan de riposte produise des résultats dans le cadre de son programme de réforme immédiat. Cela suppose de la part du ministère des Finances et des Affaires économiques un rôle de direction et d'intendance essentiel, auquel il attache de plus en plus d'importance.

18) Un dispositif institutionnel solide renforcera l'appropriation et le contrôle au niveau national, ce qui confirmerait aux partenaires de développement de la Gambie notre engagement politique en faveur d'une coordination efficace et d'une utilisation plus rationnelle des ressources.

19) Enfin, tout en poursuivant ce partenariat, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à la direction et au personnel de la Banque pour le soutien qu'elle a apporté au gouvernement gambien au cours des dernières années. Nous renouvelons également notre engagement en faveur des cinq grandes priorités opérationnelles (*High 5*) de la Banque.

Mambury NJIE
Ministre des Finances et des Affaires économiques




Mambury NJIE

République de Gambie

Minister of Finance and Economic Affairs

ANNEXE 2 : NOTE DE SYNTHÈSE SUR LE LIBERIA

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE

1. Environnement macroéconomique : En raison de la COVID-19, le taux de croissance du PIB réel devrait se situer entre -2,5 % et -0,3 % en 2020, selon un scénario de base et les scénarios les plus pessimistes. La récession sera imputable essentiellement à la baisse des exportations des principaux produits de base et à l'effondrement du secteur des services, notamment les voyages et le tourisme. Le déficit du compte courant pourrait se creuser jusqu'à -28,4 % en 2020, du fait de la faible performance du secteur extérieur dans un contexte d'augmentation des besoins d'importation de denrées alimentaires et d'autres biens. Le déficit budgétaire devrait se situer entre -6,8 % et -7,9 % en 2020, à mesure que le gouvernement augmente les dépenses pour contenir la pandémie de COVID-19 dans un contexte de baisse des recettes imputable au ralentissement des activités commerciales.

	2018	2019 (€)	Sans la COVID-19		Avec la COVID-19 (scénario de base)		Avec la COVID-19 (scénario le plus pessimiste)	
			2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Croissance du PIB réel (%)	1,2	0,4	1,6	1,3	-2,5	2,4	-3,3	1,3
Inflation (%)	23,5	21,7	20,5	17,4	23,9	17,8	33,3	20,6
Solde budgétaire (+/-) (% du PIB)	-5,4	-6,1	-6,5	-6,2	-6,8	-7,0	-7,9	-7,5
Solde du compte courant (% du PIB) (+/-)	-22,4	-21,2	-20,9	-20,0	-28,4	-22,7	-30,7	-25,0

Source : BAD, Département de la statistique

2. Gouvernance : Le pays a été crédité de la note de 3,5 pour la gouvernance au cours des trois dernières EPIP, en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles du secteur public. S'agissant de l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) 2017, le Liberia a obtenu une note de 51,4 sur 100, tandis que pour l'Indice de perception de la corruption (IPC) 2019, il a été crédité de la note de 28 sur 100. L'ERFP 2019 de la Banque a jugé le risque fiduciaire global de la GFP « **Substantiel** ». Afin de relever les défis actuels en matière de gouvernance et de gestion des finances publiques, le gouvernement a, depuis, adopté des règlements sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les Projets de loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT), ainsi que sur la gestion des finances publiques (amendement) ont été soumis au Parlement pour adoption. Différentes réformes de la GFP, orientées par la Stratégie et le Plan d'action national pour la GFP 2017-20, sont en cours d'exécution.

3. Situation de la COVID-19 : Le premier cas de COVID-19 a été enregistré le 16 mars 2020 et, depuis, le nombre de nouveaux cas a crû, atteignant 311 (28 décès et 157 guérisons) au 4 juin, soit une augmentation de 33 % sur une période de 2 semaines. Un Plan national de riposte à la COVID-19 a été élaboré pour aider à contenir la pandémie. Un train de mesures a été adopté, notamment les contrôles préventifs, l'accroissement de la capacité d'isolement par la construction et la remise en état d'un hôpital militaire pour l'isolement, et une installation nationale de dépistage, d'isolement et de traitement de la COVID-19 d'une capacité de 75 lits. Toutefois, le risque de transmission accrue demeure très élevé, en grande partie en raison de la forte densité et des nombreux déplacements des populations à Monrovia, la capitale du comté de Montserrado, qui abrite environ un tiers de la population totale du pays. Le système de santé, déjà affaibli par la crise d'Ébola de 2014-16 s'est senti de la COVID-19. Les indicateurs de santé du pays sont faibles. Par exemple, le taux de mortalité maternelle s'élevait à 661 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017 et figurait parmi les 10 plus élevés en Afrique. Le système de santé se caractérise par plusieurs faiblesses, en particulier l'insuffisance du personnel et des infrastructures de santé¹⁵, ainsi que le sous-financement. Bien que la priorité accordée à la santé par le gouvernement dans

¹⁵ 60 % de la population vivent à plus de 2 heures de route de l'hôpital le plus proche.

son budget soit digne d'éloges – avec environ 15 % du budget 2019/20 (Objectif d'Abuja) – cela se traduit par une modeste allocation de 80,3 millions de dollars¹⁶ (environ 16 dollars par habitant). Le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre limitée pour faire fonctionner son système de santé : la rémunération du personnel représente 65 % du budget de la santé, ce qui ne laisse pas suffisamment de ressources pour assurer la disponibilité de niveaux adéquats d'autres moyens nécessaires pour fournir des services de santé de qualité et lutter contre la COVID-19. Les paiements directs¹⁷ des ménages représentent environ 45 % du montant total des dépenses de santé actuelles, ce qui rend le financement de la santé très inéquitable. Par ailleurs, la population est également hantée par l'expérience de la pandémie de MVE, ce qui pourrait également affecter le personnel de santé dont 372 membres ont été infectés pendant l'épidémie et 184 sont décédés.

4. Contexte social : Le Liberia est l'un des pays les moins avancés au monde, se classant au 176^e rang sur 189 pays avec un IDH de 0,465 en 2019. Selon les estimations, 48 % de la population vivent dans l'extrême pauvreté et 16 % risquent de sombrer dans l'extrême pauvreté¹⁸. Soixante-onze pour cent (71 %) de la population ont moins de 35 ans et près de la moitié (44,5 %) est âgée de moins de 15 ans. Les programmes sociaux du pays demeurent fragmentaires. Bien que les dépenses consacrées aux programmes de protection sociale soient relativement importantes (1,6 % du PIB en 2018), le secteur est très tributaire du financement des bailleurs de fonds¹⁹. En 2010, le taux de couverture des filets sociaux a atteint 24 % de la population (soit 830 000 bénéficiaires). Les programmes de protection sociale couvrent les transferts d'espèces, les travaux publics, les transferts de nourriture en nature tels que les repas scolaires et les rations à emporter, les compléments alimentaires et la distribution de nourriture. Toutefois, la majeure partie de la population n'est pas couverte. En moyenne, 129 100 enfants bénéficiaient du programme d'alimentation scolaire dans le cadre des efforts visant à remédier à l'insécurité alimentaire parmi les enfants.

5. Genre : Au titre de l'Indice de parité entre les genres en Afrique de la BAD, le pays a été crédité de la note de 0,506, contre une moyenne continentale de 0,484. La pandémie de COVID-19 pourrait, cependant, réduire à néant les progrès accomplis pour combler l'écart entre les sexes et accroître les inégalités existantes entre hommes et femmes. Au Liberia, les femmes sont particulièrement vulnérables au ralentissement du marché du travail, car elles sont tributaires (à 90,2 %) du secteur du travail non agricole, qui est le plus durement touché et où la plupart des entreprises sont informelles et ne disposent pas de mécanismes de protection sociale. Les moyens d'existence de femmes telles que les commerçantes transfrontalières, les commerçantes et les commerçantes itinérantes dans le pays, ont été affectés par des mesures préventives, notamment la fermeture des frontières et des marchés, les restrictions de voyage entre les comtés et le confinement. En outre, la plupart des femmes occupent des emplois vulnérables (88,7 %) par rapport aux hommes (68,6 %) et, par conséquent, ont payé un lourd tribut au ralentissement économique. Le personnel de santé de première ligne, en particulier les infirmiers et le personnel hospitalier, court un risque élevé d'infection par le virus. Un impact secondaire de la pandémie tient au risque accru de violence basée sur le genre (VBG), en raison du stress accru des ménages dû aux chocs économiques, aux périodes prolongées de cohabitation dans de (petits) logements et à l'accès limité aux services de protection et aux réseaux de soutien essentiels. Le programme a été classé dans la Catégorie 2 et les mesures sensibles au genre comprennent les transferts d'espèces, la distribution de rations alimentaires et l'annulation des factures pour les ménages vulnérables dirigés par des femmes, ainsi que le dialogue sur les politiques pour l'adoption de mesures sensibles au genre.

PROGRAMME

6. Objectif, finalité et composantes – Les composantes du programme sont les suivantes : i) Renforcement des capacités de la santé publique à lutter contre l'épidémie de COVID-19 ; ii)

¹⁶ Budget national de la République du Liberia.

¹⁷ Banque mondiale : Indicateurs du développement dans le monde (2017, chiffres les plus récents disponibles)

¹⁸ LISGIS, *Op Cit*, 2016

¹⁹ Au nombre des bailleurs de fonds concernés figurent la Banque mondiale, avec un cofinancement du DFID et de l'USAID. Parmi les domaines d'intervention figurent : le transfert de fonds – BM – 10 000 ménages, DFID – 2 500 ménages.

Préservation des moyens d'existence grâce à un soutien social aux plus vulnérables ; et iii) Contribution à la stabilisation de l'économie et à la responsabilité publique. L'ABRC aidera à contenir la propagation de la COVID-19, afin de faciliter la levée des mesures de confinement et de permettre le démarrage du processus de relance économique.

COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DU GOUVERNEMENT À LUTTER CONTRE LA COVID-19

7. Contexte et défis : Depuis le premier cas confirmé de COVID-19, le nombre de cas augmente. Le système de santé du pays a du mal à contenir la pandémie, en raison de la faiblesse des infrastructures sanitaires pour le dépistage et de la pénurie de personnel de santé, qui contribuent ensemble à limiter la fourniture de services de santé de qualité et seront de plus en plus exacerbés par la pandémie si celle-ci n'est pas bien contenue. Le secteur est sous-financé et dépend du financement des bailleurs de fonds, notamment pour les salaires du personnel de santé.

8. Mesures prises par le gouvernement : Le gouvernement a pris des mesures importantes pour limiter la propagation de l'épidémie, notamment la déclaration de l'urgence de santé publique et l'approbation de l'état d'urgence par le Parlement, le 17 avril 2020 ; la publication d'une déclaration et l'imposition de mesures de distanciation sociale ; le paiement d'une indemnité mensuelle de risque à tout le personnel de santé ; et l'élaboration et la mise en œuvre²⁰ du Plan national de préparation et de riposte à la COVID-19.

9. Mesures du programme : Le programme vise à renforcer la capacité du gouvernement à lutter contre la COVID-19 en temps opportun. Il cible des domaines clés pour la prévention, le diagnostic et le traitement des infections à COVID-19 grâce au dépistage et à la prise en charge des cas, en mettant l'accent sur le dépistage et l'isolement, et la capacité de traitement des cas symptomatiques de COVID-19. Il soutiendra le dépistage, l'isolement et le traitement des personnes infectées. Étant donné le rôle primordial du personnel de santé pour une riposte adéquate à la COVID-19 et la pénurie de personnel de santé dans le pays, le programme soutiendra la mise en place d'un mécanisme de rappel du personnel de santé à la retraite, afin de renforcer les effectifs existants. Ceci mérite de faire l'objet d'une proclamation présidentielle, mais celle-ci n'a pas encore été faite. Les **résultats attendus** du programme se mesureront au nombre de personnes testées et à la proportion de personnes testées soignées conformément aux protocoles approuvés.

COMPOSANTE 2 : EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE AUX GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES

10. Contexte et défis : Le gouvernement mène des interventions de filets sociaux qui sont financées essentiellement par les bailleurs de fonds. Mais leur portée est limitée, dans la mesure où elles ne couvrent que 24 % de la population, dont 48 % vivent dans l'extrême pauvreté. Le confinement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 a eu pour effet de limiter les moyens d'existence de beaucoup de personnes, dont la plupart sont des femmes et des enfants. Ils ne peuvent avoir accès à des biens de première nécessité tels que la nourriture, les soins de santé, le paiement de leurs factures de services publics et mener leurs petites activités commerciales. La fermeture des écoles a aggravé l'insécurité alimentaire chez les enfants scolarisés. Les vendeuses au marché et les petits commerçants informels, qui ont contracté des prêts, ne peuvent vendre leurs marchandises, en raison de l'ordre donné de « rester à la maison », ce qui les empêche de rembourser et/ou d'assurer le service de leur dette. Les activités commerciales, en particulier dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, ont été affectées, ce qui a eu pour effet d'accroître la pénurie de nourriture et d'augmenter les prix des denrées alimentaires ; de réduire les prix bord champ et, partant, les revenus des agriculteurs ; et de perturber les réseaux

²⁰ Les piliers du Plan sont indiqués ci-après : Prise en charge des cas ; Communication sur les risques ; Logistique et chaîne d'approvisionnement ; EPIE, surveillance, coordination et points d'entrée ; Services de laboratoire ; Coordination, prise en charge de la COVID-19 et plaidoyer ; Engagement de la communauté et de la santé.

d'approvisionnement en intrants agricoles, notamment les semences, les engrais, les produits agrochimiques et les services de vulgarisation.

11. Mesures prises par le gouvernement : Le gouvernement a créé un Fonds de secours d'urgence pour la COVID-19 afin de mobiliser des financements pour soutenir les populations démunies et vulnérables. Un montant de 25 millions d'USD a été alloué à la distribution de nourriture pour une période de 60 jours. Le coût de cette distribution de nourriture est estimé à 40 millions d'USD.

12. Mesures du programme : Afin de combler les déficits de financement et de renforcer les filets sociaux (transfert de fonds et distribution de nourriture), l'ABRC soutiendra les mesures suivantes : i) l'extension du transfert d'espèces à 10 000 ménages vulnérables, en ciblant essentiellement les femmes et les enfants en situation d'insécurité alimentaire ; ii) le soutien à la distribution de nourriture par le biais d'un programme d'alimentation scolaire pour 258 200 écoliers en situation d'insécurité alimentaire, afin de remédier à l'insécurité alimentaire aiguë. Pour ce faire, il sera nécessaire de reconcevoir les programmes d'alimentation scolaire comme des programmes de « ramassage et d'enlèvement » afin de protéger l'état nutritionnel des enfants et de leurs familles qui dépendent de ces programmes ; iii) la révision des politiques agricoles qui ont une incidence sur l'accès à la nourriture, en particulier en élaborant une note d'orientation sur les réserves alimentaires (mise à jour des systèmes de réserves et de stockage alimentaires et des politiques et procédures connexes) ; et en élaborant des lignes directrices pour la distanciation sociale pendant les activités de production agricole et de commercialisation des produits agricoles ; et iv) la fourniture d'intrants agricoles, notamment des outils, des engrais et des plants aux petits exploitants agricoles. Au nombre des **résultats attendus** figurent l'augmentation des dépenses de protection sociale en les portant de 2 % du budget approuvé en 2019 à 5 % en 2021 ; les transferts d'espèces à 10 000 ménages supplémentaires sur 23 000 ménages démunis ; et l'augmentation des repas scolaires « à emporter » de 100 %, en portant le nombre de bénéficiaires de 129 100 à 258 200.

COMPOSANTE 3 : APPUI À LA STABILISATION ÉCONOMIQUE ET AU RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIÈRE DE GESTION DE FONDS ALLOUÉS À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

13. Contexte et défis : Le Liberia est en passe de connaître sa deuxième récession en moins d'une décennie, après s'être remis tout récemment des effets du virus Ébola. La COVID-19 a creusé le déficit budgétaire et réduit les perspectives de croissance du pays. L'augmentation des dépenses renouvelables et la réaffectation des dépenses afin de lutter contre la COVID-19 ont réduit la capacité de l'État à financer la mise en œuvre de projets d'investissement spécifiques. La baisse des recettes d'exportation, la réduction des activités dans les secteurs minier, manufacturier et de la construction en raison de leur forte dépendance des marchés internationaux, des intrants intermédiaires provenant de l'étranger et du secteur agricole, limiteront la marge de manœuvre budgétaire de l'État en réduisant les recettes, tout en augmentant les dépenses publiques, en particulier celles liées à la santé et aux services sociaux. Le ralentissement de l'activité économique aura une incidence sur la liquidité du secteur privé et entraînera des pertes d'emploi, en particulier dans le secteur des services (le sous-secteur du tourisme a été le plus touché). Toutefois, les risques fiduciaires sont « importants », notamment en ce qui concerne les contrôles internes et la passation de marchés.

14. Mesures du programme : Afin de relever les défis économiques, le gouvernement a élaboré un plan à court terme – le Plan de relance économique du Liberia (LERP) – pour stabiliser l'économie et relancer la croissance. Pour soutenir les petites entreprises touchées par la COVID-19, le gouvernement a adopté des mesures fiscales et non fiscales à l'effet de soutenir les petites entreprises et les commerçants informels, dont la plupart sont des femmes qui vivent au jour le jour et s'adonnent au commerce transfrontalier.

15. Mesures du programme : En tant que tel, le programme vise à soutenir les interventions visant à atténuer les effets de la crise sur les personnes touchées, tout en veillant à ce que les ressources leur

parviennent par le truchement de mécanismes de responsabilisation renforcés. Au nombre de ces mesures figurent : i) l’approbation du LERP ; ii) **la mise en œuvre de mesures fiscales et non fiscales**, y compris la suspension sur une période de six mois de la surtaxe supplémentaire prévue par le Règlement sur les marchandises importées, afin d’encourager l’augmentation des importations de marchandises à moindre coût ; et la suspension des inspections avant expédition (IAE) jusqu’à nouvel avis ; l’annulation du paiement des factures d’électricité pour les personnes vulnérables ciblées ; iii) l’exécution d’audits financiers et de la passation de marchés concernant les fonds alloués à la lutte contre la COVID-19 ; et iv) la mise sur pied de la **Commission parlementaire spéciale de surveillance des situations d’urgence pour superviser tous les programmes de lutte contre la COVID-19**. Au rang des **résultats escomptés** figurent l’amélioration de la liquidité des petites entreprises et de la transparence en matière d’utilisation des ressources affectées à la lutte contre la COVID-19.

BESOINS DE FINANCEMENT

16. En raison de la COVID-19, le déficit budgétaire du Liberia en 2020 devrait augmenter, passant de -6,5 % du PIB, selon les estimations d’avant-COVID-19, à une fourchette de -6,8 à -7,5 % du PIB. Le gouvernement a déjà mis à disposition 25 millions d’USD pour la protection sociale. Les ressources supplémentaires nécessaires pour résoudre les problèmes budgétaires liés à la COVID-19 sont présentées dans le Tableau 2 ci-contre.

Budget du Plan de riposte à la COVID-19	106
Financement	
BAD	13,87
FMI	87,0
BM	17,3
UE	
Financement total au titre de l’OAP*	31,17
Financement du déficit sans la contribution de l’État*	74,83
Financement du déficit avec la contribution de l’État*	48,67
*À confirmer	

DIALOGUE SUR LES POLITIQUES

17. La Banque entend poursuivre le dialogue de haut niveau sur les politiques relatives à la COVID-19, à l’agriculture, à la protection sociale, à la transparence et à la responsabilité au Liberia. Les domaines prioritaires de ce dialogue comprennent, sans s’y limiter, le Plan de riposte à la COVID-19 du gouvernement et le Plan de relance économique du gouvernement, notamment la prévention des nouvelles infections et l’éradication de la COVID-19, le renforcement des systèmes sanitaires nationaux, ainsi que des statistiques et du ciblage des filets sociaux. La Banque poursuivra le dialogue sur les politiques afin d’améliorer et renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, la promotion de la responsabilité et de la transparence, et la lutte contre la corruption, y compris la mise en œuvre du cadre sur les flux financiers illicites (FFI) et la gouvernance des ressources naturelles. Compte tenu de l’impact considérable de la pandémie sur les femmes, le dialogue sur les politiques sera étendu à l’élaboration de mesures sensibles au genre afin de freiner l’appauvrissement croissant des femmes chefs de ménage et des femmes entrepreneurs (dans les secteurs formel et informel), ainsi que de prévenir la violence basée sur le genre et l’abandon de l’école par les filles. Le dialogue sur les politiques à moyen terme portera également sur la réforme en cours concernant le développement des zones agro-industrielles en vue d’améliorer l’accès à la nourriture et aux moyens d’existence.

BÉNÉFICIAIRES

18. Les bénéficiaires directs sont les populations libériennes, par le biais des mesures de confinement liées à la COVID-19 ; les personnes infectées par la COVID-19 ; le personnel médical et sanitaire ; les fonctionnaires exposés au virus dans l’exercice de leurs fonctions ; ainsi que les ménages et les bénéficiaires de subventions de protection sociale. Les ministères, agences et commissions (MAC) responsables de la mise en œuvre des politiques, notamment le ministère des Finances et de la Planification du développement, le ministère de la Santé, le ministère de la Femme, de l’Enfant et de la Protection sociale, tireront parti du programme sous forme d’un renforcement de leurs capacités institutionnelles.

DISPOSITION RELATIVES À LA COORDINATION

19. La coordination de la riposte à la COVID-19 se fera par l'intermédiaire du Comité consultatif présidentiel sur la COVID-19 (PACOC) et de l'Agence nationale de lutte contre les catastrophes naturelles, qui ont vocation à superviser la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la COVID-19. La Banque, par le truchement du COLR, travaillera également avec d'autres partenaires au développement dans le cadre de fora de dialogue existants, notamment le Groupe des partenaires (CPG), le Groupe de travail sur l'appui budgétaire (BSWG), le Groupe de coordination des interventions des bailleurs de fonds et les groupes de travail sectoriels, en particulier sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), ainsi que sur l'agriculture et la protection sociale.

CADRE DE RÉSULTATS

A.		INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET			
INTITULÉ ET CODE SAP DU PROGRAMME : Programme d'appui multi-pays en réponse à la crise COVID-19 (Liberia, Sierra Leone et Gambie) ; CODE SAP : P-Z1-K00-104 PAYS/RÉGION : Liberia/RDGW OBJECTIF DU PROGRAMME : Endiguer la propagation de la pandémie, soulager les souffrances des groupes vulnérables et renforcer la stabilité économique en assurant une reconstruction meilleure et plus écologique ALIGNEMENT DU PROGRAMME SUR LES PRIORITÉS NATIONALES ET LA CRF a) Plan national de riposte à la COVID-19 du Liberia et Plan de relance économique du Liberia b) Cadre stratégique de la CRF de la Banque ; Cadre stratégique de l'OAP 2012 ; Stratégie de la Banque visant à remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2014-19) ; Cadre stratégique et Plan d'action pour la gouvernance (GAP-II, 2014-20). § Indicateurs d'alignement : i) taux de chômage de xx (2019), ii) RNB par habitant de xx \$ EU (2018) ; iii) taux de létalité de la COVID-19 (10 % au 29 mai 2020)					
B. MATRICE DES RÉSULTATS					
DESCRIPTION DE LA CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DES INDICATEURS	UNITÉ	RÉFÉRENCE	CIBLE À L'ACHÈVEMENT	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
RÉSULTAT 1 : Renforcement de la capacité de l'État à limiter les conséquences sanitaires de la COVID-19					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Cas isolés ou hospitalisés confirmés en laboratoire	%	80	90	Ministère de la Santé, Rapport d'activité sur la COVID-19	Mensuelle
RÉSULTAT 2 : Protection sociale des femmes et des groupes vulnérables grâce à la sauvegarde de leurs moyens d'existence					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Ménages (dont % de ménages dirigés par une femme) bénéficiant de SCTS	Nombre	0 (2019-20)	8 000 ; 60 % de femmes (2020-21)	Ministère de la Femme et du Bien-être social/MoFDP	Unique
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.2 : Mise en place du Programme d'alimentation scolaire (PAS) complémentaire	Nombre	129 100 (2019-20)	258 200 (2020-21)	Ministère de la Femme et du Bien-être social	Unique
RÉSULTAT 3 : Stabilisation de l'économie et renforcement de la responsabilité publique					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Nombre de PME (dont au moins 30 % de PME appartenant à des femmes) bénéficiant de la surtaxe et de la suspension de la réglementation relative à l'IAE	Nombre	0	200 (déc. 2020)	MoFDP	Unique
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.2 : L'audit spécifique de la gestion de la COVID-19 ne révèle aucune qualification ou fuite importante	Oui/Non	0	Non	Ministère des Finances	Régulière
PRODUIT 1 : Extension des services liés à la COVID-19					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Le personnel de santé est renforcé par des femmes et des hommes retraités.	Publication d'une circulaire	non émis	publié	Preuve de la circulaire	Unique
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Accroissement de la disponibilité de lits d'isolement	Nombre	198	501	Ministère de la Santé, Rapport d'activité sur la COVID-19	Mensuelle
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 : Accroissement de la disponibilité de lits dans les unités de soins intensifs	Nombre	0	100	Ministère de la Santé, Rapport d'activité sur la COVID-19	Mensuelle
PRODUIT 2 : Élargissement du soutien à la protection sociale					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Augmentation des dépenses de protection sociale en % du budget	%	1,6 (2018-19)	≥ 5 (2020-21)	Rapport sur l'exécution du budget national	Annuelle
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Élaboration de la Note d'orientation sur les réserves alimentaires	Oui/Non	0	Oui (2021)	Ministère de l'Agriculture	Unique
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 : Soutien aux agriculteurs vulnérables sous forme de matériel végétal (au moins 30 % de femmes)	Nombre	0 (2020)	50 000 ; 60 % de femmes (2021)	Ministère de l'Agriculture	Trimestrielle

■ PRODUIT 3 : Amélioration de la trésorerie des petits commerçants					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Apurement des arriérés de factures d'électricité	m \$ EU = (million)	0 (2020)	4 (déc. 2020)	MFDP & LEC	Unique
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Approbation du Plan de relance économique (LERP)	Oui/Non	Non (avril 2020)	Non (déc. 2020)	MFDP & LRA	Unique
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Suspension de la sanction relative aux inspections avant expédition (IAE) (ventilée par entreprises vertes)	Oui/Non	Non (mai 2020)	Oui (déc. 2020)	MFDP & LRA	Unique
■ PRODUIT 4 : Renforcement de la responsabilité des pouvoirs publics en matière de gestion de fonds alloués à la lutte contre la COVID-19					
INDICATEUR DE PRODUIT 4.1 : Publication de rapports d'audit et de passation de marchés concernant les dépenses liées à la COVID-19	Oui/Non	Non (mai 2020)	Oui (2021)	GAC	Trimestrielle/annuelle
INDICATEUR DE PRODUIT 4.2 : La Commission mixte spéciale de surveillance des situations d'urgence est mise sur pied et opérationnelle.	Oui/Non	Non (mai 2020)	Oui (déc. 2020)	Parlement	Unique

SATISFACTION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR L'OAP

Conditions préalables	Éligibilité du pays
<i>Engagements du gouvernement</i>	Le gouvernement du Liberia s'est engagé à lutter contre la COVID-19. En réponse à la pandémie, le gouvernement a mis en œuvre et renforcé un système de gestion des incidents (IMS) pour faciliter la collaboration avec les partenaires en vue d'une éradication éventuelle et rapide du virus dans le pays. Un Plan national de riposte contre la COVID-19 a été élaboré. Un état d'urgence a été déclaré et approuvé par le Parlement pour revoir les mesures de lutte contre la COVID-19. Un <i>Plan de relance économique</i> a également été élaboré après le déclenchement de la COVID-19. À moyen terme, un Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres (2018-2023) a été élaboré et sert de fil conducteur aux initiatives du gouvernement visant à lutter contre la pauvreté.
<i>Cadre macroéconomique</i>	Pour la deuxième fois en six (6) ans, le Liberia a élaboré un plan à court terme pour stabiliser l'économie et relancer la croissance suite aux perturbations des activités économiques causées par une épidémie virale (Ebola en 2014 et la COVID en 2019). En raison de ces perturbations, le pays a considérablement dévié des objectifs fixés dans ses plans à moyen terme (le Programme de transformation en 2014 et le Programme en faveur des pauvres pour la prospérité et le développement en 2019). Selon les dernières estimations, l'économie devait croître à un rythme soutenu de 1,4 % en 2020, alors que la croissance en 2019 était contractée. La contraction de la croissance en 2019 était principalement due à la baisse de la demande et à l'augmentation des impôts et du crédit bancaire. Les perspectives à moyen terme (2021-2024) se sont révélées initialement prometteuses, avec une croissance moyenne d'environ 4,4 %. Mais la situation semble précaire contrairement aux avancées escomptées en 2020, car l'économie est toujours confrontée à des vents contraires à la croissance suite à la récente pandémie de COVID-19 et aux conséquences indélébiles des précédents chocs exogènes. En 2013, le taux de croissance de l'économie libérienne avant l'épidémie d'Ebola se situait à environ 7,4 %. Le déclenchement de l'épidémie d'Ebola en 2014, couplé à une forte baisse des prix mondiaux des matières premières, a perturbé les activités économiques, entraînant un ralentissement de la croissance à 0,7 % cette année-là et à 0,0 % en 2015. La Facilité élargie de crédit du FMI est en place. Le niveau d'endettement du Liberia est modéré et le pays n'est pas en situation de surendettement. La COVID-19 peut toutefois mettre le pays sous pression en ce qui concerne le service de la dette.
<i>Stabilité politique</i>	Trois élections présidentielles ont été organisées avec succès en 2005, 2011 et 2017. Les dernières élections tenues entre octobre et décembre 2017 ont abouti au premier transfert démocratique de pouvoir dans le pays depuis 46 ans. Le processus électoral lui-même a été un succès remarquable. Aucun candidat n'a gagné lors du premier tour qui s'est tenu le 10 octobre 2017, ce qui a nécessité la tenue d'un second tour entre les deux candidats arrivés en tête. Le second tour, prévu pour le 7 novembre 2017, a été reporté après la contestation des résultats du premier tour devant la Cour suprême par le candidat arrivé en troisième position. Après délibération, la Cour suprême a rejeté la requête d'appel et décidé de la tenue du deuxième. Ainsi, le second tour, à l'issue duquel le nouveau président est sorti victorieux, a eu lieu le 26 décembre 2017. Dans l'ensemble, une évaluation du processus électoral - mis à part des allégations d'irrégularités durant le premier tour - permet de déclarer que le premier tour des élections a été libre, équitable et transparent. C'est le même constat pour le second tour, le candidat malheureux ayant accepté sa défaite. Les analystes s'accordent également à dire que l'option pacifique adoptée, consistant à faire appel aux tribunaux pour résoudre le différend relatif au premier tour des élections, est de bon augure pour la consolidation de la fragile démocratie du pays. Cependant, compte tenu de la fragilité des institutions du pays et des préoccupations persistantes en matière de sécurité, l'ONU maintient 1240 militaires et 606 policiers dans le pays - une force d'intervention rapide en cas de besoin -, et a prolongé le mandat de ces troupes jusqu'en mars 2018. Le Programme permettra de s'attaquer aux problèmes de fragilité, notamment en renforçant les capacités, en protégeant les personnes vulnérables par des initiatives de protection sociale et en renforçant l'application du principe de responsabilité publique.
<i>Évaluation satisfaisante du risque fiduciaire</i>	L'évaluation du risque fiduciaire de la Banque en 2019 a conclu qu'il y a eu de légères améliorations dans la gestion des finances publiques, et a estimé que le risque fiduciaire global concernant la gestion des finances publiques au Liberia était important. C'est d'ailleurs la même

	<p>conclusion à laquelle est parvenu le rapport de 2016 sur l'Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière. Les effets combinés des principaux défis ont ralenti le rythme des réformes de la gestion des finances publiques. Ces défis renvoient notamment aux défaillances du cadre de contrôle ; à l'impact de la maladie à virus Ebola qui perdure ; à l'absence de ressources humaines, en particulier au niveau opérationnel ; au manque de ressources financières ; à des ajustements budgétaires fréquents en cours d'année ; au faible niveau de contrôle des salaires ; aux engagements en matière de dépense et autres engagements non salariaux et au non-respect des contrôles internes. Néanmoins, avec le soutien des partenaires, des bases solides ont été jetées pour une modernisation basée sur les technologies de l'information (TI), en automatisant certains systèmes clés de la gestion des finances publiques grâce au Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS), au Système de gestion de la fonction publique (CSMS), au Système intégré standard d'administration fiscale (SIGTAS) et au Système automatisé pour l'administration des données douanières (ASYCUDA). Il y a des améliorations dans les domaines de la budgétisation, notamment en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence budgétaires, de même qu'en ce qui concerne la cohérence avec la budgétisation basée sur les politiques tel que recommandé par la loi de 2009 sur la gestion des finances publiques et les règlements d'application. Le gouvernement libérien s'est engagé à améliorer le système de gestion des finances publiques par le biais de réformes définies dans la Stratégie et le Plan d'action en matière de gestion des finances publiques pour la période 2017-2020, alignés sur le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres (2018-2023), ainsi que sur diverses initiatives soutenues par les donateurs. Le projet de loi sur la gestion des finances publiques est actuellement soumis au Parlement afin d'obtenir des amendements dans des domaines clés identifiés, ce qui permettra de corriger certaines défaillances du système. Pour atténuer les risques fiduciaires, l'organisme d'audit interne et l'Auditeur général réaliseront un audit spécifique lié aux dépenses engagées dans la lutte contre la COVID-19, puis partageront le rapport avec la Banque et le rendront public. La Commission des marchés et des concessions publiques (PPCC) préparera et soumettra à la Banque un rapport d'audit spécial sur les marchés publics concernant la COVID-19. Un comité mixte restreint de crise composé de la Chambre des représentants et du Sénat sera désigné et supervisera l'ensemble des programmes de lutte contre la COVID-19. Le programme sera également contrôlé par des missions de supervision renforcées et par une mission de supervision locale menée par COLR.</p>
<i>Harmonisation</i>	<p>Dans le cadre de la préparation de l'opération d'appui budgétaire à la riposte aux situations de crise, la Banque a consulté des partenaires de développement tels que la Banque mondiale, le FMI, l'UE et l'Équipe de coordination des Nations Unies dans le cadre de leurs différents programmes de riposte à la COVID-19. La Banque continuera de collaborer avec les organismes de coopération partenaires pour a) élaborer une vision commune des défis grandissants auxquels le Liberia est confronté ; et b) promouvoir le dialogue et le partenariat en matière de santé, de protection sociale, d'agriculture et de gestion des finances publiques, essentiels pour stimuler le développement socio-économique à travers les différents groupes sectoriels. La supervision et les rapports sur les progrès accomplis seront effectués dans le cadre des groupes sectoriels, des dispositifs du Plan national de riposte contre la COVID-19 et du Système de gestion des incidents.</p>

MATRICE DES MESURES STRATÉGIQUES

MATRICE DES MESURES STRATÉGIQUES				
	Pilier	Actions et mesures stratégiques	Action préalable ?	Condition remplie ?
1	Renforcer les systèmes de santé afin d'enrayer la COVID-19	Renforcer les équipes de santé en y adjoignant le personnel de santé (hommes comme femmes) retraité	Non	s/o
		Augmenter les lits d'isolement	Non	s/o
		Soutenir les capacités de dépistage	Non	s/o
		Développer les infrastructures (réhabiliter et mettre à niveau les installations nationales de tri, d'isolement et de traitement de la COVID-19)	Non	s/o
2	Intensifier les programmes de protection sociale	Augmenter les dépenses en matière de protection sociale	Non	s/o
		Revoir les programmes de cantines scolaires en les transformant en programmes de fourniture de plats à emporter pour préserver la nutrition des enfants ciblés	Non	s/o
		Revoir les politiques agricoles relatives à l'accès à l'alimentation, notamment par l'élaboration d'une note d'orientation sur les réserves alimentaires	Non	s/o
		Renforcer les systèmes de statistiques et de ciblage des programmes de filets de sécurité sociale	Non	s/o
		Venir en aide aux agriculteurs vulnérables en leur fournissant du matériel agricole	Non	s/o
3	Renforcer le cadre macro budgétaire en protégeant les secteurs stratégiques	Annuler le paiement des factures d'électricité pour les personnes vulnérables et payer les arriérés dus à la société nationale d'électricité (Liberia Electricité Corporation)	Oui	Remplie
		Adopter un plan de relance économique pour le Liberia	Oui	Remplie
		Suspendre la surtaxe supplémentaire prévue par la réglementation sur les marchandises importées	Oui	Remplie
		Mettre en œuvre les réformes de gestion des finances publiques et d'application du principe de responsabilité dans des domaines tels que la passation des marchés, le contrôle interne, la surveillance et la lutte contre la corruption, afin de réduire le risque fiduciaire et renforcer l'impact sur le développement.	Non	s/o
		Désigner et rendre opérationnel un comité mixte restreint de crise	Non	s/o

LETTRE CONCERNANT LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le 20 avril 2020
Dr Akinwumi Adesina
Président

REPUBLIQUE DU LIBERIA

Banque africaine de développement

Abidjan, Côte d'Ivoire
Monsieur le Président,

Objet : Lettre de politique de développement

1. Introduction

Au nom du gouvernement et du peuple du Liberia, je vous présente mes compliments et tiens à vous exprimer ma plus profonde gratitude pour le soutien appréciable que la Banque africaine de développement n'a cessé d'apporter au Liberia. Nous apprécions à sa juste valeur l'objectif de la Banque de soutenir la lutte contre la pandémie de COVID-19 et ses effets au Liberia.

L'épidémie a mis à rude épreuve le système sanitaire du pays car, outre le COVID-19, le système de santé doit en même temps supporter le fardeau existant de maladies non transmissibles. C'est là un problème épineux, car le système n'est pas adapté à un afflux de patients à un moment donné, en raison du faible ratio personnel de santé/patient, de l'insuffisance des fournitures médicales et du manque de structures médicales. En outre, c'est un défi majeur compte tenu de nos difficultés budgétaires, au moment où il faut accroître les ressources financières pour combattre la pandémie et atténuer son impact.

La présente lettre de politique de développement passe en revue les évolutions économiques récentes et la performance de l'économie du Liberia face aux mesures de lutte contre le COVID-19 et de redressement. Elle fait également une analyse contextuelle des effets de la COVID-19 au Liberia et expose les mesures prises par le gouvernement pour relever le défi. Nous sommes reconnaissants du soutien que nous apportent les partenaires de développement, mais nos besoins restent considérables. C'est dans ce contexte que nous sollicitons le concours de la Banque pour renforcer notre capacité d'intervention.

2. Situation actuelle de la COVID-19 au Liberia

Le Liberia a communiqué ses cas primaires le 16 mars 2020, et comptait 103 cas confirmés et 9 décès au 22 avril 2020. La mesure prise immédiatement par le gouvernement après la détection des cas primaires a été de déclarer une urgence sanitaire, qui a impliqué certaines mesures de restriction des grands rassemblements et l'application de la distanciation sociale, entre autres. Ces mesures visaient à maintenir l'infection à un faible niveau, mais la situation s'est aggravée. La transmission communautaire reste élevée, en grande partie à cause des mouvements fréquents et importants de personnes et du non-respect des protocoles de distanciation sociale, tandis que la capacité nationale de prévention et d'endigement de l'infection laisse à désirer. Les lacunes du système de santé, notamment le nombre limité d'agents sanitaires qualifiés, les mécanismes inadéquats de surveillance et d'information, le nombre insuffisant de lits dans les centres de précaution et d'observation (POC) et les centres de traitement, la stigmatisation due à la peur et les menaces pesant sur les agents sanitaires limitent les efforts de prévention et de traitement. Le Liberia possède un système de santé précaire qui ne s'est pas entièrement remis des répercussions de la récente épidémie de la maladie à virus Ebola et qui ne dispose pas des infrastructures nécessaires, des équipements de protection individuelle tels que les gants et les masques, les installations spécialisées, des équipements, des fournitures et des ressources humaines pour identifier, surveiller et gérer les cas comme il convient. Il existe des déficits critiques dans la préparation du Liberia à détecter et à répondre à l'épidémie de COVID-19, en particulier pour l'infection, la prévention et le contrôle (IPC), la surveillance et la réponse. Le pays présente un haut risque en raison de la fragilité du système de santé.

3. Évolutions macroéconomiques récentes et perspectives

Pour la deuxième fois en l'espace de six (6) ans, le Liberia a établi un plan à court terme pour stabiliser son économie et relancer la croissance à la suite des perturbations provoquées par une épidémie virale (Ebola en 2014 et COVID-19 en 2019). Ces perturbations se sont largement écartées des plans à moyen terme du pays (Programme pour la transformation de 2014 et Programme de prospérité et de développement favorable aux pauvres de 2019).

Petite économie ouverte tournée vers l'export, le Liberia exporte essentiellement des produits de base (caoutchouc, minerai de fer et or), tandis qu'il importe principalement des produits manufacturés et du riz, aliment de base, ce qui rend le pays sensible aux chocs extérieurs. Selon les statistiques commerciales du Liberia en 2019, l'Europe constitue la principale destination des exportations du pays, avec 63,9 % des recettes d'exportation, tandis que l'Asie, l'Amérique du Nord et l'Afrique représentent respectivement 15,6 %, 10,1 % et 4,4 %. En ce qui concerne les sources d'importation du pays, l'Asie est la principale source d'importation avec une part de 59,7 % des importations, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord représentant respectivement 15,9 %, 14,6 % et 6,9 %. En matière de répartition pays par pays, la Chine représente 7,1 % des recettes d'exportation, mais 21,5 % des importations ; les États-Unis d'Amérique assurent 10,1 % des recettes d'exportation, mais 6,9 % des importations ; la zone euro représente 0,8 % des recettes d'exportation, mais 7,4 % des importations.

D'après les projections récentes, l'économie libérienne devait se développer à un rythme rapide en 2020, de 1,4 % supérieur au taux de croissance enregistré en 2019. La contraction de la croissance en 2019 s'explique principalement par la baisse de la demande et l'évolution des impôts et du crédit bancaire. Les perspectives à moyen terme (2021-2024) étaient prometteuses au départ, faisant état d'une croissance moyenne d'environ 4,4 %. Toutefois, les progrès escomptés en 2020 semblent précaires, l'économie restant confrontée à des vents contraires à la croissance suite à la récente pandémie de COVID-19 et aux effets indélébiles des précédents chocs exogènes. En 2013, le taux de croissance de l'économie libérienne avant le virus Ebola était d'environ 7,4 %. L'épidémie d'Ebola en 2014, conjuguée à la forte baisse des cours mondiaux des matières premières, a perturbé l'activité économique, ramenant la croissance à 0,7 % cette année-là et à 0,0 % en 2015.

Avant le déclenchement de la pandémie, la croissance prévue pour 2020 tablait principalement sur l'accroissement des activités dans les secteurs minier et non minier. Le secteur des services contribue pour 41,9 % au PIB réel, suivi par l'agriculture et la pêche (28,4 %), l'exploitation minière et l'orpaillage (15,3 %), la sylviculture (8,4 %) et l'industrie manufacturière (6 %). Le secteur des services, qui contribue le plus au PIB, devrait rétrécir de 1,7 % en 2020. Ces bonnes perspectives ont été anéanties et il est peu probable que les projections de croissance du PIB se réalisent. Des emplois seront perdus dans des secteurs clés à la suite de la fermeture de grandes industries, notamment dans l'exploitation minière et le secteur des services.

4. Plan de redressement économique

Atténuer l'impact de la menace posée par le virus sur l'économie nationale constitue un défi majeur pour le pays, car la pandémie survient à un moment où nous nous employons à relancer la croissance et accroître les recettes publiques, maîtriser l'inflation et limiter l'augmentation des dépenses ordinaires des administrations publiques, réduire le déficit budgétaire et le déficit des comptes courants et maintenir la dette à un niveau durable. L'économie devrait être frappée de plein fouet et la réalisation de notre Programme de prospérité et de développement favorable aux pauvres (PAPD) est hypothéquée. Pour prémunir l'économie contre les graves répercussions de l'épidémie, nous avons adopté un plan de stabilisation économique à court terme intitulé Plan de redressement économique du Liberia (LERP), qui devrait nous permettre d'atteindre une grande partie des objectifs du PAPD. Ce plan vise les objectifs suivants : i) préserver la reprise économique naissante après presque deux ans de volatilité macroéconomique ; ii) apporter un soutien essentiel aux secteurs de la santé et aux secteurs connexes

directement confrontés à la pandémie ; iii) protéger la stabilité du Mémorandum de politiques économiques et financières (MEFP) et de la Facilité élargie de crédit (FEC), qui mettaient le pays sur la voie de la reprise et de la croissance ; iv) amortir l'effondrement inévitable des recettes résultant des perturbations économiques provoquées par la pandémie ; v) assurer la crédibilité du budget national et protéger l'exécution du budget national contre le dérapage des dépenses causé par le COVID-19 ; et vi) fournir une aide pour la relance des secteurs clés les plus durement touchés par la pandémie.

5. Mesures prises par le gouvernement pour atténuer les effets négatifs de la COVID-19

Le gouvernement a mis en place plusieurs mesures destinées à atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et la population, notamment les suivantes :

Confinement national : Conformément aux pouvoirs constitutionnels conférés à la Présidence, S.E. George M. Weah, Président de la République du Liberia, a déclaré l'état d'urgence à compter du 10 avril 2020. Cela a permis de mettre en place un confinement sur toute l'étendue du territoire. Cela signifie que la circulation est restreinte et que seuls les services essentiels sont autorisés. Cela a des conséquences importantes sur les pauvres et les chômeurs, ce qui les rend encore plus vulnérables. Toutefois, le gouvernement atténue également l'impact de ce confinement en fournissant de la nourriture et de l'eau à cette catégorie de population.

Aide alimentaire pour les ménages touchés : Le Président George M. Weah a proposé à l'Assemblée nationale, pour le restant de l'année budgétaire 2019/2020, de réaffecter un montant de 25 millions d'USD à la distribution de nourriture aux ménages des comtés touchés désignés, pendant une période de 60 jours. Le coût total pour couvrir cette période dans les zones touchées et autres pourrait s'élever à environ 40 millions d'USD. Nous recherchons avec nos partenaires de développement comment financer ces besoins liés à l'impact de la COVID-19 sur l'économie libérienne. La Banque mondiale a accepté de financer le déficit hors budget à hauteur de 10 millions d'USD, à l'aide de ressources réaffectées des projets existants.

Aide pour l'électricité et l'eau pendant les périodes de confinement : Le gouvernement du Liberia a réglé 4 millions d'USD d'arriérés envers la Société d'électricité du Liberia (LEC). Ce paiement est considéré comme le plus important paiement unique sur la facture d'électricité de l'État depuis des années. La société a soumis un programme d'électricité lié à la COVID-19 à financer par cet argent. L'État est disposé à payer la facture d'électricité des ménages des communautés et des comtés concernés pendant la période de confinement. Une aide similaire sera accordée à la *Liberia Water and Sewer Corporation* (LWSC).

Programme de prêts bancaires aux femmes des marchés et aux petits commerçants informels : Il ne fait nul doute que les femmes des marchés et les petits commerçants informels, qui ont obtenu des prêts auprès de banques commerciales et d'autres créanciers souffriront considérablement des jours d'activité perdus en raison du confinement. Le gouvernement travaille avec les prêteurs pour faire montre d'une certaine compréhension à l'égard de nos emprunteurs vulnérables. L'État s'efforce de rembourser intégralement les prêts dus par les femmes des marchés et les petits commerçants des comtés touchés.

Politique et administration fiscales : Suspension pour une période de six mois du règlement sur la surtaxe, qui impose une taxe supplémentaire sur les biens importés qui sont également fabriqués au Liberia. Une fois instituée, la suspension encouragera l'augmentation des importations sans le coût supplémentaire de la surtaxe. Le gouvernement a également suspendu la sanction relative à l'inspection avant expédition (PSI) jusqu'à notification contraire. La PSI exige des importateurs qu'ils procèdent à l'évaluation de leurs marchandises à l'étranger (inspection avant expédition) avant l'importation.

6. Domaines nécessitant un soutien d'urgence

Le gouvernement a recensé trois principaux domaines appelant le concours des partenaires de développement :

- a) **Soutien au secteur de la santé** : Les tests de diagnostic sont essentiels pour contenir la propagation de la pandémie, mais cela reste un défi pour le Liberia. Une aide supplémentaire est nécessaire pour le traitement, les soins et le soutien des personnes infectées.
- b) **Protection sociale** des groupes vulnérables et marginalisés contre les effets négatifs de la COVID-19 (appui aux moyens de subsistance et rétablissement). Cela comprend la fourniture de nourriture et d'eau aux populations les plus vulnérables pendant le confinement national. Une aide supplémentaire sera nécessaire après le confinement pour soutenir leurs moyens de subsistance.
- c) **Soutien à la reprise économique** : Le gouvernement aura besoin d'un concours financier et technique pour redresser l'économie après la pandémie de COVID-19.

7. Efficacité et responsabilité accrues dans l'utilisation des ressources destinées à la lutte contre le COVID-19

Le gouvernement souhaite vous assurer que des mesures ont été prises pour que les ressources financières destinées à la lutte contre le COVID-19 soient utilisées à cette fin et pour rendre compte de leur utilisation. À cet effet, le gouvernement se servira du système de gestion des finances publiques existant. L'engagement est pris d'assurer un niveau élevé de transparence et de responsabilité pour l'utilisation des fonds et aussi d'atténuer et de combattre la corruption dans la réponse à la COVID-19.

8. Conclusion

Permettez-moi, pour finir, de réitérer l'engagement du gouvernement du Liberia à œuvrer avec la Banque africaine de développement pour mener à bien la lutte contre la pandémie mortelle du nouveau coronavirus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute estime.

Samuel D. Tweah, Jr

Ministre des Finances et de la Planification du développement

ANNEXE 3 : NOTE-PAYS SUR LA SIERRA LEONE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE

1. **Environnement macroéconomique :** L'économie de la Sierra Leone a été sévèrement affectée par la pandémie de COVID-19. Les chocs économiques se propagent essentiellement par trois principaux canaux, à savoir les prix des matières premières (notamment les ressources minières) et les échanges commerciaux, les investissements directs étrangers et le tourisme et les voyages. En raison de la forte baisse de l'offre et de la demande, les taux de croissance du PIB réel à moyen terme ont été revus à la baisse. La croissance du PIB réel devrait chuter de l'ordre de 1,7 % à -2,6 % en 2020. Le déficit budgétaire devrait se situer dans une fourchette comprise entre 5 et 6,7 % du PIB.

			Sans la COVID-19		Avec la COVID-19 (Référence)		Avec la COVID-19 (Pire scénario)	
	2018	2019 (e)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Croissance du PIB réel (en %)	3,5	5,1	4,2	5,1	1,7	3,9	-2,6	2
Inflation (en %)	16	14,8	12,3	11,4	15,3	15,8	17	16,2
Solde budgétaire (+/-) (en % du PIB)	-5,6	-2,9	-4,3	-3,9	-5,0	-5,4	-6,7	-6,1
Balance des opérations courantes (en % du PIB) (+/-)	-18,7	-13,9	-10,2	-9,7	-15,5	-14,3	-16,1	-15,4

Source : Département des statistiques, BAD

2. **Gouvernance :** Malgré des progrès encourageants, les défis persistants en matière de gouvernance compromettent l'efficacité de la prestation des services. Selon l'EPIP de la Banque, le pays a enregistré une note moyenne de 3,1 au cours des dernières années. En 2018, l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine a attribué une note de 50,9 au pays, une performance légèrement supérieure à la moyenne africaine de 49,9. En ce qui concerne l'indice de perception de la corruption, le pays est passé d'une note de 30 sur 100 en 2018, à une note de 33 sur 100 en 2019, grâce aux efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption, soutenus par des réformes juridiques et institutionnelles. Le risque fiduciaire est **important** selon l'EPIP de la Banque. Des réformes de la gestion des finances publiques sont en cours pour réduire le risque. Les audits externes ont concerné plus de 85 % des dépenses publiques et l'organisme public en charge de l'audit (ASSL) a toujours respecté les délais de présentation de rapports au Parlement. Cet organisme a réalisé des audits spécialisés, notamment les audits de gestion des marchés et de la performance, qui ont contribué à renforcer le cadre de contrôle. L'ASSL doit bénéficier de moyens d'intervention et de ressources budgétaires pour ses audits spécialisés.

3. **Situation de la COVID-19.** Depuis le 31 mars 2020, date de confirmation de la COVID-19, la pandémie est en augmentation (735 cas, 205 guérisons et 42 décès au 24 mai). Le gouvernement a su anticiper en mettant en place un centre de coordination des opérations d'urgence (EOC). Le centre a élaboré un Plan national de préparation et de riposte. Compte tenu de l'ampleur avec laquelle cette pandémie mondiale se propage, le manque d'infrastructures sanitaires est un sujet de préoccupation. Selon les données de l'OMS de 2018, le ratio médecin/population en Sierra Leone est de 136 médecins pour les 6,5 millions d'habitants du pays. Le pays enregistre une note de 38,2 sur 100 sur l'indice de sécurité sanitaire mondiale de 2020 (GHSI, Global Health Security Index). Le gouvernement a élaboré des politiques et des plans de santé de grande envergure après la crise d'Ebola, y compris en ce qui concerne le transfert de responsabilités en matière de soins de santé, mais ils n'ont pas été pleinement exécutés, car les dépenses et la mise en œuvre n'ont pas correspondu aux objectifs fixés du fait de l'insuffisance des ressources.

4. **Contexte social :** La Sierra Leone a accompli des progrès remarquables en matière de réduction de la pauvreté entre 2003 et 2011, mais l'incidence globale de la pauvreté reste élevée. Les données de l'enquête intégrée sur les ménages de 2018 dans le pays montrent une baisse de la pauvreté, qui est passée de 62,4 % en 2011 à 52,9 %. L'incidence de la pauvreté est élevée et s'établit à 47,9 %. Le pays est toujours confronté à des situations de fragilité majeures liées à des facteurs endogènes, notamment un taux de chômage élevé chez les

jeunes, l'inégalité des sexes, des niveaux élevés de corruption perçue et réelle, des litiges concernant les droits fonciers et de propriété, le manque de ressources humaines et de moyens institutionnels et la défaillance des systèmes de gouvernance économique (systèmes de gestion des finances publiques et de gestion des recettes). Le manque d'infrastructures, notamment routières, ainsi que dans le domaine de l'énergie et de l'approvisionnement en eau, compromettent une croissance inclusive et durable et empêchent le pays de se transformer en profondeur et de fournir des services sociaux de base à ses citoyens. Les filets de sécurité sociale bénéficient à 834 000 personnes, représentant 11,9 % de la population. Les ménages bénéficiaires ont droit à des prestations telles que des transferts d'argent, des travaux publics, des dons de nourriture comme des repas scolaires et des repas à emporter, des compléments alimentaires et des distributions de nourriture pendant la saison des pluies, ainsi que des subventions d'ordre général destinées aux ménages, souvent pour couvrir les besoins alimentaires énergétiques, de logement ou de services publics. Cependant, une grande partie de la population (y compris de nombreuses familles dont les membres sont en âge de travailler, en particulier dans les zones rurales et dans le secteur informel) ne bénéficie pas de ces programmes.

PROGRAMME

5. **OBJECTIF, BUT ET COMPOSANTES.** Le programme vise à enrayer la propagation de la COVID-19 et à renforcer la résilience économique et sociale du pays. Il vise, sur le plan opérationnel et stratégique, à i) renforcer les capacités du système de santé à endiguer la propagation de la pandémie, ii) soutenir la résilience des ménages vulnérables et améliorer la protection sociale ; et iii) atténuer l'impact économique de la crise. Les composantes sont alignées sur les objectifs stratégiques. Le programme préparera la voie à la poursuite du dialogue sur les politiques avec le gouvernement en ce qui concerne l'amélioration de la prestation des services publics dans les secteurs sociaux, notamment ceux de la santé, de l'éducation et de la protection sociale.

COMPOSANTE I : APPUI EN VUE D'ENRAYER LA PROPAGATION DE LA PANDEMIE

6. **Contexte et défis :** Les soins médicaux ne sont ni facilement accessibles, ni abordables, les médecins et les hôpitaux étant éloignés de nombreuses communautés rurales. Les soins de santé gratuits sont réservés aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes ou qui allaitent et aux survivants de l'épidémie d'Ebola de 2014. Le manque de ressources humaines et d'équipements constitue l'une des principales défaillances du système de santé, ce qui limite la capacité de prestation des soins, en particulier aux patients gravement malades. Les indicateurs de base du système de santé sont médiocres (par exemple, 3 médecins pour 100 000 habitants ; 50 infirmiers/sages-femmes pour 100 000 habitants). Le faible nombre de lits d'isolement et de lits dans les unités de soins intensifs, le manque d'équipements tels que les concentrateurs d'oxygène et l'absence de produits pharmaceutiques et non pharmaceutiques posent d'énormes difficultés. La maladie à virus Ebola a affaibli le système de santé, entraîné une forte dépendance vis-à-vis de l'aide sanitaire extérieure et engendré la corruption. Avec la pandémie de COVID-19, il est nécessaire de soutenir les populations qui ne peuvent pas se payer des soins de santé, de renforcer les unités de soins de santé périphériques en mettant en place un programme de santé communautaire élargi et des installations de soins secondaires dans les 21 hôpitaux de district et les trois hôpitaux de référence.

7. **Mesures prises par le gouvernement :** Le gouvernement a imposé des mesures de distanciation sociale. Un état d'urgence de 12 mois a été déclaré le 25 mars 2020, et des mesures de confinement ont été appliquées, y compris la fermeture des frontières. Actuellement, 600 traceurs de contacts ont été déployés dans tout le pays avec le soutien de DFID et de la Banque mondiale. Le gouvernement a élaboré un plan national de préparation et de riposte pour faire face à la pandémie. Le plan de santé comporte dix piliers, le pilier « laboratoire et logistique » étant très important pour la détection précoce par des tests de dépistage.

8. **Mesures soutenues par le programme :** Le programme soutiendra des mesures visant à adopter le plan de riposte et à renforcer les capacités en ressources humaines (formation et recrutement du personnel). Il contribuera à renforcer les capacités du gouvernement en matière de dépistage et de surveillance. Il permettra par ailleurs de réhabiliter les infrastructures hospitalières et d'acquérir des lits d'hôpitaux supplémentaires. Les **résultats** escomptés sont les suivants : augmentation du taux de personnes testées

qui devrait passer de 0,01 % de la population - soit 7 millions d'habitants - en avril 2020 à 2 % de la population d'ici fin décembre 202 ; une augmentation du nombre de lits d'hôpitaux de 200 à 500 d'ici fin décembre 2020 pour les patients atteints de la COVID-19 ; et un renforcement des capacités du personnel de santé de première ligne.

COMPOSANTE II - RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

9. **Contexte et défis :** S'il est vrai que les filets de sécurité sociale bénéficient à 834 000 personnes, une grande partie de la population (en particulier dans les zones rurales et dans le secteur informel) n'en bénéficie pas. Selon l'Évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP) de la Banque pour l'année 2018, la Sierra Leone enregistre la note de zéro, ce qui signifie que l'ensemble des moyens d'intervention du pays ne peuvent pas lui permettre de faire face aux pressions auxquelles il est confronté, et qu'il n'est ni résilient, ni ne dispose de moyens pour fournir des services sociaux de base et s'attaquer à la question de la justice politique ou faire face aux pressions en matière de sécurité. Afin d'endiguer la propagation de la pandémie, les écoles ont été fermées, ce qui fragilise encore davantage le système éducatif. Par conséquent, la protection du système éducatif par la mise en place de politiques et de stratégies innovantes en vue de poursuivre les enseignements dans le contexte sanitaire actuel reste une priorité essentielle.

10. **Mesures prises par le gouvernement :** Le gouvernement a défini ses priorités en matière de protection sociale visant à prendre soin des ménages en situation d'extrême pauvreté. Dans la loi des finances de 2019, le gouvernement a augmenté l'investissement public en matière de protection sociale à 5 % du budget annuel. Avec le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a élaboré le *Plan de riposte économique rapide* qui vise à fournir des filets de sécurité aux groupes vulnérables, à répondre aux besoins fondamentaux en nature et en espèces des personnes démunies pendant les périodes de confinement dans tout le pays, et à apporter un appui à la production et à la transformation locales de denrées alimentaires de base. Les programmes de transfert d'argent permettront de faire face aux chocs dus à la pandémie, d'atténuer l'impact sur la hausse des prix des produits de base (nourriture, frais médicaux), de verser des indemnités aux personnes sans emploi, de préserver les emplois et de mettre en œuvre des politiques de redressement.

11. **Mesures soutenues par le programme :** compte tenu de ce qui précède, les mesures stratégiques soutenues par le programme concernent : i) l'extension des transferts d'argent aux ménages extrêmement pauvres et en situation d'insécurité alimentaire afin de porter le nombre total à 70 000 ménages vulnérables et dirigés par des femmes ; et ii) le soutien financier au personnel de santé et aux travailleurs du secteur informel pour leur permettre de se reconstruire après les perturbations dues à la maladie. Ces mesures permettront d'améliorer les moyens de subsistance des travailleurs du secteur informel et de maintenir la stabilité des communautés. Les **résultats escomptés** sont les suivants : une augmentation de 100 % du nombre de ménages vulnérables bénéficiant de transferts d'argent (qui passe de 35 000 à 70 000), l'amélioration des moyens de subsistance de 1 500 travailleurs du secteur informel et de 1 000 agents de santé, le renforcement de la résilience et le relèvement de la consommation des ménages.

COMPOSANTE II. SOUTIEN A LA RESILIENCE ECONOMIQUE

12. **Contexte et défis :** L'épidémie de COVID-19 a entraîné une perturbation des activités économiques réelles (tourisme, industrie manufacturière, transports, exploitation minière) en raison de mesures telles que la distanciation sociale, les restrictions de mouvement, la réduction du taux d'activité, le ralentissement de la demande mondiale et la baisse des prix des matières premières. Le ralentissement de la croissance économique risque d'aggraver les niveaux déjà élevés de pauvreté, de chômage et de fragilité économique. Ces mesures ont fortement affecté le secteur du tourisme et des services. L'effondrement du tourisme a eu un impact négatif sur le taux d'occupation, le chiffre d'affaires et les revenus des hôtels, des restaurants, des voyagistes, des petites entreprises et d'autres secteurs liés à l'hôtellerie. Il en résulte des licenciements de personnel et une réduction de la demande dans d'autres secteurs. Cette situation entraînera par ailleurs une réduction du volume des devises étrangères gagnées dans le secteur, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la monnaie et les recettes fiscales générées par le secteur.

13. **Mesures prises par le gouvernement :** Pour atténuer l'impact économique de la COVID-19, le gouvernement a préparé le *Plan de riposte économique rapide* en vue de constituer et de maintenir un niveau de stock adéquat de produits de base essentiels à des prix stables, d'apporter un soutien aux entreprises les plus touchées pour leur permettre de poursuivre leurs activités, d'éviter les licenciements d'employés et de réduire les prêts improductifs. Parmi les mesures prises par le gouvernement pour apporter une réponse figurent l'abaissement du taux directeur de 16,5 à 15 % ; la mise en place d'une facilité de crédit spéciale de 500 milliards de Le pour financer la production, l'approvisionnement et la distribution de biens et services essentiels, ainsi que pour assouplir les conditions d'octroi de liquidités sur les marchés financiers. Par ailleurs, le Comité de politique monétaire a prolongé la période de maintien des réserves obligatoires pour les banques commerciales de 14 à 28 jours.

14. **Mesures soutenues par le programme :** le programme permettra i) d'élaborer des indicateurs clés de performance dans le cadre du Plan de riposte économique rapide ; ii) de constituer et de maintenir un niveau de stock adéquat de produits de base essentiels à des prix stables ; iii) de soutenir les entreprises les plus touchées pour leur permettre de poursuivre leurs activités, d'éviter les licenciements d'employés et de réduire les prêts improductifs ; iv) de soutenir la production et la transformation locales de denrées alimentaires de base ; v) de garantir les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) ; vi) de négocier avec les banques commerciales pour suspendre le paiement des intérêts par les PME qui opèrent dans le secteur du tourisme ; et vii) de lancer le programme national de microcrédit. Les **résultats escomptés** sont les suivants : i) au moins 30 % des PME bénéficient d'un report d'impôt et d'un accès au crédit et ii) au moins 50 % des PME enregistrées qui opèrent dans le secteur de l'importation ou qui produisent des biens consommés localement bénéficient d'un report d'impôt.

BESOINS DE FINANCEMENT

15. Le déficit budgétaire, dons compris, diminuera à -8,2% du PIB contre -3,3% avant COVID-19. Le tableau 2 b résume les besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan de riposte économique rapide. Avec le financement attendu du gouvernement s'élevant à 66,1 millions USD, le déficit de financement baisse à 63,71 millions USD.

DIALOGUE SUR LES POLITIQUES.

16. Le cadre logique du programme prévu et le Plan de riposte du gouvernement à la COVID-19 serviront de base au dialogue sur les politiques axé sur la réalisation des résultats escomptés des trois composantes du programme. L'opération prévue vise à enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19, à renforcer la protection sociale et à accroître la résilience économique par des politiques à court et moyen terme. À moyen terme, le dialogue sur les politiques s'articulera autour de la mise en œuvre effective du nouveau DSP de la Banque (2020-2024) et d'une collaboration renforcée avec les autres partenaires au développement, afin de promouvoir une économie plus résistante et d'améliorer les moyens de subsistance des populations.

BÉNÉFICIAIRES.

17. Le programme bénéficiera directement aux personnes infectées par la COVID-19, aux survivants, aux médecins et professionnels de la santé, aux ménages vulnérables en situation d'insécurité alimentaire, aux travailleurs du secteur informel, aux fonctionnaires de l'État exposés à la maladie et aux ministères en charge de la mise en œuvre qui recevront un appui technique. Le programme contribuera à améliorer la couverture de la protection sociale, à relever le secteur éducatif, à relancer le programme d'alimentation scolaire pour les enfants et à améliorer les infrastructures de santé publique. Les bénéficiaires indirects sont les ménages vulnérables, y compris les familles des survivants de la COVID-19 ; toute la population de la Sierra Leone, y compris les ménages dirigés par des femmes ; les personnes handicapées ; les jeunes chômeurs ; les personnes âgées et les communautés frontalières.

MODALITÉS RELATIVES À LA COORDINATION

18. La coordination avec le gouvernement et les autres partenaires au développement sera assurée par le Centre de coordination des opérations d'urgence mis en place par le gouvernement. Le Centre a créé les comités du groupe de travail interministériel chargé de la riposte à la COVID et a élaboré le Plan national de préparation et de riposte. La Banque, par l'intermédiaire de COLR, a également collaboré avec d'autres partenaires au développement à la préparation du programme. Bien que le programme ait été conçu en dehors du Groupe de travail sur l'appui budgétaire, des efforts seront consentis pour harmoniser les rapports et les activités de suivi avec les autres partenaires du Groupe.

Budget du plan de riposte à la COVID-19	234,03
Financement	
BAD	24,60
FMI	164,3
Banque mondiale	7,5
UE	10,96
Don de l'UE pour l'appui budgétaire**	27,39
Total financement de l'OAP	234,75
Déficit de financement sans la contribution du gouvernement	0,72
Déficit de financement avec la contribution du gouvernement	63,71
** À confirmer	

CADRE DES RÉSULTATS

A		INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME
<p>NOM DU PROGRAMME ET CODE SAP : Programme d'appui multi-pays en réponse à la crise COVID-19 (Liberia, Sierra Leone et Gambie) : SAP SL-KA0-017</p>		
<p>PAYS/RÉGION : République de Sierra Leone/RDGW</p>		
<p>OBJECTIF DU PROJET/OBJECTIF SUPÉRIEUR : Enrayer la propagation de la COVID-19 et renforcer la résilience économique et sociale du pays</p>		
<p>PROGRAMME ALIGNÉ SUR :</p>	a)	Le Plan de préparation et de riposte à la COVI-19 et le Programme de riposte économique rapide de la Sierra Leone
	b)	La Stratégie décennale, les High 5, la Stratégie de développement du capital humain, le Cadre stratégique de la Banque pour le Fonds de riposte à la COVID-19 et le Cadre stratégique pour les opérations d'appui programmatique de 2012
	c)	Les indicateurs d'alignement : i) taux de létalité due à la COVID-19 réduit (1 %) ; taux de mortalité des cas (6,6 % au mois de mai 2020)

B						MATRICE DES RÉSULTATS
DESCRIPTION DE LA CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DES INDICATEURS	UNITÉ	RÉFÉRENC E (2019)	CIBLE AU TERME DU PROGRAMME [1 ^{er} TRIM. 2021]	MOYENS DE VÉRIFICATION	FRÉQUENCE DES R	
RÉSULTAT 1 : Enrayement de la propagation de la COVID-19						
INDICATEUR 1.1 : Renforcement des moyens de diagnostic	Nombre de tests de dépistage	1000 tests (22 avril)	30 000 d'ici fin décembre 2021	Ministère de la Santé	Chaque mois	
INDICATEUR 1.2 : Nombre de lits disponibles dans les unités de soins intensifs	Nombre	10 en 2019	Au moins 100 d'ici fin décembre 2020	Ministère de la Santé et de l'Assainissement	Chaque trimestre	
INDICATEUR 1.3 : Renforcement des capacités du personnel de santé de première ligne	Nombre de femmes	0	1500	Ministère de la Santé et de l'Assainissement	Chaque trimestre	
RÉSULTAT 2 : Renforcement du système de protection sociale						
INDICATEUR 2.1 : Nombre de ménages vulnérables bénéficiant de programmes de transfert d'argent	Nombre	35 000 en 2019	70 000 (4 ^{ème} trim. 2020), dont 50 % de femmes	National Commission for Social Action	Chaque mois	
RÉSULTAT 3 : Stabilisation de l'économie et renforcement de l'application du principe de responsabilité publique						
INDICATEUR 3.1 : Nombre de PME bénéficiant d'un système de micro-financement	Nombre	0	1 050, dont 50 % de femmes (juillet 2020)	Ministère des Finances, ministère du Commerce	Chaque trimestre	
INDICATEUR 3.2 : Réserves ou prédation constatées dans l'audit des fonds alloués à la lutte contre la COVID-19	Oui/Non	0	Non (2021)	Ministère des Finances	Régulièrement	
PRODUIT 1 : Renforcement des capacités du système de santé pour faire face à la propagation de la pandémie						
INDICATEUR 1.1 : Adoption et décentralisation du Plan de préparation et de riposte à la COVID-19 pour le secteur de la santé	Oui/Non	Non (1 ^{er} trim. 2020)	Oui	Ministère de la Santé et de l'Assainissement	Unique	
INDICATEUR 1.2 : Augmentation de la dotation budgétaire pour le secteur de la santé	En billions Le	143,7 en jan 2019	261,2 (déc. 2020)	Ministère de la Santé et de l'Assainissement/ ministère des Finances	Unique	

INDICATEUR 1.3 : Nombre de laboratoires équipés pour les tests de dépistage	Nombre	5 (mai 2020)	7 (déc.. t 2020)	Ministère de la Santé et de l'Assainissement	Chaque trimestre
PRODUIT 2 : Extension des programmes de protection sociale					
INDICATEUR 2 : 1 : Crédits budgétaires destinés à la protection sociale alloués et décaissés	En millions US D	0,4 (jan.. 2020)	2 (déc.. . 2020)	Ministère des Finances/National Commission for Social Action	Unique
INDICATEUR 2.2 : Nombre de travailleurs du secteur informel et de la santé bénéficiant d'un soutien visant à améliorer leurs moyens de subsistance	Nombre	0	1 500 travailleurs du secteur informel; 1 000 agents de santé dont 50 % de femmes	National Commission for Social Action	Chaque trimestre
PRODUIT 3 : Appui au secteur privé					
INDICATEUR 3.1 : Élaboration et adoption des indicateurs clés de performance du Plan de riposte économique rapide	Plan de riposte	0	Indicateurs clés de performance du Plan de riposte économique rapide élaborés et adoptés, déc.. 2020	Ministère des Finances/ministère de la Planification et du Développement économique	Unique
INDICATEUR 3.2 : Opérationnalisation du programme national de microcrédit	Oui/Non	Non	Oui, déc.. 2020	Ministère des Finances	Chaque trimestre
PRODUIT 4 : Renforcement de l'application du principe de responsabilité publique dans la gestion des fonds consacrés à la lutte contre la COVID-19					
INDICATEUR 4.1 : Publication des rapports d'audit et de passation de marchés concernant les dépenses engagées dans la lutte contre la COVID-19	Oui/Non	Non (mai 2020)	Oui (2021)	Rapports du Bureau national de l'audit	Chaque trimestre/année

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À L'OAP

Conditions préalables	Éligibilité des pays
Engagement du gouvernement	<p>Le gouvernement a adopté un programme de riposte économique accélérée (QAERP) pour faire face aux chocs macroéconomiques et étendre les régimes de protection sociale. Le gouvernement sierra-léonais a fait preuve d'un engagement fort en faveur de la réduction de la pauvreté, des réformes et d'une croissance inclusive. La réduction de la pauvreté occupe une place importante dans le débat politique. La mise en œuvre des stratégies successives de réduction de la pauvreté a permis d'enregistrer des progrès dans la lutte contre la pauvreté et les défis sociaux énormes engendrés par une décennie de conflits internes et d'effondrement économique. Le pays est passé de la toute dernière place de l'indice de développement humain en 2000 (score de 0,252) à 0,440 en 2019). La réalisation des OMD dans le pays demeure un défi de taille, si l'on considère le niveau extrêmement bas où il se situait au départ. Les données de l'enquête intégrée sur les ménages de 2018 dans le pays montrent une baisse de la pauvreté, qui est passée de 62,4 % en 2011 à 52,9 %. L'incidence de la pauvreté est élevée et s'établit à 47,9 %. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 174 décès pour 1000 naissances vivantes, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des pays à faible revenu (127/1000). Le nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire est plus élevé en 2017, mais il est nettement inférieur à ceux enregistrés aux niveaux secondaire et tertiaire au cours de la même année. Le gouvernement a donné la priorité à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'une croissance inclusive dans son Plan national de développement 2019-2023.</p>
Cadre macroéconomique	<p>Malgré un contexte économique difficile et une vulnérabilité aux chocs extérieurs, la Sierra Leone poursuit ses efforts pour assurer la stabilité macroéconomique. Son PIB a augmenté à un taux moyen de 5,9 % et a atteint 3,5 % en 2018 et 5,5 % en 2019, après une croissance estimée à 3,7 % en 2017. Cette tendance positive est due à l'augmentation de la production dans le secteur agricole, les services et les investissements en infrastructures. L'inflation est restée élevée en 2017, à 18,2 %, et devrait tomber à respectivement 15,6 et 13,1 % en 2018 et 2019.</p> <p>De vastes réformes structurelles et institutionnelles ont été menées pour améliorer le recouvrement des recettes ainsi que la gestion des dépenses et de la trésorerie, améliorer les opérations monétaires et la surveillance du secteur bancaire, et renforcer la gestion des ressources naturelles. Bien que la situation budgétaire se soit détériorée en raison de la tension entre les ressources disponibles et les dépenses expansives, l'introduction de contrôles plus stricts des dépenses et l'intensification des efforts de mobilisation des ressources contribueront à améliorer l'assainissement budgétaire global, et le déficit budgétaire (dons compris) devrait atteindre 2,9 % du PIB en 2020, contre 8,8 % en 2017.</p> <p>Le 30 novembre 2018, le pays a conclu un nouveau programme économique et financier de trois ans soutenu par une Facilité élargie de crédit du FMI. La deuxième revue du programme a été achevée avec succès en avril 2020.</p>
Stabilité politique	<p>Depuis la fin du conflit civil en 2001, la Sierra Leone a tenu quatre élections présidentielles et générales, jugées libres et équitables par la communauté internationale. En 2018, le pays a connu une alternance pacifique, avec la victoire du leader de l'opposition, Julius MAADA BIO, à l'élection présidentielle. Cependant, les risques de conflit restent latents mais largement maîtrisables, avec des épisodes de violence politique sporadiques mais localisés entre les partisans du pouvoir et ceux de l'opposition. Les tendances observées lors des élections mettent en évidence le fait que le pays reste divisé selon un clivage ethno-régional nord-sud, et que la polarisation de la scène politique constitue une menace pour la stabilité politique du pays.</p> <p>Les facteurs de conflit sont les différends locaux concernant l'accès aux ressources, et en particulier l'utilisation des terres et les compensations correspondantes autour des sites miniers, où le rôle des chefs traditionnels et des conseils locaux dans la gestion des ressources est en pleine évolution, et une source potentielle de conflit. La capacité du gouvernement à démontrer qu'il peut gérer l'explosion attendue des revenus miniers en assurant une répartition équitable aux plans social et géographique offre un moyen essentiel pour atténuer les risques pour la paix et la stabilité.</p>

Évaluation satisfaisante du risque fiduciaire	<p>Le risque fiduciaire global de la Sierra Leone est jugé substantiel et des mesures sont prises pour le réduire davantage, ce qui rend le pays éligible pour l'OAP de la Banque. Conformément aux procédures de gestion financière de la Banque, une évaluation du risque fiduciaire par pays (CFRA) a été réalisée pour évaluer l'adéquation de l'environnement fiduciaire et des systèmes financiers nationaux existants pour la gestion de l'OAP envisagé. Sous réserve de la mise en œuvre de mesures d'atténuation supplémentaires, l'évaluation a conclu que le système de gestion des finances publiques du pays pouvait garantir de manière fiable une utilisation efficace et économique des fonds du programme. Grâce aux réformes continues de la GFP entreprises par le gouvernement et aux initiatives d'autres partenaires au développement, l'environnement fiduciaire global pourrait être renforcé.</p>
Harmonisation	<p>Les interventions d'aide budgétaire en Sierra Leone sont très harmonisées, grâce à la mise en place d'un groupe de bailleurs de fonds comprenant la Banque, l'Union européenne, le FMI et la Banque mondiale. Le soutien budgétaire est fourni sous forme d'appui budgétaire multidonateurs (MDBS), qui repose sur un cadre commun, le Cadre d'évaluation de l'état d'avancement (PAF) qui rassemble les indicateurs clés mesurant la performance du programme et fournit la principale plateforme pour le dialogue sur les politiques. Le dialogue sur les politiques se déroule au sein du Groupe d'appui budgétaire, composé des quatre donateurs participant au programme d'appui budgétaire multidonateurs, et du gouvernement, qui se réunit au niveau des décideurs politiques (chef de mission/secrétaire financier) et au niveau opérationnel, afin de suivre les progrès réalisés par rapport au PAF et les risques qui pèsent sur la réalisation des objectifs du programme. Un examen du PAF est mené conjointement une fois par an. Les bailleurs de fonds et le gouvernement ont convenu d'entreprendre un examen complet du PAF en vue de rationaliser le nombre d'indicateurs et de l'aligner sur l'A4P.</p> <p>L'opération envisagée sera pleinement intégrée dans le cadre harmonisé du MDBS, renforçant ainsi l'harmonisation des efforts des bailleurs de fonds dans le contexte fragile de la Sierra Leone. Bailleur de fonds actif au sein du groupe MDBS, la BAD accroît sa visibilité dans le groupe des bailleurs de fonds, influence l'orientation et le contenu de la révision du PAF et participe ainsi à la définition des objectifs du MDBS sur une période de trois ans (couvrant la mise en œuvre de l'A4P), ce qui lui permettra d'assumer la présidence tournante du BSG.</p>

MATRICE DES MESURES DE POLITIQUE

MATRICE DES MESURES DE POLITIQUE				
	Pilier	Actions et mesures de politique	Action préalable ?	Condition remplie ?
1	Renforcer les systèmes de santé pour contenir la COVID 19	Adoption et décentralisation du plan de préparation et de riposte face à la COVID-19 pour le secteur de la santé	Oui	Réalisé
		Augmentation de la dotation budgétaire pour le secteur de la santé	Non	s.o
		Nombre de centres de dépistage créés	Non	s.o
		Appui à l'amélioration des infrastructures hospitalières, notamment l'augmentation du nombre de lits d'hôpitaux	Non	s.o
2	Développer les régimes de protection sociale	Élargissement du programme de transferts monétaires à 35 000 ménages vulnérables supplémentaires	Oui	Réalisé
3	Renforcer le cadre macrobudgétaire en protégeant les secteurs stratégiques	Élaborer des indicateurs de performance clés pour la mise en œuvre et le suivi du programme de riposte économique accélérée	Oui	Réalisé
		Rendre opérationnel le système national de microcrédit	Non	s.o
		Constituer et maintenir un niveau de stock adéquat de produits de base essentiels à des prix stables	Non	s.o
		Réduction des risques de crédit par l'octroi de garanties aux petites et moyennes entreprises (PME)	Non	s.o
		Négocier avec les banques commerciales pour suspendre le paiement des intérêts aux PME dans les secteurs du tourisme	Non	s.o

		Mise en œuvre de réformes de la gestion des finances publiques et du cadre de responsabilisation dans des domaines tels que les marchés publics, les contrôles internes, la surveillance et la lutte contre la corruption, afin de réduire les risques fiduciaires et de renforcer l'impact sur le développement	Non	s.o
--	--	--	-----	-----

ANNEXE 4 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +232 (0)76610641

Email : jjsaffa@yahoo.co.uk
jjsaffa@mof.gov.sl



Ministère des Finances
Treasury Building
George Street
FREETOWN
11 juin 2020

GOUVERNEMENT DE LA SIERRA LEONE

Dr Akinwumi Adesina
Président, Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Monsieur le Président,

Lettre de politique de développement relative à l'appui budgétaire 2020 en réponse à la COVID-19

1. Je voudrais, au nom du gouvernement sierra-léonais, solliciter de la Banque africaine de développement un concours de 24,48 millions d'USD à titre d'appui budgétaire en réponse à la crise de la COVID-19. Cette aide exceptionnelle permettra de financer en priorité le Plan de préparation et de réponse sanitaires et le Plan de réponse économique à action rapide (QAERP).

2. La présente lettre de politique de développement résume les évolutions économiques intervenues en 2019 et au premier semestre de 2020 et trace les perspectives pour le reste de l'année 2020. Elle décrit, en outre, les initiatives et les mesures prises par le gouvernement pour contenir la propagation de la COVID-19 et atténuer son impact sur les ménages et les entreprises, ainsi que la manière dont l'aide en question contribuera à la réalisation de ces objectifs.

Évolutions économiques de 2019 et du premier semestre 2020

3. L'économie sierra-léonaise s'est redressée en 2019, affichant une croissance de 5,1 %, contre 3,5 % en 2018. Tiré par l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction, le commerce et le tourisme, le transport et les communications, ce redressement est aussi à l'actif de la reprise de la production de fer au premier semestre 2019. Tout en restant élevées, les pressions inflationnistes ont baissé d'intensité en 2019. L'inflation a reflué de 14,2 % en décembre 2018 à 13,9 % fin décembre 2019, principalement en raison de la baisse des prix des produits alimentaires.

4. L'inflation alimentaire a ralenti de 12,7 % en décembre 2018 à 5,4 % en décembre 2019, au moment où l'inflation non alimentaire accélérerait brutalement de 16,5 % à 25,9 %, aiguillonnée par la dépréciation du taux de change, la révision à la hausse des prix du carburant à la pompe et le relèvement des tarifs d'électricité. Au premier trimestre 2020, l'inflation est passée de 13,6 % en janvier à 15,6 % en mars. Elle s'est repliée à 15,1 % en avril avant de remonter à 15,5 % en mai 2020. Cette poussée est attribuable à la hausse de la demande de biens et services avant le ramadan, aux chocs de l'offre alimentaire et aux achats de panique par crainte de pénuries alimentaires durant le confinement et aux attentes inflationnistes liées à une incertitude croissante.

5. Des recettes supérieures aux cibles et une gestion prudente des dépenses se sont traduites par un déficit budgétaire global (hors dons) inférieur aux prévisions. Le déficit hors dons s'est contracté à 2,9 %

du PIB hors minerais de fer en 2019, contre 5,6 % en 2018, principalement sous l'action de la hausse des recettes intérieures. Les recettes intérieures se sont établies à 5 400 milliards de leones (14,3 % du PIB), contre 4 400 milliards (13,7 % du PIB) en 2018, essentiellement grâce aux réformes administratives, notamment la formation généralisée des contribuables, le renforcement du système de suivi des paiements, y compris le compte unique du Trésor (TSA), le suivi du respect du dispositif de retenue à la source (PAYE) et de la taxe sur les produits et services par les contribuables, et la poursuite de l'application du mécanisme libéralisé de fixation des prix des carburants institué en 2018. S'agissant des dépenses, une sous-utilisation a été enregistrée au premier semestre 2019, mais elles ont repris au cours des troisième et quatrième trimestre pour atteindre 7 700 milliards de leones (20,6 % du PIB) fin 2019. Cela dénote des salaires et traitements plus élevés que prévu, à la suite du reclassement des salaires du personnel universitaire dans la masse salariale, et non plus dans les subventions, et du paiement de salaires aux chefs suprêmes.

6. Le resserrement des conditions de liquidité sur le marché interbancaire s'est révélé difficile pour la mise en œuvre de la politique monétaire. L'ampleur des arriérés intérieurs envers le secteur privé, les retards de décaissement du concours des partenaires de développement et l'achat par les banques de titres négociables du secteur non bancaire ont aggravé une situation de liquidité déjà tendue, malgré un crédit à l'État plus faible que prévu au premier semestre 2020. Le crédit au secteur privé a progressé de 22,9 % en 2019, dans un contexte de contraction du financement du budget par la Banque de Sierra Leone (BSL), avec une croissance de la masse monétaire inférieure aux prévisions. Face à des pressions inflationnistes intenses, mais en baisse, la BSL a maintenu inchangé son taux directeur en 2019 sur fond de ralentissement de la croissance, de risque de refinancement sur le marché de la dette intérieure et de conditions de liquidité serrées dans les banques.

7. Le système bancaire reste stable, les banques paraissant largement rentables et suffisamment capitalisées, quoiqu'avec des établissements assez diversifiés. Le secteur a également satisfait aux exigences globales en matière de liquidité, enregistrant 107,97 % en 2019 contre 67,91 % en 2018. Cela est dû à l'investissement élevé des banques dans les bons du Trésor, l'appétence de l'État pour l'emprunt intérieur ayant augmenté. Fin décembre 2019, le ratio d'adéquation des fonds propres du secteur était de 41,7 %, contre 38,4 % en 2018, et toutes les banques ont respecté le ratio minimum de 15 %. La base d'actifs et le total des dépôts du système bancaire continuent d'augmenter, et les prêts et avances bruts ont augmenté de 26,7 % en glissement annuel fin juin 2019, dont plus de la moitié pour le commerce, la finance et la construction. Les coûts d'emprunt restent constamment élevés. Le total des prêts non productifs (PNP) a augmenté pour atteindre 16,6 % en 2019, contre 12,7 % un an plus tôt.

8. Le déficit du compte courant s'est légèrement contracté, passant de 18,7 % du PIB en 2018 à 13,8 % en 2019, en partie grâce aux revenus et aux transferts courants. Si les comptes extérieurs se sont améliorés, la pression sur le taux de change demeure. La faible performance des exportations dans un contexte d'importations élevées de produits essentiels a entraîné une dépréciation du leone de 13,4 % en glissement annuel par rapport au dollar en 2019. La BSL est intervenue sur le marché par le biais d'une vente aux enchères de devises en gros afin d'atténuer la volatilité et de compléter l'offre de devises pour soutenir les importations essentielles. Les réserves internationales brutes (hors swaps) sont passées de 487 millions d'USD fin 2018 à 506 millions d'USD fin décembre 2019 (environ 3,5 mois d'importations).

9. L'encours total de la dette publique était estimé à 2,36 milliards d'USD (70 % du PIB) fin décembre 2019. La dette extérieure s'élevait à 1,69 milliard d'USD (70,3 % de la dette totale), contre 1,57 milliard d'USD fin 2018. Cette hausse tient principalement aux décaissements effectués au profit de projets prioritaires dans les domaines de l'électricité, de l'eau, des routes et de l'éducation. La dette multilatérale représente la majeure partie du stock de la dette extérieure (76,1 %), de la dette commerciale (11,6 %) et de la dette bilatérale (12,3 %). La dette intérieure s'élevait à 677,8 millions d'USD (27,8 % de la dette totale). L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement due à de nouvelles émissions de titres, surtout des bons du Trésor à 364 jours, mais aussi à l'émission de bons du Trésor à coupon zéro à l'intention des entrepreneurs pour régler les arriérés. Pour faire face à l'augmentation de l'encours de la dette, le gouvernement a adopté une politique visant à privilégier les emprunts concessionnels et les dons pour financer les projets de développement et les projets sociaux et à veiller à l'optimisation des ressources. En outre, le gouvernement a établi un certain nombre de documents de stratégie pour soutenir la gestion de l'encours de la dette, notamment une stratégie relative aux arriérés des fournisseurs nationaux qui met l'accent sur le traitement de l'encours existant et sur des mesures préventives pour éviter l'accumulation des arriérés. Le gouvernement s'est engagé à contracter des prêts non concessionnels et à réduire le déficit budgétaire afin de stabiliser la situation de la dette. Le gouvernement met également en œuvre la stratégie de la dette à moyen terme définie avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour assurer la soutenabilité de la dette.

Perspectives macroéconomiques à moyen terme – 2020-2021

10. Avant l'apparition de la pandémie de COVID-19, les perspectives économiques étaient globalement équilibrées. On prévoyait une croissance moyenne de 4,5 % à moyen terme. L'inflation devrait revenir à un chiffre à l'horizon 2022, reflétant l'orientation proactive de la politique monétaire, ainsi que l'augmentation prévue des exportations et de la production alimentaire nationale à moyen terme. Les comptes budgétaires et extérieurs devraient se contracter par rapport à leurs niveaux respectifs de 2019.

11. Toutefois, le déclenchement de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour l'endiguer, notamment la suspension des vols internationaux, la fermeture des frontières terrestres, le confinement, les couvre-feux nocturnes et la restriction des déplacements entre les districts, ont freiné la croissance économique en 2020. En outre, la faiblesse de l'activité économique chez les principaux partenaires commerciaux de la Sierra Leone, comme la Chine et l'Europe, et la baisse de la demande d'exportations de la Sierra Leone qui en découle, associées aux perturbations de la chaîne logistique mondiale, ont un impact négatif sur les activités économiques nationales. En conséquence, le PIB réel devrait se replier de 3,1 % en 2020. La diminution de la production intérieure s'explique par le ralentissement de la croissance du secteur agricole et minier ainsi que par la forte contraction du secteur des services. L'inflation devrait monter à 17,5 % en 2020.

12. Le ralentissement de l'activité économique se ressentira sur la collecte des recettes intérieures. Les recettes intérieures devraient diminuer de 1 100 milliards de leones (110 millions d'USD) sous l'effet de la réduction de la consommation privée intérieure, de la fermeture d'entreprises, de la baisse des niveaux d'emploi, de la diminution des importations, des perturbations frappant le secteur minier, ce qui se traduira par moins d'impôt sur le revenu des sociétés et des personnes physiques, moins de redevances minières et de taxes sur les carburants. Les dépenses publiques augmenteront en 2020 pour s'établir à 7 700 milliards de leones (26 % du PIB). Les dépenses liées à la COVID-19 devraient s'élever à 1 380 milliards de leones en 2020. Du coup, le déficit budgétaire hors dons s'alourdira pour atteindre 12,5 % du PIB, contre les 7,4 % initialement prévu. Le déficit, y compris les dons, se creusera à 8,2 % du PIB, contre 3,3 % initialement prévu. La COVID-19 devrait avoir un impact négatif sur le secteur extérieur. Le déficit du compte courant se montera à 611,2 millions d'USD (15,8 % du PIB), contre les 466,9 millions d'USD (11,3 % du PIB) initialement prévus, essentiellement du fait de la baisse des exportations due à la chute des cours des matières premières.

Réformes convenues avec la Banque africaine de développement

13. Le gouvernement continue de mettre en œuvre des réformes majeures propres à renforcer la stabilité macroéconomique, consistant à poursuivre l'assainissement budgétaire, mobiliser plus efficacement les recettes intérieures et adopter des dispositifs de contrôle des dépenses, et il reste en bonne voie sur le programme de facilité élargie de crédit du FMI.

14. Toutefois, l'apparition de la COVID-19 a pesé sur l'économie. Le gouvernement a élaboré plusieurs programmes pour atténuer l'impact de la pandémie afin de sauver des vies et préserver les moyens de subsistance. Cela est conforme à l'objectif de la Banque africaine de développement qui est d'aider les pays africains à gagner en résilience pour contenir l'épidémie de COVID-19 et maintenir la stabilité macroéconomique.

Élaboration et suivi du Plan de réponse économique à action rapide (QAERP)

15. Le gouvernement sierra-léonais a établi un programme de réponse économique à court terme à action rapide – le QAERP –, qui se décline en cinq objectifs visant à assurer la stabilité macroéconomique et financière et à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les ménages et les entreprises. Le financement total du programme est estimé à 136,5 millions d'USD. Les cinq objectifs se présentent comme suit :

- **Objectif 1 : Constituer et maintenir un stock adéquat de produits essentiels à des prix stables** – i) en accordant des reports d'impôt aux importateurs et aux fabricants de biens de consommation locaux ; ii) en aidant le secteur privé à importer des produits essentiels grâce à une facilité de crédit spéciale à taux concessionnel.
- **Objectif 2 : Apporter un soutien aux entreprises les plus touchées pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités et éviter les licenciements.** Les actions stratégiques prévues à ce titre consistent à : i) fournir une facilité de prêt spéciale (en monnaie nationale et en devises) aux entreprises à des taux d'intérêt concessionnels ; ii) réduire le risque des prêts par des garanties aux petites et moyennes entreprises (PME) ; iii) négocier avec les banques commerciales la suspension d'intérêts pour les PME du secteur touristique ; et iv) lancer le programme national de microcrédit.
- **Objectif 3 : Élargir les filets de sécurité sociale aux groupes vulnérables.** Il s'agit d'étendre le programme de transfert d'argent actuellement mis en œuvre par la Commission nationale pour l'action sociale (NaCSA) et de fournir une assistance alimentaire aux groupes vulnérables.
- **Objectif 4 : Soutenir les travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre.** Il s'agit de fournir des emplois et des revenus aux jeunes grâce à la remise en état de 1 000 km de routes principales et secondaires non bitumées et à la réparation mineure de 200 km de routes de canton en observant les mesures de prévention de la COVID-19.
- **Objectif 5 : Fournir une aide à la production et à la transformation locales de denrées alimentaires de base.** Il s'agit d'accroître la production locale de denrées alimentaires de base. Les actions stratégiques consistent à : i) fournir des intrants agricoles, notamment des outils, des produits chimiques et des plants aux petits agriculteurs ; ii) faciliter l'accès des agriculteurs aux tracteurs et autres machines agricoles ; et iii) assurer des services de vulgarisation aux agriculteurs.

16. Un cadre complet de suivi et d'évaluation du QAERP a été établi. Des indicateurs clés de performance (KPI) et des étapes de mise en œuvre ont été définis en concertation avec les principales parties prenantes. Ces KPI comprennent des indicateurs socioéconomiques au niveau macro, destinés à présenter un état des lieux national sur la sécurité alimentaire, le niveau de pauvreté, le cadre des affaires

et l'inflation. Les KPI et les étapes de mise en œuvre seront suivis et contrôlés à l'aide d'un tableau de bord en ligne et en temps réel, qui sera mis à jour chaque semaine par les piliers et validé par le secrétariat du QAERP.

Création d'un Centre national de réponse d'urgence à la COVID-19 à Freetown et dans les districts provinciaux

17. Le QAERP est complété par le Plan de préparation et de réponse du secteur de la santé à la COVID-19, qui vise à sauver des vies en s'attaquant rapidement à la menace sanitaire posée par le COVID-19. À cet effet, le gouvernement a créé le Centre national de réponse d'urgence à la COVID-19 (NACOVERC) appelé à coordonner la mise en œuvre du Plan de préparation et de réponse du secteur de la santé. Le centre dispose de structures pour la recherche des contacts, la surveillance des maladies, les tests, la mise en quarantaine et le traitement. Pour intensifier la lutte contre le COVID-19 à l'échelle nationale, le gouvernement a créé des centres de district de réponse d'urgence à la COVID-19 (DICOVERC) et a nommé des coordonnateurs DICOVERC de district dans chacun des 16 districts pour superviser et coordonner la mise en œuvre du plan.

Expansion du dispositif de transfert en espèces

18. En cohérence avec l'objectif 3 du QAERP, le gouvernement a élargi le dispositif de transfert espèces pour inclure 35 000 ménages vulnérables supplémentaires, dont des personnes handicapées et des travailleurs du secteur informel. Le gouvernement a déclenché l'utilisation de 4 millions d'USD prévus au titre du Projet de filets de sécurité sociale en Sierra Leone pour apporter un soutien alimentaire et financier aux ménages vulnérables et aux personnes handicapées afin d'amortir les effets des mesures de confinement. Le paiement des transferts en espèces a été mis en œuvre en partenariat avec la Commission de lutte contre la corruption afin d'assurer la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds.

19. Afin de garantir l'utilisation judicieuse des deniers publics en cas d'urgence, le gouvernement a mis en place un système de gestion fiduciaire pour l'utilisation des fonds liés au nouveau coronavirus. Des comptes spéciaux en leone et en dollar ont été ouverts à la Banque de Sierra Leone pour la réponse à la COVID-19. Ces comptes sont gérés par le Comptable général. Les fonds déposés sur ces comptes sont transférés, selon les besoins, aux agences intervenant dans la réponse à la COVID-19, y compris les comptes opérationnels de lutte contre le COVID-19.

20. Les procédures de gestion financière et de passation des marchés du gouvernement sont utilisées pour la gestion de ces fonds. Les agences qui reçoivent des fonds des comptes de réponse à la COVID-19 doivent veiller au strict respect de la loi de 2016 sur la gestion des finances publiques et de la loi sur les marchés publics, y compris leurs règlements, dans l'utilisation des deniers publics. Les ministères, département et agences bénéficiaires sont tenus de présenter le relevé des dépenses et de fournir des pièces justificatives. Les états comptables du compte de réponse à la COVID-19 sont également publiés par le ministère des Finances.

État d'avancement des réformes de la gestion des finances publiques (GFP)

21. Le gouvernement enregistre des progrès significatifs dans la réforme de la gestion des finances publiques (GFP). Une nouvelle stratégie de réforme de la GFP portant sur la période 2018-2021 et un plan de suivi de son état d'avancement ont été définis. La stratégie de réforme de la GFP (2018 - 2021) cible une série d'améliorations sur l'ensemble du cycle de GFP qui contribueront à la stabilité macroéconomique, à une meilleure prestation des services publics et à davantage de responsabilisation dans le recouvrement des recettes et la gestion des dépenses.

22. Plusieurs lois ont été promulguées pour renforcer le cadre juridique de la mise en œuvre des réformes de la GFP et pour améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances

publiques, notamment la loi de 2016 sur la gestion des finances publiques et le règlement d'application de 2017 qui l'accompagne, ainsi que le règlement révisé de 2018 sur les marchés publics.

23. En outre, le gouvernement a entrepris un certain nombre de réformes de la GFP : i) évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) pour déterminer la qualité de la gouvernance des infrastructures à tous les niveaux de développement économique ; ii) opérationnalisation et élargissement de la couverture du compte unique du Trésor (TSA) à cinq agences supplémentaires ; iii) déploiement du système intégré d'information financière (IFMIS) dans 57 MDA ; iv) développement d'un système électronique de gestion des dépenses (EEMS) pour faciliter le transfert transparent et sans papier des paiements à la Banque de Sierra Leone ; v) enquête de suivi des dépenses publiques en vue de déterminer la part des fonds débloqués pour l'éducation, la santé et l'agriculture en 2017 et 2018 parvenue aux structures de prestation de services de première ligne, et de détecter les fuites éventuelles ; vi) reconstitution du Comité indépendant d'examen des marchés publics (IPRP) afin d'améliorer la responsabilité et la transparence dans le processus de passation des marchés ; vii) amélioration de la gestion des salaires, y compris la vérification biométrique de tous les travailleurs du secteur public pour garantir l'intégrité et la stabilité de la masse salariale ; et viii) création d'un comité d'audit interne dans les ministères, départements et agences chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur général au terme de l'audit des comptes publics annuels.

Conclusion

24. Monsieur le Président, le gouvernement a pris des mesures audacieuses pour atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie de coronavirus sur la population. Si des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre du QAERP, il subsiste un déficit de financement, qu'il convient de combler pour le mettre pleinement en œuvre le plan et atteindre ses objectifs.

25. Dès lors, votre approbation de cette demande permettra au gouvernement de mettre en œuvre avec l'efficacité voulue le QAERP et le Plan de préparation et de réponse du secteur de la santé, ce qui contribuera non seulement à contenir la propagation de la COVID-19, mais aussi à atténuer l'impact de la pandémie sur les ménages et les entreprises, sauvant ainsi des vies et préservant des moyens de subsistance.

26. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

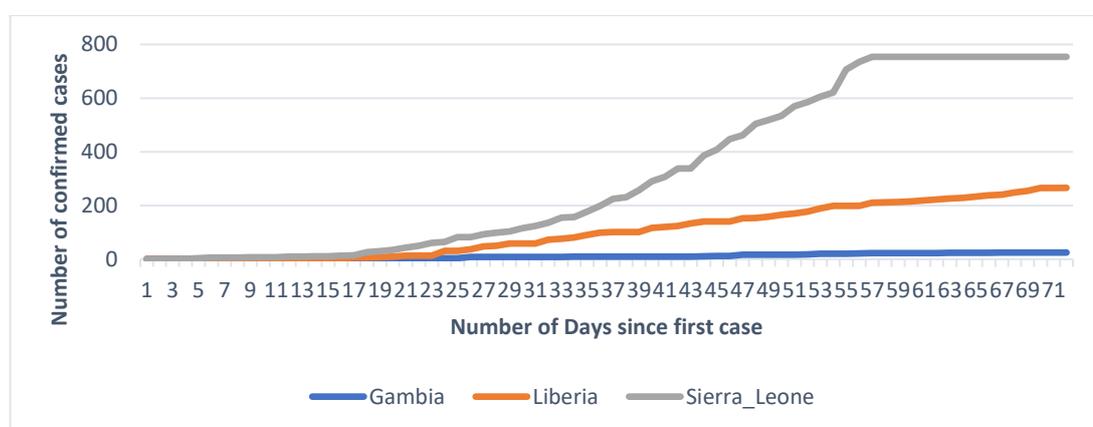
Jacob Jusu Saffa
Ministre des Finances

ANNEXE 5 : RÉCAPITULATIF DES DONNÉES ESSENTIELLES SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN GAMBIE, AU LIBÉRIA ET EN SIERRA-LEONE

Tableau 1 : Quelques indicateurs de santé

	Gambie	Liberia	Sierra Leone	Afrique subsaharienne
Dépenses courantes de santé (% du PIB)	3	8	13	5
Dépenses directes (% des dépenses courantes de santé)	22	46	50	36
Dépenses extérieures de santé (% des dépenses courantes de santé)	42	29	19	11
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	597	661	1120	534
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	174	308	298	231
Espérance de vie à la naissance, (années)	62	64	54	
Lits d'hôpital pour 10 000 personnes	11	8	4	
Infirmières pour 10 000 personnes	16	5	2	

Graphique 1 : Nombre cumulé de cas confirmés



Remarque : le nombre peu élevé de cas en Gambie peut être le signe d'une faible capacité de dépistage et pas nécessairement d'un faible taux d'infection. La Sierra Leone investit davantage de ressources dans la santé (comme le montre la figure 2 ci-dessous) et dispose de meilleurs systèmes de surveillance des épidémies, de prévention et de contrôle des infections ; par conséquent, elle est en mesure de détecter davantage de cas ; leur taux de croissance de l'infection ne traduit pas nécessairement une augmentation de l'infection, mais la capacité de dépister la maladie à coronavirus.

Graphique 2 : Dépenses courantes de santé (% du PIB)

